

# 10 ANS DE REPUBLIQUE

Résumé du guide publié, par  
le Parti Républicain du  
Peuple à l'occasion du X<sup>e</sup>  
anniversaire de la République  
1923-1933

2004  
SA  
1584

ANKARA  
1 9 3 3



Handwritten text at the top of the page, possibly a title or header.

Handwritten text in the middle section of the page.

Handwritten text at the bottom of the page.





10 ANS DE REPUBLIQUE



1923-1933  
anniversaire de la République  
Peuple à l'occasion du X<sup>e</sup>  
Républicain du  
résumé du guide publié par

04 SA 1584 ✓

ANKARA  
1933



## L'ASPECT GENERAL DE L'EMPIRE DECHU A SES DERNIERS JOURS

Le fondateur du Nouvel Etat Turc, Gazi Moustafa Kémal, dans le grand discours historique qu'il prononça au Deuxième Congrès du Parti du Peuple, expose quelle était la situation de l'Empire Ottoman dans ses derniers jours et comment il se décida à fonder le Nouvel Etat Turc.

Le «Guide» qui assume la tâche de faire connaître ce qui a été réalisé par la Turquie Républicaine pendant dix années, reproduit un extrait de ce discours lequel donne une idée précise de l'état dans lequel se trouvait le pays avant la Révolution.

Voici les paroles du Gazi:

Après ces explications, ramenons notre pensée dans un cadre plus restreint, afin d'examiner les événements plus rapidement dans leur ensemble.

Les Puissances ennemies sont moralement et matériellement en état d'agression déclarée vis-à-vis de l'Empire ottoman et du pays. Elles ont décidé de les démembrer et de les anéantir. Le Padichah-Khalife n'a qu'un souci: trouver le moyen de sauver sa vie et d'assurer sa quiétude. Il en est de même de son gouvernement. La nation, sans en avoir conscience, est privée de chef et attend les événements plongée dans l'incertitude et les ténèbres. Ceux qui commencent à se rendre compte de l'horreur et de l'étendue de la catastrophe, envisagent des mesures de salut, chacun selon son milieu et ses sentiments. L'armée n'existe que de nom. Les commandants, les officiers sont encore accablés par les fatigues et les souffrances de la Guerre Générale. Leur coeur saigne à la perspective du démembrement de la patrie. Placés au bord du sombre abîme qui s'étend sous leurs yeux, ils cherchent désespérément un moyen de salut.

Ici, je dois mentionner et expliquer un point qui est très important. La nation et l'armée ignorent la trahison du Padichah-Khalife. De plus, par la force des liens religieux et traditionnels, consolidés

par des siècles d'existence, elles sont fidèles au Trône et à celui qui l'occupe. Quand elles cherchent un moyen de salut, c'est de la sécurité du Khalifat et du Sultanat que, par atavisme, elles se préoccupent plus que de leur propre sécurité. Que le pays puisse être sauvé sans Khalife et sans Padichah, c'est pour elles une idée absolument inconcevable. Malheur à ceux qui manifesteraient des opinions contraires à cette idée. Ils seraient aussitôt considérés comme n'ayant ni foi, ni patrie, et, qualifiés de traîtres, ils seraient reniés.

Il y a lieu de relever aussi un autre point. En cherchant le salut, on considérait comme un point capital de ne pas froisser les Grandes Puissances, telles que l'Angleterre, la France et l'Italie. L'idée qu'il serait impossible de lutter même contre une seule de ces Puissances s'était enracinée dans presque tous les esprits. Prendre à leur égard une position de nature à provoquer de nouvelles hostilités, alors qu'elles avaient vaincu et terrassé à la fois et l'Empire ottoman, et la gigantesque Allemagne et l'Autriche-Hongrie, serait un manque absolu de logique et de raisonnement.

Ce n'est pas seulement la masse qui avait cette mentalité. C'étaient, spécialement, des hommes considérés comme appartenant à l'élite qui raisonnaient ainsi. Cela étant, dans la recherche du moyen de salut, deux choses devaient être mises hors de discussion : 1°, on ne prendrait pas une attitude hostile à l'égard des Puissances de l'Entente ; 2°, la condition essentielle serait de rester, corps et âme, fidèle au Padichah-Khalife.

Maintenant, Messieurs, si vous le permettez, je vous demanderai quelle décision on pouvait prendre pour assurer le salut de la patrie en présence d'une telle situation et dans des conditions pareilles.

D'après ce que je viens d'exposer, trois propositions furent présentées :

- 1°, demander la protection de l'Angleterre ;
- 2°, demander le mandat des Etats-Unis d'Amérique.

Les promoteurs de ces deux propositions étaient ceux qui avaient en vue la conservation de l'Empire ottoman dans son intégrité, et qui préféraient le placer entièrement sous la protection d'une seule Puissance, plutôt que de le laisser partager entre divers Etats.

3°, La troisième proposition visait la délivrance du pays, chaque région agissant selon ses intérêts et ses moyens. Par exemple, certaines régions en opposition à la thèse de la séparation, devaient aviser aux moyens de conserver leurs liens avec l'Empire. D'autres, par

contre, considérant le démembrement de l'Empire comme un fait accompli, tâchaient de sauver leur propre existence.

Les adhérents de ces trois points de vue se trouvent parmi les explications données plus haut.

Messieurs, aucune de ces trois propositions ne m'a paru juste, car tous les arguments, tous les raisonnements sur lesquels elles s'appuyaient étaient sans fondement. En réalité, à cette date, les bases mêmes de l'Empire ottoman s'étaient affaïssées. Son existence touchait à sa fin. Tous les territoires ottomans étaient morcelés. Il ne restait plus qu'un foyer abritant une poignée de Turcs. Le but final était d'arriver à partager ce foyer également.

Empire ottoman, Indépendance, Padichah-Khalife, Gouvernement, tout cela n'était plus que de vains mots.

De qui et de quoi s'agissait-il de sauvegarder l'existence, et avec le concours de qui et quel genre de concours ?

Quelle résolution sérieuse et réelle pouvait-on prendre ?

Messieurs, dans cette situation, il n'y avait qu'une seule résolution à prendre, celle de créer un Nouvel Etat Turc, basé sur la souveraineté nationale et jouissant d'une indépendance sans réserve, ni restriction aucune.

Telle est la résolution que nous avons prise avant de quitter Constantinople, et que nous avons commencé à mettre à exécution dès que nous eûmes mis le pied sur le sol de l'Anatolie, à Samsoun.

.....

## CHRONOLOGIE DE LA LUTTE POUR L'INDEPENDANCE ET DE LA REVOLUTION TURQUE

|             |      |  |
|-------------|------|--|
| 19 Mai      | 1919 | Gazi Moustafa Kémal à Samsoun.   |
| 23 Juillet  | 1919 | Ouverture du Congrès d'Erzérourm.  |
| 4 Septembre | 1919 | Ouverture du Congrès de Sivas.   |
| 7 Septembre | 1919 | Fondation de l'Association pour la Défense des Droits de l'Anatolie et de la Roumélie.                           |
| 27 Décembre | 1919 | Gazi Moutafa Kémal à Ankara.   |
| 10 Janvier  | 1920 | Parution du journal «Hakimiyéti — Milliyé».  |
| 16 Mars     | 1920 | Occupation militaire d'Istanbul par les Alliés.  |
| 20 Mars     | 1920 | Exploitation du Chemin de Fer d'Anatolie par l'Etat. (Cette Ligne a été achetée par l'Etat le 1er Janvier 1928). |
| 23 Avril    | 1920 | Inauguration de la Grande Assemblée Nationale de Turquie, à Ankara.  |
| 24 Avril    | 1920 | Election de Gazi Moustafa Kémal à la Présidence de la Grande Assemblée Nationale de Turquie.                     |
| 29 Avril    | 1920 | Elaboration de la Loi sur la haute trahison.   |
| 2 Mai       | 1920 | Le premier conseil des ministres tient séance.   |
| 9 Janvier   | 1921 | Première bataille d'Ineunu.  |
| 20 Janvier  | 1921 | Adoption du Statut Organique.  |
| 8 Février   | 1921 | La ville d'Ayntap reçoit le nom de Gazi-ayntap.  |
| 16 Mars     | 1921 | Conclusion du Traité de Moscou entre la Turquie et la Russie.  |
| 30 Mars     | 1921 | Deuxième bataille d'Ineunu.  |
| 30 Juin     | 1921 | Fondation de l'Association pour la Protection de l'Enfance.  |
| 5 Août      | 1921 | Election de Gazi Moustafa Kémal comme Commandant en chef.  |
| 23 Août     | 1921 | La grande bataille de Sakarya commence.  |

- 19 Septembre 1921 La Grande Assemblée Nationale de Turquie décerne à Moustafa Kémal le titre de Gazi et lui donne le grade de Maréchal.
- 13 Octobre 1921 Conclusion du Traité de Kars entre la Turquie, l'Arménistan, l'Azerbaïdjan et la Géorgie.
- 20 Octobre 1921 La paix est conclue dans le Sud du pays.
- 31 Juillet 1922 La Loi relative aux Tribunaux de l'Indépendance est élaborée.
- 26 Août 1922 La Grande Attaque commence sur le front d'Afyon.
- 30 Août 1922 Bataille dite «du Commandant en Chef» à Doumloupinar.
- 1 Septembre 1922 Le Gazi communique son ordre historique aux armées: «Armées, votre premier but est la Méditerranée, en avant!»
- 9 Septembre 1922 L'Armée turque entre à Smyrne.
- 11 Octobre 1922 Armistice de Moudania.
- 1 Novembre 1922 Abolition de la Monarchie.
- 24 Juillet 1923 Signature du Traité de Lausanne.
- 9 Août 1923 Fondation du Parti du Peuple.
- 11 Août 1923 Réunion de la 2<sup>ème</sup> Grande Assemblée Nationale de Turquie.
- 2 Octobre 1923 Libération d'Istanbul de l'occupation alliée.
- 6 Octobre 1923 Entrée triomphale de l'Armée Turque à Istanbul.
- 13 Octobre 1923 Ankara est proclamée siège de l'Etat par une Loi.
- 29 Octobre 1923 PROCLAMATION DE LA REPUBLIQUE.
- 29 Octobre 1923 Election de Gazi Moustafa Kémal à la Présidence de la République.
- 30 Octobre 1923 Le Conseil des membres exécutifs du Gouvernement se constitue en Conseil des Ministres dont le président prend le nom de «premier ministre».
- 5 Janvier 1924 La Loi relative au repos hebdomadaire est adoptée.
- 14 Janvier 1924 Réduction de la durée du service militaire.
- 1 Mars 1924 L'Etat commence la construction de voies ferrées.

- 2 Mars 1924 Le groupe du Parti du Peuple adopte l'abolition du Khalifat, du Ministère du «Cheri» et du Ministère des Fondations pieuses.
- 3 Mars 1924 La politique des Chemins de fer est adoptée par une Loi.
- 3 Mars 1924 Abolition des «médressés».
- 3 Mars 1924 La Grande Assemblée Nationale de Turquie élabore la loi relative à l'abolition des Ministères du «Cheri» et des Fondations pieuses.
- 3 Mars 1924 Les membres de la dynastie sont expatriés.
- 18 Mars 1924 La loi relative aux villages «keuy» est élaborée.
- 8 Avril 1924 Les tribunaux du «Cheri» sont supprimés.
- 20 Avril 1924 Elaboration des Lois du Statut organique de la République.
- 26 Août 1924 Fondation de la Banque d'Affaires (İch Bankasi).
- 10 Novembre 1924 Le Parti du Peuple prend le nom de Parti Républicain du Peuple.
- 16 Février 1925 Fondation de l'Association de l'Aviation.
- 27 Février 1925 Suppression de la dîme (achâr).
- 1 Mars 1925 Achat de la Régie Co-intéressée des Tabacs.
- 19 Avril 1925 Fondation de la Banque pour l'Industrie et les Mines.
- 24 Août 1925 Adoption du chapeau comme coiffure.
- 5 Novembre 1925 Inauguration de la Faculté de droit d'Ankara.
- 25 Novembre 1925 La Loi relative au port du chapeau est votée.
- 30 Novembre 1925 Fermeture des Tekkés, Turbés et couvents.
- 26 Décembre 1925 Adoption de l'heure et du calendrier internationaux.
- 17 Février 1926 Adoption du Code civil turc (grâce à ce Code la femme a obtenu ses droits dans la société).
- 8 Mars 1926 Adoption de la Loi sur les dettes.
- 13 Mars 1926 Adoption du Code pénal turc.
- 19 Avril 1926 Adoption de la Loi sur le cabotage.
- 22 Mai 1926 Fondation de la Banque des Biens et des Orphelins.

- 28 Mai 1926 Adoption de la Loi sur l'encouragement de l'industrie.
- 28 Juin 1926 Adoption du Code de commerce turc.
- 3 Octobre 1926 Erection de la première statue en Turquie (celle du Gazi, à Saray-Bournou, à Istanbul)
- 29 Mai 1927 Inauguration des services sur la nouvelle voie Ankara - Kayséri.
- 15 Octobre 1927 Réunion du 2<sup>ème</sup> Congrès du Parti Républicain du Peuple.
- 15-20 Octobre 1927 A la Réunion du Congrès du Parti Républicain du Peuple, le Gazi Moustafa Kémal prononce son grand discours historique.
- 28 Octobre 1927 Premier recensement de la population dans la Patrie turque.
- 1 Novembre 1927 Ouverture de la 2<sup>ème</sup> Grande Assemblée Nationale.
- 4 Novembre 1927 Erection d'une statue équestre du Gazi devant le Musée d'Ankara.
- 24 Novembre 1927 Inauguration du monument de la Victoire, à Ankara.
- 1 Janvier 1928 Achat du Chemin de Fer d'Anatolie.
- 31 Janvier 1928 Fondation de l'Association de l'Instruction Publique.
- 5 Avril 1928 Le Groupe du Parti Républicain du Peuple adopte les principes laïques et approuve les propositions de rayer du Statut organique les dispositions religieuses.
- 10 Avril 1928 La Grande Assemblée Nationale supprime les dispositions religieuses du Statut organique.
- 24 Mai 1928 Adoption des chiffres internationaux.
- 9 Août 1928 Gazi Moustafa Kémal prononce à Saray-Bournou, İstanbul, un discours laissant présager de la révolution qui s'accomplira au sujet des caractères employés pour l'écriture.
- 3 Octobre 1928 Adoption des caractères latins par la Grande Assemblée Nationale de Turquie.
- 1 Janvier 1929 Ouverture des écoles populaires pour l'enseignement de la nouvelle écriture.
- 5 Janvier 1929 Achat du chemin de fer Mersine - Adana.

- 24 Avril 1929 Adoption de la Loi sur les dettes et les faillites.
- 24 Mai 1929 Adoption de la Loi relative aux traitements des fonctionnaires de l'Etat.
- 1 Juin 1929 Adoption de la Loi relative aux Coopératives agricoles de crédit.
- 8 Juin 1929 Adoption de la Loi relative à la protection de l'industrie nationale.
- 20 Janvier 1930 Fondation de l'Association de l'Economie nationale.
- 22 Février 1930 Adoption de la Loi relative à la protection et à la stabilité de la monnaie turque.
- 16 Avril 1930 Adoption de la nouvelle Loi sur les Municipalités.
- 8 Juin 1930 Adoption de la Loi sur la retraite.
- 11 Juin 1930 Fondation de la Banque Centrale de la République Turque.
- 30 Août 1930 Inauguration de la ligne ferrée Ankara-Sivas.
- 23 Mars 1931 Adoption de la Loi relative à l'obligation pour les enfants turcs de suivre leur instruction primaire dans les écoles turques.
- 26 Mars 1931 La 3ème Grande Assemblée Nationale décide de procéder à de nouvelles élections.
- 1 Avril 1931 Adoption du système métrique pour les poids et les mesures.
- 15 Avril 1931 Fondation de la Société d'Etudes historiques turque.
- 23 Avril 1931 Inauguration de la ligne de chemin de fer Fevzipacha - Malatia.
- 4 Mai 1931 Ouverture de la 4ème Grande Assemblée Nationale de Turquie.
- 10 Mai 1931 Réunion du 3ème Congrès du Parti du Peuple.
- 19 Février 1932 Ouverture des Maisons du Peuple.
- 23 Avril 1932 Inauguration de la ligne Kutahya-Balikésir.
- 5 Juillet 1932 Adoption de la Loi sur le blé.
- 12 Juillet 1932 Fondation de la Société d'étude linguistique turque.
- 26 Septembre 1932 Réunion du grand congrès d'étude linguistique turque.

- |             |      |  |
|-------------|------|--|
| 15 Décembre | 1932 | Inauguration de la ligne Samsoun - Sivas.  |
| 4 Avril     | 1933 | Adoption de la Loi sur la construction d'une voie ferrée vers Adalia.                        |
| 27 Avril    | 1933 | Inauguration de la ligne Adana-Fevzipacha.   |
| 25 Mai      | 1933 | Réglement de la question des dettes étrangères.  |
| 29 Mai      | 1933 | Adoption de la Loi relative à la construction d'une voie ferrée conduisant au bassin minier. |
| 12 Juin     | 1933 | Adoption de la Loi sur la construction d'une voie ferrée vers le bassin cuprifère.           |
| 29 Juin     | 1933 | Commencement des travaux de construction de la voie ferrée de Sivas - Erzéroum.              |
| 1 Août      | 1933 | L'ancien «Darulfunoun» d'Istanbul est remplacé par l'Université Turque.                      |
| 2 Septembre | 1933 | Fin des travaux de la ligne de chemin de fer Ouloukichla - Kayséri.                          |

ANKARA

|              |      |  |
|--------------|------|--|
| 15 Décembre  | 1932 | Inauguration de la ligne Ankara-Sivas.   |
| 4 Avril      | 1933 | Adoption de la Loi sur la construction des bâtiments.  |
| 24 Mai       |      | Adoption de la Loi relative à la construction des bâtiments.   |
| 27 Avril     | 1933 | Construction de la ligne Ankara-Feyzipacha.  |
| 25 Mars      | 1933 | Adoption de la Loi relative à la construction des bâtiments.   |
| 20 Mars      | 1933 | Adoption de la Loi relative à la construction des bâtiments.   |
| 12 Juin      | 1933 | Adoption de la Loi sur la construction d'une protection à éviter les incendies dans les constructions.                         |
| 29 Juin      | 1933 | Commencement des travaux de construction de la voie ferrée de Sivas - Erzurum.   |
| 1 Août       | 1933 | L'ancien «Dava Kurumu» d'Istanbul est renommé «Türk Tarih Kurumu».   |
| 23 Septembre | 1933 | Adoption de la Loi relative à la construction des chemins de fer.  |
| 30 Août      | 1934 | Inauguration de la ligne ferrée Ankara-Sivas.  |
| 23 Mars      | 1931 | Adoption de la Loi relative à l'obligation pour les enfants turcs de suivre leur instruction primaire dans les écoles turques. |
| 26 Mars      | 1931 | La 3 <sup>ème</sup> Grande Assemblée Nationale décide de procéder à de nouvelles élections.                                    |
| 1 Avril      | 1931 | Adoption du système métrique pour les poids et les mesures.  |
| 15 Avril     | 1931 | Fondation de la Société d'Etudes historiques turques.  |
| 23 Avril     | 1931 | Inauguration de la ligne de chemin de fer Fevzipacha - Malatya.  |
| 4 Mai        | 1931 | Ouverture de la 4 <sup>ème</sup> Grande Assemblée Nationale de Turquie.  |
| 10 Mai       | 1931 | Réunion du 3 <sup>ème</sup> Congrès du Peuple.   |
| 19 Février   | 1932 | Ouverture des Maisons de la Jeunesse.  |
| 23 Avril     | 1932 | Inauguration de la ligne Ankara-Balıkesir.   |
| 5 Juillet    | 1932 | Adoption de la Loi sur le mariage.   |
| 12 Juillet   | 1932 | Fondation de la Société d'Etude de la langue turque.   |
| 26 Septembre | 1932 | Réunion du 2 <sup>ème</sup> Congrès de Linguistique.   |



## ANKARA

La nouvelle Ankara a été fondée par la République. Ankara, qui, après avoir été le centre d'où rayonnèrent les élans du peuple turc vers sa libération et l'accomplissement de sa Révolution, devint le siège du Gouvernement Républicain, nous montre bien ce que le travail, la volonté et l'énergie du Turc sont capables de réaliser dans le domaine de la construction dans un laps de temps extrêmement restreint.

Au moment où Ankara fut désignée comme siège de l'État, ses rues étaient étroites, obscures et mal entretenues, ses maisons en briques non cuites présentaient un pauvre aspect et les rues même les plus larges étaient couvertes de poussière et n'avaient même pas de trottoirs. Ankara était, en somme, un village délaissé sans arbres, sans fleurs, sans eau.

## ANKARA

L'Administration Républicaine n'a pas cessé de redoubler d'efforts pour faire d'Ankara une ville digne d'être le siège du Gouvernement de la République Turque. Elle s'appliqua de son mieux à en rendre le séjour confortable et agréable, en y créant toutes les conditions qu'exige l'urbanisme moderne.

Il était nécessaire d'établir un plan pour faire d'Ankara une ville moderne pouvant répondre aux multiples besoins d'une capitale. Parmi les plans établis par ceux qui prirent part au concours ouvert à cet effet, celui du Professeur Jansen, urbaniste bien connu, fut adopté, et, en vue de l'application la meilleure possible de ce plan, une commission fut constituée sous le nom de « Direction de la reconstruction de la ville d'Ankara ». Les travaux de reconstruction de la ville ont commencé, conformément à ce plan.

L'activité déployée dans ce but présente deux aspects : d'une part les édifices publics bâtis par le Gouvernement et les bâtisses modernes construites par les banques, d'autre part les immeubles à appartements, les maisons et les villas que la population de la ville fait élever. Tous ces bâtiments, solides et bien ordonnés, embellissent chaque jour davantage la capitale. Les bâtiments construits au cours de dix années à Ankara, en y comprenant ceux élevés par la Muni-

ANKARA



## ANKARA

La nouvelle Ankara a été fondée par la République. Ankara, qui, après avoir été le centre d'où rayonnèrent les élans du peuple turc vers sa libération et l'accomplissement de sa Révolution, devint le siège du Gouvernement Républicain, nous montre bien ce que le travail, la volonté et l'énergie du Turc sont capables de réaliser dans le domaine de la construction dans un laps de temps extrêmement restreint.

Au moment où Ankara fut désignée comme siège de l'Etat, ses rues étaient étroites, obscures et mal entretenues, ses maisons en briques non cuites présentaient un pauvre aspect et les rues même les plus larges étaient couvertes de poussière et n'avaient même pas de trottoirs. Ankara était, en somme, un village délaissé sans arbres, sans fleurs, sans eau.

L'Administration Républicaine n'a pas cessé de redoubler d'efforts pour faire d'Ankara une ville digne d'être le siège du Gouvernement de la République Turque. Elle s'appliqua de son mieux à en rendre le séjour confortable et agréable, en y créant toutes les conditions qu'exige l'urbanisme moderne.

Il était nécessaire d'établir un plan pour faire d'Ankara une ville moderne pouvant répondre aux multiples besoins d'une capitale. Parmi les plans établis par ceux qui prirent part au concours ouvert à cet effet, celui du Professeur Jansen, urbaniste bien connu, fut adopté, et, en vue de l'application la meilleure possible de ce plan, une commission fut constituée sous le nom de «Direction de la reconstruction de la ville d'Ankara». Les travaux de reconstruction de la ville ont commencé, conformément à ce plan.

L'activité déployée dans ce but présente deux aspects: d'une part les édifices publics bâtis par le Gouvernement et les bâtisses modernes construites par les banques, d'autre part les immeubles à appartements, les maisons et les villas que la population de la ville fait élever. Tous ces bâtiments, solides et bien ordonnés, embellissent chaque jour davantage la capitale. Les bâtiments construits au cours de dix années à Ankara, en y comprenant ceux élevés par la Muni-

cipalité et vendus à des particuliers, atteignent le chiffre de 3.500. Les travaux de construction continuent fébrilement.

Les moulins, les ateliers de menuiserie, les fabriques de tissus, de meubles, de vin, de bière, de glace, de ciment, etc. de la ville d'Ankara font amplement face à ses besoins.

Ankara comprend l'ancienne ville, la nouvelle ville, les campagnes et les vignobles qui les entourent. Les campagnes de Tchankaya, de Kavaklidéré, de Kétchieuren sont ornées de villas modernes, hygiéniques et coquettes. Les routes asphaltées sont d'une longueur de 28.893 mètres et d'une superficie de 233.387 mètres carrés. Les rues parquetées sont d'une superficie de 144.437 mètres carrés et les trottoirs de 75.000. De nombreux propriétaires de maisons ont été expropriés en vue de la construction de ces artères. Dans toutes les principales rues de la ville des refuges ont été construits dans lesquels des arbres ont été plantés, notamment des pins qui donneront à Ankara une verdure permanente. L'Administration Républicaine, désireuse d'embellir la capitale et de lui donner des couleurs caressantes pour les yeux, a également fait construire plusieurs parcs. La question de rendre Ankara toujours plus riante, grâce à des jardins, des parcs ou des squares est devenue, pour ainsi dire, une sorte de véritable passion chez ses habitants. Les villas et les maisons de Yenichéhir (Nouvelle Ville) et de Tchankaya particulièrement possèdent de jolis jardins soigneusement entretenus. En vue de boiser Ankara, plus d'un million de plants d'arbres ont été distribués et plantés selon les besoins.

«La Ferme du Gazi», créée dans les environs d'Ankara sur des collines entièrement dénudées il y a quelques années à peine, est un bel exemple de l'activité déployée depuis la proclamation de la République en Turquie. Ses vastes bois, sa piscine dite «de Marmara» car elle est une reproduction en petit des sinuosités du littoral de la mer du même nom, ses terrains étendus où toutes espèces d'arbres sont plantés, constitue un lieu de promenade et d'amusement où la population d'Ankara peut se récréer à bon marché. On y trouve également le bassin dit «Karadéniz» (Mer Noire) parce qu'il simule la forme de cette mer. Ce bassin beaucoup plus vaste et plus profond que la piscine de «Marmara», fait les délices des amateurs de natation et de plongeurs de la capitale pendant la saison estivale.

L'éclairage électrique et au gaz de la ville d'Ankara est assuré par des installations modernes qui sont complètement achevées et

grâce auxquelles on peut assister à des illuminations grandioses les jours de fête nationale.

Des barrages ont été construits pour subvenir aux besoins en eau de la population. On a calculé sur base de 150 litres par habitant, par jour. L'installation peut fournir 105 litres par seconde. Toutefois, il a été décidé de faire des installations d'un rendement plus puissant, susceptible de fournir en abondance de l'eau à 120 000 personnes, chiffre prévu de la population future de la ville d'Ankara.

Au point de vue sanitaire, la ville présente un aspect rassurant et reconfortant. Tous les marais ont été desséchés. La malaria, véritable fléau menaçant pour la vie des habitants, qui sévissait dans la ville, a disparu. L'hôpital-modèle d'Ankara, plusieurs dispensaires munis d'installations modernes et les maisons d'accouchement et de l'enfance pourvoient parfaitement aux besoins de la capitale pour tout ce qui concerne l'hygiène publique.

Ankara possède aujourd'hui une organisation de sapeurs pompiers bien équipée.

Ankara, qui s'embellit d'année en année grâce à l'application du plan urbain, sera, sans nul doute et sous peu, une cité moderne. Les hôtes étrangers qui viennent visiter Ankara admirent l'activité constructive tendant à moderniser la vieille Ancyre.

La ville d'Ankara possède depuis le 11 Septembre 1926 une installation de téléphone automatique qui donne entière satisfaction aux abonnés. Le personnel et les techniciens de la centrale téléphonique sont des Turcs.

Une station de radiophonie d'une puissance de 250 kilowatts a été installée à Ankara. Elle est en communication avec de nombreux pays. La radio d'Ankara diffuse partout dans le pays les nouvelles du jour, les informations de l'Agence d'Anatolie ainsi que les cotes des Bourses.



écarts auxquelles on peut assister à des illuminations grandioses les jours de fête nationale.

Des parcs ont été construits pour répondre aux besoins en eau de la population. On a calculé sur base de 150 litres par habitant par jour. L'installation peut fournir 102 litres par seconde.

Toutefois, il a été décidé de faire des installations d'un rendement plus puissant susceptible de fournir en abondance de l'eau à 120 000 personnes, chiffre prévu de la population future de la ville d'Ankara.

Au point de vue sanitaire, la ville présente un aspect rassurant et reconfortant. Tous les habitants ont été désinfectés. La malaria, vertigineuse autrefois, a disparu. L'hôpital modèle d'Ankara, plusieurs dispensaires munis d'installations modernes et les maisons d'accouchement et de naissance pourvoient parfaitement aux besoins de la capitale pour tout ce qui concerne l'hygiène publique.

Ankara possède aujourd'hui une organisation de secours pompiers bien équipée.

Ankara, qui a embelli d'une année en année grâce à l'application du plan urbain, sera, sans nul doute et sous peu, une cité moderne. Les hôtels étrangers qui viennent visiter Ankara admirent l'activité constructive tendant à moderniser la vieille Ankarë.

La ville d'Ankara possède depuis le 11 septembre 1935 une installation de téléphone automatique qui donne entière satisfaction aux abonnés. Le personnel et les techniciens de la centrale téléphonique sont des Turcs, nos collaborateurs ne sont qu'à titre d'assistance.

Une station de radiophonie d'une puissance de 250 Kilowatts a été installée à Ankara. Elle est en communication avec les autres pays. La radio d'Ankara diffuse partout dans le pays les nouvelles du jour, les informations de l'Agence d'Anatolie ainsi que les fêtes des Bourses, ainsi qu'un grand nombre de programmes de divertissement. Les émissions sont de haute qualité, et les émissions sont de haute qualité, et les émissions sont de haute qualité.

L'éclairage électrique et au gaz de la ville d'Ankara est assuré par des installations modernes qui sont complètement achevées et



## LA REFORME JUDICIAIRE EN TURQUIE REPUBLICAINE

Sous l'Empire, les tribunaux du «Cherif» rendant leurs jugements selon les principes religieux; les tribunaux judiciaires chargés d'appliquer des lois nées d'une combinaison de deux bases non seulement conciliables - nous voulons dire les lois du «Cherif» et les lois modernes de l'Occident -; les tribunaux privilégiés et exceptionnels des Eglises et des synagogues jugeant les actions civiles d'un certain nombre de citoyens turcs; enfin les tribunaux consulaires qui appliquaient leurs lois respectives nationales pour tout ce qui concernait leurs ressortissants, étaient autant d'autorités judiciaires jouissant toutes d'un pouvoir juridictionnel.

Les privilèges reconnus aux diverses Puissances, désignés dans l'histoire juridique turque sous le nom de «capitalisations», portaient inévitablement atteinte à l'unité des lois et des privilèges devant s'appliquer à tous les citoyens sans distinction de race, de religion et de nationalité propre nationale du peuple turc. La République Turque a brisé ces chaînes et s'est débarrassée de toutes ces entraves à Lausanne, en signant le Traité de Paix qui porte le nom de cette ville et qui a ouvert une ère nouvelle au pays.

Le Traité de Lausanne a écarté définitivement l'ingérence étrangère dans les affaires relevant uniquement de l'autorité judiciaire nationale et a fait conquérir à la Turquie l'indépendance de sa juridiction.

Désormais, la République Turque pouvait procéder à des réformes judiciaires. En vue d'harmoniser les organisations judiciaires et de faire disparaître le dualisme juridictionnel, on a supprimé, le 5 Avril 1924, les tribunaux du «Cherif» dont le pouvoir fut transféré aux tribunaux judiciaires.

Après la promulgation de l'acte-cadre, les autorités auxquelles l'Article 42 du Traité de Lausanne avait réservé des droits judiciaires, renoncèrent de leur propre gré à ces droits et se soumirent à l'autorité juridique des tribunaux judiciaires turcs, autorité qui se trouvait désormais établie sur une seule et unique base.

REFORME JUDICIAIRE



## LA REFORME JUDICIAIRE EN TURQUIE REPUBLICAINE

Sous l'Empire, les tribunaux du «Cheri» rendant leurs jugements selon les principes religieux; les tribunaux judiciaires chargés d'appliquer des lois nées d'une combinaison de deux bases nullement conciliables - nous voulons dire les lois du «Cheri» et les lois modifiées de l'Occident -; les tribunaux privilégiés et exceptionnels des Eglises et des synagogues jugeant les actions civiles d'un certain nombre de citoyens turcs; enfin les tribunaux consulaires qui appliquaient leurs lois respectives nationales pour tout ce qui concernait leurs ressortissants; étaient autant d'autorités judiciaires jouissant toutes d'un pouvoir juridictionnel.

Les privilèges reconnus aux diverses Puissances, désignés dans l'histoire juridique turque sous le nom de «capitulations», portaient ouvertement atteinte à la juridiction de l'Etat. De plus, ces privilèges étaient appliqués de telle sorte qu'ils blessaient l'amour-propre national du peuple turc. La République Turque a brisé ces chaînes et s'est débarrassée de toutes ces entraves à Lausanne, en signant le Traité de Paix qui porte le nom de cette ville et qui a ouvert une ère nouvelle au pays.

Le Traité de Lausanne écarta définitivement l'ingérence étrangère dans les affaires relevant uniquement de l'autorité judiciaire nationale et a fait conquérir à la Turquie l'indépendance de sa juridiction.

Désormais, la République Turque pouvait procéder à des réformes judiciaires. En vue d'harmoniser les organisations judiciaires et de faire disparaître le dualisme juridictionnel, on a supprimé, le 8 Avril 1924, les tribunaux du «Cheri» dont le pouvoir fut transféré aux tribunaux judiciaires.

Après la promulgation du code civil, les minorités, auxquelles l'Article 42 du Traité de Lausanne avait reconnu des droits judiciaires, renoncèrent de leur propre gré aux dits droits et se soumirent à l'autorité juridique des tribunaux judiciaires turcs, l'autorité qui se trouvait désormais assise sur une seule et unique base.

L'Administration Républicaine a promulgué une série de lois dans le but d'adapter les organisations judiciaires aux conditions économiques et sociales nouvelles.

Aujourd'hui la Turquie possède dans 492 localités des organisations judiciaires qui se répartissent ainsi :

84 cours d'assises, dont 22 composées d'un président et de deux membres et jugeant seulement les procès criminels, et 62 également composées d'un président et de deux membres et jugeant en même temps que les actes criminels les procès relevant des tribunaux de première instance ;

436 tribunaux de première instance, dont 413 tiennent séance avec un seul juge et 23 avec plusieurs juges réunis ;

141 juges de paix ;

16 tribunaux spéciaux.

Les procès en matière civile et pénale jugés par ces autorités judiciaires s'élèvent annuellement à environ un million.

Au dessus de ces cours et tribunaux se trouve la cour de cassation, chargée d'assurer l'unité de la jurisprudence, qui fait partie de l'unité de la juridiction, et l'application intégrale des lois partout dans le pays. La cour de cassation, qui se composait naguère de quatre chambres, a suivi l'évolution progressive du pays et se compose actuellement de dix chambres.

Parmi les réformes judiciaires relevons encore les costumes des juges et l'indépendance de ces derniers. Sous la République, des réformes importantes furent également réalisées dans le domaine suivant : en 1920, quatre juges sur dix en moyenne seulement étaient diplômés de hautes écoles. A la fin de l'année 1932 la moyenne avait passé à neuf.

La loi concernant les juges, promulguée en 1927, basant sur des principes positifs l'élection, la nomination et la promotion des juges et assurant ainsi la stabilité dans cette carrière, a servi à fortifier l'esprit d'indépendance chez les juges. Le peuple turc n'a reculé devant aucun sacrifice pour contribuer à procurer plus d'aisance à ses magistrats et à tous ceux qui travaillaient au service des autorités judiciaires. Certains traitements furent augmentés jusque dans la proportion de 300 %.

Un projet tendant à adapter les organisations judiciaires du pays à l'idéal républicain, rédigé après une étude approfondie concernant le rendement des organisations existantes et des organisations similaires

des pays étrangers, a été remis à la Commission Judiciaire de la Grande Assemblée Nationale de Turquie.

Pour bien saisir la portée et l'importance de la Révolution Turque dans le domaine judiciaire, il suffit de jeter un coup d'oeil sur les facteurs qui ont rendu nécessaire cette révolution et sur les lois et les réglemens qui en sont pour ainsi dire l'expression.

**Code Civil.** — Jusqu'en 1926, il n'y avait pas en Turquie une loi appropriée susceptible d'être appliquée à tous les divers cas des rapports entre les particuliers. Le code créé en 1876, «Medjellé», ne comprenait que les dispositions relatives aux actes de l'état civil; les droits personnels, les droits de famille et les droits de succession étaient réglés conformément aux dispositions du «Fikh» (jurisprudence musulmane). L'ancien code «Medjellé», qui n'était pas capable d'embrasser tous les rapports entre les particuliers, sociaux et économiques, et de les régler à la satisfaction de tous, et qui s'inspirait des principes religieux, constituait aussi un élément grâce auquel les capitulations et les privilèges ecclésiastiques — qui n'étaient à leur début que de simples faveurs accordées par pure courtoisie —, sévissaient avec beaucoup plus de vigueur.

Les étrangers et les Sociétés étrangères, qui ne payaient aucun impôt et dont l'activité embrassait toutes les branches du commerce et de l'industrie, échappaient également à la juridiction locale et étaient soumis à celle de leurs tribunaux consulaires respectifs.

Les procès entre les Turcs et les étrangers étaient jugés par des tribunaux qui tenaient séance avec la participation d'un membre étranger assisté d'un drogman (interprète). Les questions relatives aux droits personnels, droits de famille, droits successoraux des minorités étaient réglées par le chef spirituel de chaque Communauté.

Pour satisfaire au besoin fortement ressenti de créer un code civil conforme aux exigences, le Régime constitutionnel créa plusieurs commissions lesquelles élaborèrent un décret relatif au droit de famille. D'après ce décret, les affaires concernant les droits personnels, les droits de famille et les droits successoraux devaient être jugées et réglées par les tribunaux judiciaires. Mais ce décret ne resta pas longtemps en vigueur et les procès relatifs aux droits précités continuèrent à être jugés par les tribunaux du «Cheri», d'après les principes religieux.

Le fait que la République Turque se trouvait privée d'un code civil régulateur de la vie de la société et s'inspirant uniquement des nécessités de cette vie n'était nullement compatible ni avec les exi-

gences de la civilisation actuelle, ni avec les buts que la Révolution Turque poursuivait. L'Administration Républicaine a jugé nécessaire de faire sortir la Justice turque de l'état primitif dans lequel elle se trouvait et de créer un code civil turc répondant aux exigences de la civilisation du XX<sup>ème</sup> Siècle. A cet effet, on forma une commission composée de jurisconsultes turcs connus qui élaborèrent un projet de code civil en se référant au code civil suisse, élaboré en 1907 et mis en vigueur en 1920, qui est aujourd'hui le code civil le plus perfectionné de ceux des pays civilisés. Ce projet a été adopté par la Grande Assemblée Nationale de Turquie dans sa séance du 20 Avril 1926, promulgué le 26 Avril 1926 et mis en vigueur le 4 Octobre de la même année. De la sorte disparurent les principes juridiques primitifs qui n'étaient que l'expression des besoins d'une société vieille de 1300 ans et qui s'inspiraient uniquement des doctrines religieuses. Ils firent place à une loi conforme aux exigences de la vie civile, sociale et économique du XX<sup>ème</sup> siècle et aux plus récentes théories et formules de la jurisprudence.

L'histoire nous indique que dans la vie sociale des Turcs la femme occupait une place des plus importantes. L'abandon par les Turcs, dans les derniers siècles, des coutumes et des traditions nationales et leur obéissance aux dispositions basées sur les principes religieux qui avaient tout naturellement entraîné leur soumission aux coutumes et traditions des milieux dans lesquels ces dispositions étaient en vigueur, eut comme résultat de faire perdre à la femme la situation importante qu'elle occupait naguère dans la société et de l'asservir à l'homme, sous le despotisme duquel elle était tombée, au point de vue aussi des droits de famille. Le code civil turc a assuré à la femme, par ses dispositions concernant les droits personnels, les droits de famille et les droits successoraux, la place à laquelle elle avait droit dans la société et lui a rendu le droit d'hériter sur un pied d'égalité avec l'homme. Le code civil turc, qui contient en même temps que les dispositions relatives aux droits précités celles qui concernent la propriété immobilière, les droits réels autres que la propriété, la possession et les registres fonciers, a, de cette façon, préservé le droit de propriété en adaptant la possession des immeubles aux besoins nouveaux et en la basant sur des fondements solides. En outre, le code civil turc a ouvert la porte à l'interprétation des lois qui, selon les dispositions de l'ancien code, était hermétiquement fermée, et a rendu ainsi aux esprits leur pleine liberté. Le juge qui, d'après les anciennes dispositions, était condamné

à s'inspirer des précédents créés par les jugements des temps passés, pourra maintenant, devant des circonstances nouvelles, réfléchir librement, ne tenir compte que des besoins de la société et agir en législateur interprétant les cas où la loi est muette. D'après les dispositions anciennes, les dépositions concordantes de deux témoins suffisaient pour rendre un jugement et le juge était, en pareil cas, dans l'obligation de le rendre. Le code civil oblige le juge à rendre son jugement non d'après les dépositions des témoins, quel que soit leur nombre, mais d'après la conviction sincère qu'il aurait acquise après une appréciation libre de ces dépositions. Le nouveau code civil a une valeur immense par les bienfaits sociaux qu'il assure.

Pour démontrer la grande valeur du code civil turc et la haute place qu'il occupe parmi les codes modernes, il nous suffit de citer le fait suivant: L'Article 42 du Traité de Lausanne stipulait que les minorités non-musulmanes avaient le droit de régler les différends qui pourraient surgir entre les personnes appartenant à ces Communautés, concernant les droits personnels, les droits de famille et les droits successoraux, selon leurs us et coutumes. Or ces Communautés, s'adressant au Gouvernement, chacune de son côté, par des requêtes, renoncèrent de leur propre gré aux droits qui leur étaient reconnus par ledit Article. De cette façon, elles mirent un terme à une position qui était pour elles en plein contraste avec l'unité sociale et nationale du pays.

**La loi Relative aux Dettes.**— Autrefois, les formalités concernant la possession étaient accomplies selon les dispositions du «Medjellé» et les affaires litigieuses en matière de possession étaient également réglées par les mêmes dispositions, Or, le «Medjellé» n'était en aucune manière capable de satisfaire aux besoins du pays, devenus multiples et complexes par suite du développement enregistré dans tous les domaines. En effet, les 200 à 300 des articles, sur les 1851 du «Medjellé», que l'on appliquait étaient loin de pouvoir régler les rapports juridiques des particuliers. Pour mettre fin à cet état de choses, les spécialistes en matière de jurisprudence élaborèrent un projet de loi relatif aux dettes, en prenant comme base le «Code des obligations» suisse. Ce projet contient seulement les actes civils et exclut les actes de commerce. Il a été promulgué le 6 Avril 1926 et mis en vigueur le 4 Octobre de la même année.

**Autres lois nouvelles.**— Avant la République, les lois régissant les questions de commerce terrestre, de commerce maritime, de droit

criminel, d'exécution et de faillite étaient loin de répondre aux besoins modernes. Toutes les dispositions de ces lois n'étaient que la copie de lois de différents pays, faite dans des temps assez reculés. On ne les avait pas adaptées aux exigences de la vie et aux nécessités nouvelles et elles étaient de ce chef devenues incapables de donner satisfaction à l'esprit de justice et de régler les rapports qui régissent une société moderne. Une société qui, laissant derrière elle le «Medjellé», avait adopté le plus perfectionné des codes civils, ne pouvait pas ne pas moderniser les lois en question. Pour accomplir cette tâche, l'Administration Républicaine forma des commissions spéciales composées de jurisconsultes notoires du pays. Des lois nouvelles furent élaborées et rédigées par ces personnalités éminentes qui, dans l'accomplissement de leur tâche, ne cessèrent un seul instant de tenir compte des résultats obtenus par l'application des lois existantes, de se référer aux lois les plus perfectionnées des pays de l'Occident, de les modifier selon les besoins de la Turquie et enfin d'introduire dans ces lois des stipulations nouvelles répondant aux particularités du pays.

Citons le code de commerce, qui fut élaboré après une étude approfondie des recueils des lois occidentales, particulièrement ceux de l'Allemagne et de l'Italie, et mis en vigueur le 4 octobre 1926. On renforça les dispositions de ce code par des sanctions toutes nouvelles et toutes dernières touchant les questions de sécurité et de célérité. Le code de commerce maritime, élaboré par des jurisconsultes compétents qui s'inspirèrent du code de commerce allemand de 1897, est entré en vigueur le 20 Décembre 1929.

A partir du mois de Mai 1928, on commença à appliquer le système de l'exécution parée. La loi sur l'exécution et la faillite de 1929, qui avait été élaborée en prenant comme base la Loi Fédérale suisse, n'ayant pas donné dans la pratique les résultats voulus, une nouvelle loi fut mise au point après avis des juges, des facultés de droit, du barreau et des établissements financiers. La nouvelle loi, que l'on élabora tout en restant fidèle aux lignes principales de la loi suisse de 1889 sur les dettes et les faillites, y apporta seulement quelques modifications que la pratique exigeait. Elle fut mise en vigueur en date du 4 Septembre 1932.

Le nouveau code pénal turc, élaboré sur base du code pénal italien, a été mis en vigueur le 1er Juillet 1926.

Une autre loi de 84 articles fut promulguée pour combler par de nouvelles stipulations les lacunes que l'on avait constatées au-

cours de six années d'application de la loi relative à l'interdiction de la traite des Blanches et des enfants et à celle du faux monnayage, loi qui a été élaborée d'après les Conventions internationales relatives à ces interdictions.

Pour le nouveau code de procédure civile turc, on se référa à celui du canton suisse de Neuchâtel, daté du 7 Avril 1927. Des modifications de nature à faciliter l'application de cette loi, en vigueur depuis le 4 Novembre 1927, ont été préparées et le projet contenant ces modifications fut déposé sur le Bureau de la Grande Assemblée Nationale de Turquie, à Ankara.

Pour le nouveau code d'instruction criminelle turc, c'est le code allemand qui fut pris comme base. Un projet de 50 articles modifiant les dispositions de ce code a été également remis à la Grande Assemblée Nationale de Turquie.

La loi sur la presse du 26 Juillet 1909 ne pouvait pas répondre aux nécessités du Régime et de la Révolution. On promulgua une loi sur la presse déterminant la liberté, les prérogatives et les responsabilités de la presse (8 Août 1932).

Des lois déterminant les qualités et les attributions des notaires et fixant le vêtement des juges furent aussi promulguées.

On fonda «La Banque des Biens et des Orphelins», chargée de faire travailler et fructifier l'argent des orphelins se trouvant dans les Caisses des Orphelins. Le taux de l'intérêt servi par cette banque fut porté à 7 %.

Autrefois, les intéressés contractaient mariage par l'entremise des «imams» (ministres de la religion mahométane) et en présence de deux témoins. Un règlement fut établi pour la conclusion publique des actes de mariage, dans les mairies.

Il faut encore citer les lois relatives aux formalités d'enregistrement de la possession d'immeubles, à la tutelle et aux droits successoraux.]

La loi des avocats du 27 Avril 1924 et certains autres règlements fixent les conditions d'entrée dans cette profession et de son exercice. Après la promulgation de cette loi, des barreaux furent constitués dans les principales villes de la Turquie; leur nombre s'élève actuellement à 56.

Le régime des prisons fut réglé par des lois et des règlements spéciaux. On construisit de nouvelles prisons dans plusieurs villes. Les détenus malades ou poitrinaires seront relégués dans l'île d'Imrali (Mer de Marmara).

**Faculté de droit d'ANKARA.** — On a inauguré le 5 Novembre 1925, à Ankara, une faculté de droit en vue de former une génération de jeunes magistrats qui appliqueraient loyalement les nouvelles lois en s'inspirant de la révolution judiciaire. D'autre part, on envoya en Europe, pour compléter leurs études et pour élargir leurs connaissances les jeunes diplômés capables et talentueux. 280 diplômés de la faculté de droit d'Ankara sont déjà entrés dans les cadres de la magistrature. Le total des diplômés de cette faculté s'élève à 597.

Les diplômés de la faculté d'Istanbul ne sont pas compris dans ces chiffres.

**Les femmes-juges et les avocates.** — Actuellement 13 femmes exercent la profession de juge. Les avocates sont au nombre de 10. Il convient de relever l'intérêt que manifestent les jeunes filles à l'égard des sciences juridiques. 314 étudiantes suivent des cours de droit, dont 66 à la faculté d'Ankara et 248 à celle d'Istanbul. Jusqu'à ce jour la faculté d'Ankara a enregistré 14 diplômées et celle d'Istanbul 64, soit au total 78.

**Quelques événements importants dans l'histoire juridique de la Turquie sous le Régime républicain.** — Parmi les événements remarquables des dix années de République en Turquie, dans le domaine juridique il convient de citer :

**1 Les Tribunaux de l'indépendance.** — Des tribunaux révolutionnaires, connus sous le nom de « Tribunaux de l'Indépendance » avaient été institués, au cours de la lutte pour l'indépendance, dans différentes localités du pays, chaque fois que l'on en ressentit le besoin, et à titre exceptionnel et provisoire. Ces tribunaux, qui rendirent de grands services dans les années de la lutte nationale, avaient même gagné la sympathie de la population par la promptitude avec laquelle ils exerçaient leur pouvoir et rendaient leur jugement. Ces tribunaux, en dépit de leur caractère révolutionnaire, prononcèrent leurs sentences en se basant sur ses lois existantes et en faisant preuve d'un esprit de justice large et même de tolérance.

**2** — Le conflit juridique surgi entre la France et la Turquie à la suite d'une collision entre le cargo turc « Bozkourt » et le paquebot français « Lotus » avait amené ces deux puissances à recourir à l'arbitrage de la Cour de Justice de la Haye qui donna raison à la Turquie.

**3** — Trois ministres, dont deux appartenant aux cabinets formés sous l'Empire et un faisant partie d'un cabinet constitué sous le

Régime républicain, furent traduits devant la Haute Cour et jugés par Elle. Ces ministres qui avaient abusé de leur pouvoir, en s'écartant des voies légales dans l'accomplissement des engagements de l'Etat, et qui avaient ainsi porté préjudice au fisc, furent, selon leur degré de culpabilité, condamnés à des indemnités et à des peines de prison. Voir des hommes d'Etat élevés jusqu'au poste de ministre traduits devant la Haute Cour pour rendre compte de leurs actes et subir des peines selon leur degré de responsabilité est un fait dont l'Administration Républicaine peut se glorifier à juste titre.

LA DEFENSE NATIONALE





## L'ACTIVITE DANS LE DOMAINE DE LA DEFENSE NATIONALE SOUS LE REGIME REPUBLICAIN EN TURQUIE

L'armée de la République a été toujours en avant dans tous les domaines révolutionnaires, dans toutes les entreprises d'innovation faites et a tenu un rang digne d'elle dans tous les progrès réalisés dans le pays.

L'armée turque, qui n'avait rien perdu sous l'Empire de ses qualités guerrières et de sa bravoure connues du monde entier, mais dont les armements et le matériel se trouvaient alors dans un lamentable état, a été dotée sous le Régime Républicain d'une organisation moderne, selon les expériences faites au cours de la Grande Guerre et de la Guerre de l'Indépendance.

L'armée turque, qui mena à bien la Guerre de l'Indépendance, au cours de laquelle elle a été vaincue, est aujourd'hui bien organisée, bien équipée et dispose des moyens les plus modernes. Elle est toujours prête à défendre triomphalement la patrie turque, et les citoyens turcs se sentent en sécurité et jouissent d'une tranquillité absolue grâce à elle. L'armée turque est également prête à écraser toutes les tentatives contre-révolutionnaires à l'intérieur.

On n'a jamais perdu de vue la nécessité de tenir l'armée dans un état lui permettant de faire face victorieusement à toute agression éventuelle et tous les perfectionnements réalisés dans le domaine militaire ont trouvé leur application dans l'armée turque moderne.

**Unité de commandement.** Les forces terrestres, maritimes et aériennes de l'armée sont régies par un commandement unique ce qui donne la possibilité de procéder à leur préparation harmonieuse en temps de paix et à les faire opérer systématiquement ensemble en temps de guerre.

L'armée, dont les officiers et les soldats ne cessent de réaliser des progrès dans le domaine professionnel, s'avance également dans la voie de l'idéal que suit la nation dont elle est partie intégrante.

LA DEFENSE NATIONALE



## L'ACTIVITE DANS LE DOMAINE DE LA DEFENSE NATIONALE SOUS LE REGIME REPUBLICAIN EN TURQUIE.

L'armée de la République a été toujours en avant dans tous les élans révolutionnaires, dans toutes les entreprises d'innovation faites et a tenu un rang digne d'elle dans tous les progrès réalisés dans le pays.

L'armée turque, qui n'avait rien perdu sous l'Empire de ses qualités guerrières et de sa bravoure connues du monde entier, mais dont les armements et le matériel se trouvaient alors dans un lamentable état, a été dotée sous le Régime Républicain d'une organisation moderne, selon les expériences faites au cours de la Grande Guerre et de la Guerre de l'Indépendance.

L'armée turque, qui mena à bonne fin la Guerre de l'Indépendance, au milieu de rudes privations de toutes sortes, est aujourd'hui bien organisée, bien équipée et dispose des moyens les plus modernes. Elle est toujours prête à défendre triomphalement la patrie turque, et les citoyens turcs se sentent en sécurité et jouissent d'une tranquillité absolue grâce à elle. L'armée turque est également prête à écraser toutes les tentatives contre révolutionnaires à l'intérieur.

On n'a jamais perdu de vue la nécessité de tenir l'armée dans un état lui permettant de faire face victorieusement à toute agression éventuelle et tous les perfectionnements réalisés dans le domaine militaire ont trouvé leur application dans l'armée turque moderne.

**Unité de commandement.** Les forces terrestres, maritimes et aériennes de l'armée sont régies par un commandement unique ce qui donne la possibilité de procéder à leur préparation harmonieuse en temps de paix et à les faire opérer systématiquement ensemble en temps de guerre.

L'armée, dont les officiers et les soldats ne cessent de réaliser des progrès dans le domaine professionnel, s'avance également dans la voie de l'idéal que suivit la nation dont elle est partie intégrante.

**Les armes et les munitions.** Après la Guerre de l'Indépendance, l'armée turque a dû importer de l'étranger les armes et les munitions que l'on ne pouvait pas fabriquer à l'intérieur du pays.

**Stockage d'équipements de campagne.** Les dépôts devant fournir les équipements et le matériel pour les champs de bataille où les opérations se développeront selon les plans du Grand Etat-major sont entièrement complétés. Au cours de dix années de Régime Républicain, des efforts ont été faits pour que les matières premières utilisées dans la confection des vêtements et de l'équipement soient des produits nationaux et que ceux-ci soient manufacturés dans des fabriques indigènes, efforts qui ont été couronnés d'un succès complet. La ruine des casernes, due en partie aux invasions et en partie au mauvais entretien, et la nécessité d'en construire de nouvelles, a amené l'armée à déployer également une grande activité dans ce sens; elle a procédé à la construction de nouvelles casernes confortables et hygiéniques, en commençant par celles dont le besoin se faisait sentir avec le plus d'urgence.

**Hygiène de l'armée.** Le Régime Républicain s'est appliqué aussi à améliorer les conditions hygiéniques de l'armée et a pris toutes les mesures sanitaires pour empêcher la propagation des maladies contagieuses. A cet effet, on n'a négligé l'application d'aucune méthode scientifique. Il suffit, pour mettre en relief les résultats de cette activité, de rappeler la diminution de la mortalité dans les hôpitaux militaires dans la proportion de trois à un, si on la compare à celle des années qui précédèrent la Proclamation de la République, ainsi que la réduction de moitié de la proportion du nombre des alités dans les hôpitaux militaires par rapport aux mêmes années.

**Les affaires vétérinaires et les bêtes de l'armée.** Après la Guerre de l'Indépendance, la plupart des bêtes de l'armée avaient perdu leur capacité combattive. Ces animaux furent distribués aux villageois et l'on pourvut aux besoins en bêtes de l'armée par des achats sur place ou par des importations de l'étranger. Les efforts de l'Administration Républicaine en vue de l'amélioration de la race chevaline et du cheptel national eurent pour résultat de rendre le pays à même d'élever des bêtes assez robustes pour être employées aux lourds travaux de l'armée.

Grande est la contribution des vétérinaires militaires aux progrès réalisés et aux succès obtenus dans les domaines de la clinique et de la bactériologie.

**Les fabriques militaires.** Les fabriques militaires, qui, au cours de la Guerre de l'Indépendance, avaient réparé et amélioré tout le matériel de l'armée, mais qui étaient alors dans un état embryonnaire, ont été perfectionnées et modernisées sous la République en tirant avantageusement profit des leçons que constituaient les expériences faites pendant les dernières guerres. Des centres d'industrie militaire, capables de faire face aux besoins des troupes en armes et en munitions, même en cas de guerre de longue durée, ont été créés dans des régions du centre du pays qui présentent le maximum de sécurité. Ces fabriques ont été également utilisées par la République pour contribuer au développement de l'économie nationale, La fabrication des rails des chemins de fer de l'Etat a été confiée à ces établissements militaires.

**La justice Militaire sous le régime Républicain.** Une discipline solide est à la base de l'armée républicaine. Toutefois, cette discipline ne se manifeste nullement par des jugements draconiens mais bien par des sentiments d'amour et de considération respectifs entre supérieurs et subalternes, Les lois militaires anciennes, qui dataient d'un siècle, ne répondaient en aucune façon aux nécessités des temps actuels et n'étaient nullement adaptées aux conceptions actuelles. Elles ont été modifiées d'une façon conforme aux conceptions auxquelles ont donné jour le régime juridique républicain et le nouveau régime militaire. Une procédure d'instruction militaire a été élaborée et un code pénal militaire promulgué. La justice militaire a été dotée de juges de profession et les châtiments corporels ont été supprimés.

**La marine de guerre.** La flotte turque, sortie de la Guerre Générale fatiguée et ayant perdu plusieurs de ses unités, vit sa force combattive considérablement diminuée encore au cours des années qui suivirent l'Armistice, la plupart des navires étant restés inactifs et sans soins dans la Corne d'Or. Le croiseur de bataille «Yavouz», avarié, était de ce nombre.

Sous l'Administration Républicaine, le croiseur «Médjidiyé» fut refondu. Les autres navires qui furent également réparés et à bord desquels on installa des canons plus puissants et, selon les nécessités, des appareils dragueurs de mines, sont les suivants :

«Hamidiyé»,

«Berk»,

«Peyk»,

«Tachoz»,  
 «Samsoun»,  
 «Basra»,  
 «Tourgoutalp»,  
 «Hizir Réis»,  
 «Ïssa Réis»,  
 «Kémal Réis».

Pour réparer les voies d'eau et les avaries du croiseur de bataille «Yavouz» et pour lui donner sa puissance combattive maximum, on fit d'abord construire à Gueuldjuk un grand dock flottant dans lequel ce bâtiment fut complètement remis en état.

Les installations et les ateliers de Gueuldjuk qui servirent à la réparation du «Yavouz» sont aujourd'hui des fabriques qui travaillent pour le compte de la marine de guerre. On a élaboré également un projet pour la construction d'un nouveau port et d'un nouvel arsenal qui ne tarderont pas à voir le jour. Des installations ont été créées pour la défense des différentes bases navales. Il a été décidé en outre de transférer l'arsenal d'Istanbul à Izmit et de le moderniser.

En vue d'augmenter la puissance de la flotte turque on a fait construire dans des chantiers européens 4 contre-torpilleurs, 3 vedettes de chasse et 4 sous-marins, tous bâtiments des plus modernes. On a acheté, d'autre part, des navires et des canots à moteur mouilleurs de mines, des remorqueurs, des vedettes à moteur et d'autres bâtiments spéciaux qui ont été incorporées à la flotte de guerre turque. On a de plus acquis toutes sortes de pièces de rechange pour les navires de guerre, des appareils de sauvetage, des scaphandres et un nombreux autre matériel et dispositifs, tout en travaillant activement au renouvellement du matériel ancien. Plusieurs officiers et marins de tous les services et de toutes les armes ont été envoyés en Europe pour y compléter leurs études. Les marins turcs actuellement en service ont été formés d'après les méthodes d'enseignement les plus modernes. Bref, au cours du premier décennal de la République, on a effectué de lourdes dépenses en vue de la restauration de la marine et l'on a pris des mesures appropriées pour augmenter la durée de service des navires de guerre et pour les maintenir en parfait état. La flotte turque se trouve à l'heure actuelle dans un état qui donne toute satisfaction tant au point de vue du personnel qu'au point de vue des moyens dont elle dispose et réalise des progrès continuels dans tous les domaines.

**Les forces aériennes.** Les forces aériennes de la Turquie, il y a dix années, se composaient de 10 appareils seulement et de 15 aviateurs ayant survécu au grand cataclysme mondial. Ces forces rendirent pourtant de grands services dans les périodes les plus dures de la Guerre de l'Indépendance. Au début du Régime Républicain, lorsque le Gouvernement conçut l'idée de moderniser l'armée et se mit à l'œuvre sans plus tarder, il fut décidé de faire des forces aériennes une arme capable de servir le pays dans une vaste mesure et le cadre du programme élaboré fut élargi. On n'a également pas perdu de vue la question de la formation des aviateurs; ils furent dotés de connaissances théoriques et pratiques qui les élèvent au niveau des officiers aviateurs modernes des autres pays. L'année dernière, deux escadrilles effectuèrent sans accident un circuit de 3.000 kilomètres le long des frontières du pays. La fabrique de réparation d'Eskichéhir, qui n'était il y a dix années qu'un petit atelier, a été agrandie et possède à l'heure actuelle tous les moyens nécessaires. On a inauguré l'atelier de réparations de Kaysséri, acheté à une société étrangère. Grâce à ces fabriques, le nombre des appareils inactifs a très considérablement diminué. Des progrès ont été aussi réalisés dans le domaine de la fabrication des pièces de rechange, ce dont l'économie nationale a grandement profité. Pour ne citer qu'un fait, rappelons que l'argent payé à l'étranger pour faire face aux besoins en bougies des moteurs d'avions a été réduit au cours des dernières années à un dixième de ce que l'on déboursait auparavant, le restant des bougies étant fabriqué dans le pays même. Au moment où nous écrivons ces lignes, la Fabrique de Kaysséri vient de livrer à l'armée deux avions construits dans ses ateliers.

**Enseignement et éducation dans l'armée.** Aussitôt la Guerre de l'Indépendance terminée, une grande partie des officiers suivit les cours de différentes écoles pour renforcer ainsi les expériences acquises sur les champs de bataille par des connaissances théoriques nouvelles. Dans le but de former des spécialistes, des élèves-officiers ont été envoyés en Europe. Grâce à l'activité des établissements destinés à former des officiers pour l'armée, celle-ci possède aujourd'hui un nombre d'officiers suffisant pour répondre à ses besoins. Les soldats appelés sous les drapeaux et libérés après avoir terminé leur service quittent l'armée munis des connaissances théoriques et pratiques nécessaires au maniement de leur arme, à son utilisation avec la plus grande dextérité en cas de guerre ainsi qu'à l'entretien de cette arme. Le rendement de l'instruction et de l'éducation

dans l'armée a augmenté de façon très sensible grâce aux expériences qu'elle a acquises au cours des combats qu'elle a dû accepter, des batailles qu'elle a livrées et grâce aussi à l'étude suivie des progrès réalisés par les armées européennes.

L'armée turque ne s'est pas contentée d'exercer et d'éduquer les soldats dans le but unique de former de bons combattants; elle a voulu aussi en faire des éléments utiles à l'économie nationale et, pour atteindre ce but, elle les a dotés de connaissances pratiques et a encouragé parmi eux l'exercice des métiers utiles. Elle a ouvert à cet effet des cours dans lesquels se formèrent de nombreux agents sanitaires, maréchaux ferrants, chauffeurs, mécaniciens, télégraphistes, forgerons, menuisiers, etc.

**La lecture et l'écriture dans l'armée** — De grands efforts ont été déployés en vue d'apprendre à lire et à écrire aux jeunes gens appelés sous les drapeaux, surtout après l'adoption des caractères latins par le Gouvernement de la République Turque. Grâce à ces efforts, le nombre des soldats sachant lire et écrire s'est élevé à 10.000 au cours de la première année, à 45.000 au cours des années suivantes pour atteindre 60.000 tout dernièrement. Ces chiffres ne cessent d'augmenter. Un idéal que l'armée aspire à atteindre le plus tôt possible est celui qui consiste à avoir appris parfaitement à lire et à écrire à tous les jeunes soldats au moment où ils doivent être libérés. Les jeunes recrues reçoivent en outre une instruction civique, des notions d'hygiène, des connaissances pratiques et utiles tels le calcul, l'élevage, etc. Parmi les choses enseignées dans l'armée on a réservé à l'agriculture une assez grande place pour montrer aux jeunes gens qui plus tard redeviendront les agriculteurs du pays, l'énorme différence qui existe entre les nouvelles et les anciennes méthodes.

**Le mouvement sportif dans l'armée** — L'armée s'est également efforcée d'augmenter la capacité physique et la force de résistance du soldat pour le rendre capable de supporter les charges les plus lourdes. A cet effet, des clubs sportifs ont été créés dans l'armée pour la pratique des sports. Ces clubs, nombreux et bien organisés, développent une très grande activité.

**La durée du service militaire** — L'Armée, désireuse de participer elle aussi au relèvement économique du pays, de réparer les ruines causées par les guerres et d'aider à la reconstruction nationale, a réduit au minimum la durée du service militaire. La durée de

service des fantassins a été abaissée à 18 mois, celle des soldats des autres armes à 2 années et des marins à 3.

**Publications militaires** — On peut dire que l'Administration Républicaine a ouvert une ère nouvelle pour ce qui concerne les publications militaires. La Guerre Mondiale et la guerre de l'Indépendance, les progrès rapides réalisés par la science, donnèrent le jour à de nouvelles méthodes relativement à la conduite et au commandement des armées ainsi que dans le domaine de l'organisation. L'armée a acquis ces connaissances théoriques par des publications militaires. Les officiers turcs ne cessèrent d'élever leur niveau intellectuel grâce aux connaissances enseignées dans ces publications. A cet effet, on a procédé à des études approfondies sur les anciennes campagnes importantes des armées turques, négligées jusqu'ici, sur les nouvelles campagnes turques qui furent la source de tant d'expérience, ainsi que sur les guerres des fronts européens. Pour faciliter ces études, des ouvrages sur l'histoire de la guerre ont été publiés. On a fait paraître aussi des règlements et des instructions pouvant servir de base à la préparation et à la conduite des armées, ainsi que des oeuvres sur les progrès réalisés par les armées des autres pays. Les ouvrages de ce genre publiés au cours de dix années s'élèvent à 1.750 (de 300 à 500 pages chacun). Les revues militaires, qui paraissent régulièrement, ne sont pas comprises dans ce chiffre.

Au cours de 10 années de République, les cartes de l'Etat major, qui étaient imparfaites, ont été complétées. Le travail réalisé par le département des Cartes a commencé à donner satisfaction non seulement aux besoins de l'armée, mais aussi à ceux de tous les départements. Des progrès remarquables ont été également réalisés dans le domaine de l'aérocartographie.

service de l'Armée a été admise l'année dernière. Les nouvelles méthodes de travail ont été appliquées à l'Armée. On peut dire que l'Armée a ouvert une ère nouvelle pour ce qui concerne les publications militaires. Le Centre Militaire de la Guerre de l'Armée pendant les progrès rapides réalisés par la science, donnent les jours les nouvelles méthodes relativement à la conduite et au commandement des armées ainsi que dans le domaine de l'organisation. L'Armée a acquis des connaissances théoriques par des publications militaires. Les officiers, tous ont consacré à leur niveau intellectuel (accès) aux connaissances enseignées dans ces publications. A cet effet, on a procédé à des études approfondies sur les armes et les campagnes importantes des armées modernes, étudiées jusqu'à sur les nouvelles campagnes futures qui feront la source de nos d'expérience ainsi que sur les guerres des temps européens. Pour faciliter ces études des ouvrages sur l'histoire de la guerre ont été publiés. On a fait paraître aussi des règlements et des instructions pour servir de base à la préparation et à la conduite des armées, ainsi que des ouvrages sur les progrès réalisés par les armées des autres pays. Les ouvrages de ce genre publiés au cours de dix années s'élevaient à 1.250 (de 300 à 500 pages chacun). Les ouvrages militaires qui ont été publiés pendant ces dix années sont dans ce chiffre.

Après dix années de l'Armée de la République, les cartes de l'Etat-major qui étaient imparfaites ont été complétées. Le travail réalisé par le département des Cartes a commencé à donner satisfaction non seulement aux besoins de l'Armée mais aussi à ceux de tous les départements. Des progrès remarquables ont été réalisés également dans le domaine de l'aéronautique.

Le service de l'Armée a été organisé de telle manière que les officiers de toutes les armes aient pu participer à la formation physique et intellectuelle. Les officiers de toutes les armes ont été chargés de tâches importantes et ont pu ainsi acquiescer à leur formation. A cet effet, on a créé des écoles militaires et des écoles de formation pour les officiers de toutes les armes. Les officiers de toutes les armes ont pu ainsi acquiescer à leur formation et ont pu participer à la formation physique et intellectuelle.

Le service de l'Armée a été organisé de telle manière que les officiers de toutes les armes aient pu participer à la formation physique et intellectuelle. Les officiers de toutes les armes ont été chargés de tâches importantes et ont pu ainsi acquiescer à leur formation. A cet effet, on a créé des écoles militaires et des écoles de formation pour les officiers de toutes les armes. Les officiers de toutes les armes ont pu ainsi acquiescer à leur formation et ont pu participer à la formation physique et intellectuelle.



## LA POLITIQUE EXTERIEURE DE LA REPUBLIQUE TURQUE

Le Gouvernement de la République Turque, poursuivant la ligne de politique qu'il s'était tracée et la série des Traités dont il avait entrepris la conclusion avec certains États déjà au début de sa fondation, série que la Convention de Lausanne n'a pas tardé à compléter, a peu à peu coordonné les relations internationales de la Turquie dans tous les domaines et les a constamment développées.

Ainsi, outre les Traités et Conventions portant sur des questions particulières,

des Traités d'Amitié,

des Traités d'Amitié et de Neutralité,

des Conventions de séjour,

des Traités de Commerce et de Navigation,

des Conventions consulaires,

des Conventions d'extradition et

des Conventions d'Assistance judiciaire ont été conclus.

Le Gouvernement de la République a en outre signé avec certains États des Conventions sur les rapports de bon voisinage, la sécurité des frontières et les armements navals.

En dehors de ces Traités et Conventions, pour la plupart bilatéraux, la Turquie a approuvé encore et signé un grand nombre d'actes internationaux dont une partie est consignée par les documents auxquels elle a adhéré en vertu du Traité de Lausanne, et l'autre partie par les Traités et Pactes qu'elle a conclus ou qui ont reçu son adhésion directement.

La Turquie, qui, par la conclusion du Traité de Lausanne, a liquidé la situation léguée par l'Empire Ottoman et s'est trouvée définitivement libérée de l'influence des puissances, a adopté, sûre de sa force et de son droit, une politique avant tout basée sur le paix dans le pays, la paix dans le monde.

C'est parce qu'elle envisage la vie internationale comme l'établissement de nation à nation et entre nations de l'harmonie et d'une

LA POLITIQUE EXTERIEURE



## LA POLITIQUE EXTERIEURE DE LA REPUBLIQUE TURQUE

Le Gouvernement de la République Turque, poursuivant la ligne de politique qu'il s'était tracée et la série des Traités dont il avait entrepris la conclusion avec certains Etats déjà au début de sa fondation, série que la Convention de Lausanne n'a pas tardé à couronner, a, peu à peu, coordonné les relations internationales de la Turquie dans tous les domaines et les a constamment développées.

Ainsi, outre les Traités et Conventions portant sur des questions particulières,

des Traités d'Amitié,

des Traités de Conciliation et d'Arbitrage,

des Traités d'Amitié et de Neutralité,

des Conventions de séjour,

des Traités de Commerce et de Navigation,

des Conventions consulaires,

des Conventions d'extradition et

des Conventions d'Assistance judiciaire ont été conclus.

Le Gouvernement de la République a en outre signé avec certains Etats des Conventions sur les rapports de bon voisinage, la sécurité des frontières et les armements navals.

En dehors de ces Traités et Conventions, pour la plupart bilatéraux, la Turquie a apposé encore sa signature au bas de nombreux actes internationaux dont une partie est constituée par les documents auxquels elle a adhéré en vertu du Traité de Lausanne, et l'autre partie par les Traités et Pactes qu'elle a conclus ou qui ont reçu son adhésion directement.

La Turquie, qui, par la conclusion du Traité de Lausanne, a liquidé la situation léguée par l'Empire Ottoman et s'est trouvée définitivement libérée du fléau des capitulations, a adopté, sûre de sa force et de son droit, une politique ayant pour devise «La paix dans le pays, la paix dans le monde».

C'est parce qu'elle conçoit la vie internationale comme l'établissement de nation à nation et entre nations de l'harmonie et d'une

amitié égale et réciproque que la Turquie s'est consacrée à la politique de paix avec la ferme conviction que c'est là, non seulement pour elle-même mais encore pour chaque nation, le chemin du bonheur, du progrès et de la prospérité.

Dans l'application de cette politique clairvoyante, confiante en elle-même, toujours loyale, fidèle de par sa nature à la parole donnée et à ses amitiés, exigeant des autres avec une extrême sensibilité la sincérité et la franchise, la Turquie, toujours franche, inspirée par les exigences de sa position géographique et les nécessités des intérêts économiques, a constamment tenu compte des désirs et des actes des autres pays.

La Turquie n'a jamais cessé de déployer l'activité, la constante vigilance et l'esprit de suite qu'exige sa conception qui consiste à rivaliser avec les amis dans l'amitié, à manifester le maximum de sensibilité en cas de négligence ou de violation de cette amitié et à aller toujours de l'avant avec eux, soit en les appuyant dans leurs initiatives, soit, selon les circonstances, en prenant directement cette initiative. C'est là une particularité de la politique de la Turquie, particularité qui s'est toujours manifestée dans ses relations tant avec ses voisins qu'avec tous les États en général.

Une seconde particularité de cette politique de la Turquie a consisté à liquider toutes les questions du passé et à étendre le champ de ses amitiés, tout en conservant jalousement celles déjà existantes.

Bref, la stabilité dans la voie poursuivie constitue la caractéristique de la politique turque.

Cette activité politique basée sur le maintien du contact et de l'harmonie entre amis et qui exclut tout changement dans son orientation tant qu'une déviation ne se révèle pas dans la politique de l'autre partie, mais qui, néanmoins, se développe parallèlement aux événements, tout en cherchant à les prévoir dans la mesure du possible, lui a valu l'entière confiance du monde entier.

La Turquie, formant l'une des extrémités de l'Europe et constituant une grande presqu'île de la Méditerranée, et aussi en raison de ses voisins et de ses amitiés, ne pouvant limiter son activité à une politique restreinte et régionale, s'est trouvée dans la nécessité de s'intéresser de près à toutes les affaires de l'Europe, de l'Asie Centrale et Occidentale et, secondairement, aux événements et aux affaires du monde entier. Cette exigence des problèmes extérieurs constitue l'un des facteurs qui impose au peuple actif qu'est le peuple

turc, comme d'ailleurs dans tous les domaines, le maximum d'efforts dans la voie du progrès et de la prospérité. Il va donc sans dire que la Turquie, pour être heureuse et prospère et remplir la mission à laquelle elle a été prédéterminée par son Histoire et sa position géographique, n'aurait pu rester isolée et se contenter de ses propres conditions économiques. Aussi, sa politique extérieure devait-elle se développer dans le souci de répondre à ces nécessités et sous l'influence de l'amour de la paix.

Cette voie et cette pensée ont amené naturellement la Turquie à assister à toutes les réunions européennes et à toutes les conférences internationales, régionales ou universelles, et, enfin, à entrer à la Société des Nations selon les nécessités de ses conditions particulières.

La Turquie a participé à la Conférence pour la réduction des armements et du désarmement dès sa période préparatoire, et elle y a soutenu constamment le principe de «vers l'égalité».

Elle a pris part également à la Conférence économique mondiale où elle a exposé clairement, d'après ses vues, la crise dont souffre le monde, la nécessité et l'avantage de mesures d'abord nationales puis internationales et régionales, et elle a posé franchement le principe suivant: «Autant un large nationalisme qui tiendrait les droits des autres Nations sur le même pied que ses propres aspirations de développement est favorable à l'extension des rapports et des échanges internationaux, autant un nationalisme étroit et égoïste qui ne ferait pas sien le droit d'autre et soutiendrait la cause de sa propre expansion est nuisible à l'établissement de l'harmonie internationale».

Bref, être loyal, avoir l'amour de la paix, compter et être en état de compter sur soi-même, considérer la vie nationale comme essentielle tout en ayant foi dans la vie internationale, tenir dans chaque affaire compte du rendement, ne pas perdre de vue le calcul des forces et les nécessités économiques, s'efforcer d'augmenter ses amitiés, et, enfin, être fidèle à ses amis et exiger d'eux cette même fidélité, ne mépriser aucune affaire, travailler avec une vigilance constante et ne jamais abandonner l'initiative, tels sont la conception et le cadre de l'activité extérieure de la Turquie.

L'exemple le plus patent de cette politique est donné, parmi les actes que la République Turque a conclus, par les Traités de Neutralité, d'Arbitrage et de Conciliation.

La Turquie, en signant des Traités d'Arbitrage avec les Puissances, a montré, d'une part, qu'elle met la conception de droit à la

base de son Administration, et, d'autre part, qu'elle a foi dans l'impartialité de la justice internationale.

La République Turque a conclu des Traités de Conciliation et d'Arbitrage avec l'Allemagne, la France, l'Italie, la Hongrie, l'Espagne, la Tchécoslovaquie, la Suisse, la Suède, la Norvège, le Danemark, la Belgique, la Bulgarie, la Grèce et la Perse. Ces Traités d'Arbitrage présentent trois phases principales:

Dans la première, le Gouvernement Turc semble guidé par le souci d'avancer avec prudence dans cette voie nouvelle qu'elle vient d'emprunter et se réserver la latitude de déterminer unilatéralement les cas qui relèvent du droit de souveraineté et de la compétence exclusive, et ne pouvant, partant, être soumis à l'arbitrage.

La seconde phase marque un pas vers une plus grande efficacité de la procédure d'arbitrage. Elle comporte encore la faculté d'excepter, toujours unilatéralement, le droit de souveraineté. Mais cette latitude d'appréciation s'y trouve quelque peu restreinte par la clause qui la limite aux cas qui sont considérés par le droit international comme relevant du droit de souveraineté et de compétence exclusive.

Quant à la troisième, elle exclut toujours du compromis le droit de souveraineté, mis elle confie à l'arbitrage le soin de déterminer si une question litigieuse relève ou non du droit de souveraineté et de compétence exclusive. Ce fait constitue un progrès évident.

Ces trois phases méritent d'être relevées en ce sens qu'elles marquent le développement de la politique que la Turquie, fermement décidée à maintenir des relations amicales et pacifistes avec tous les Etats, poursuit constamment, politique qui consiste à revendiquer ses propres droits tout en accordant les leurs aux autres.

Outre ces Traités d'Arbitrage, la Turquie a conclu encore avec la France, l'U. R. S. S., la Perse, la Bulgarie et la Grèce des Traités contenant des clauses de neutralité. Par ces Traités, les contractants s'engagent à observer la neutralité en cas de guerre et à ne point participer, aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre, à aucune combinaison dirigée contre les autres parties contractantes. Le Gouvernement de la République, qui cherche à garantir sa sécurité extérieure par la droiture, le pacifisme et l'équité de ses relations, a jeté, par les dits Traités de Neutralité, des fondements solides à sa politique.

Les Protocoles sur les armements navals conclus avec la Russie Soviétique et la Grèce, ainsi que le Protocole signé avec l'U. R. S. S. et subordonnant à l'information préalable de l'autre partie la

conclusion des actes politiques avec leurs voisins de terre et de mer, sont de nature à augmenter et à raffermir cette sécurité.

Les Traités que la Turquie a conclus en Orient avec l'Afghanistan et la Perse comportent la clause particulière suivante :

«Au cas où l'une des deux Parties Contractantes serait l'objet d'une action d'hostilité de la part d'une ou de plusieurs tierces Puissances, l'autre Partie Contractante déploiera tous ses efforts pour remédier à la situation. Si, malgré ces efforts, la guerre devenait un fait accompli, les deux Hautes Parties Contractantes s'engagent à examiner de nouveau la situation soigneusement et dans un esprit de bienveillance dans le but de parvenir à trouver une solution conforme à leurs intérêts supérieurs.»

La République Turque a signé, lors de la Conférence économique de Londres, deux pactes sur la définition de l'agresseur dont l'un avec l'U. R. S. S. et les pays limitrophes et l'autre avec l'U. R. S. S. et les Etats de la Petite Entente. Il est inutile de souligner l'importance de ces actes internationaux qui définissent l'agresseur pour la première fois.

La Turquie a signé récemment avec la Grèce un Pacte d'entente cordiale qui garantit les frontières communes et qui permet au délégué de l'une des parties contractantes de représenter l'autre partie dans les réunions à représentations restreintes. Ce Pacte, qui constitue une puissante garantie pour la paix du Proche Orient, est en même temps un pas important dans le domaine de la collaboration des Nations.

## LES TRAITES DE COMMERCE

Le Gouvernement de la Grande Assemblée Nationale s'était engagé lors de la conclusion du Traité de Commerce annexé au Traité de Lausanne, à ne pas augmenter pendant cinq années ses tarifs douaniers à l'égard des pays contractants. Cette période de cinq années, qui a expiré en Août 1929, n'a pas permis à la Turquie de protéger l'industrie dont elle avait besoin.

La Turquie a procédé, avant l'expiration du Traité de Commerce de Lausanne, à la conclusion de Traités de Commerce sur de nouvelles bases. A l'issue de ses négociations et à l'exception de quelques-unes, elle a signé avec toutes les Puissances avec lesquelles elle entretient des relations, 27 Traités de Commerce et *modus vivendi*. La caractéristique de ces Traités consiste, à l'intérieur, à sauvegarder les

droits dont on dispose, et, à l'extérieur, à obtenir les droits accordés aux autres Etats.

Les Traités de Commerce conclus depuis 1929 comportent des clauses assurant aux articles d'exportation turcs leur écoulement et le bénéfice des tarifs réduits. Le traitement de la nation la plus favorisée constitue la pierre angulaire de ces actes.

Alors que la nouvelle Loi sur les tarifs douaniers, ainsi que ces Traités de Commerce, assuraient les échanges de la façon la plus satisfaisante, la crise générale survenue dans l'économie mondiale et la pénurie de devises qui doit en être considérée comme une des conséquences, ont amené la Turquie à prendre des mesures nouvelles, et il devint indispensable d'appliquer le système de contingentement afin de protéger la monnaie nationale et d'empêcher les échanges devenus anormaux de nuire aux produits et à l'industrie du pays.

Le Gouvernement de la République, se basant sur l'expérience acquise, a poursuivi et appliqué avec vigilance la réforme du système de contingentement de manière à prévenir ses effets nuisibles sur l'exportation. Ainsi, il a accordé des possibilités, pour augmenter leurs exportations, aux pays vis-à-vis desquels la Turquie a une balance nettement active et il a imposé, par contre, aux pays vis-à-vis desquels il a une balance passive l'obligation d'acheter les produits du pays. Ces dispositions constituent les plus essentielles et les plus efficaces des mesures prises par le Gouvernement. Elles trouvent leur application dans le traitement favorable que la Turquie applique à l'égard de l'Espagne, de la Grèce et des Etats-Unis, et dans l'obligation qu'elle impose aux pays, tels que le Brésil et le Japon, qui ne lui ont jamais rien acheté, de marcher vers l'équilibre par les Conventions qu'elle a passées avec eux.

La mise en équilibre de ses importations et de ses exportations par de nouveaux accords commerciaux n'étant nullement pour la Turquie une mesure suffisante pour remédier à la pénurie de devises, elle s'est trouvée dans la nécessité de tenir compte non seulement de l'équilibre commercial, mais aussi de l'équilibre des paiements et de sortir du cadre étroit du système de contingentement en recherchant les possibilités d'effectuer en nature les paiements qui s'imposaient en dehors de la contrevaletur des marchandises. Dans les nouvelles Conventions qu'elle a passées avec les Puissances auxquelles elle a accordé le droit de libre importation sur certains articles, la Turquie n'a pas jugé nécessaire d'imposer des clauses particulières à

l'égard des pays qui auraient une balance passive, l'équilibre des paiements étant assuré jusqu'au rétablissement de l'équilibre commercial. Par contre, au cours des négociations avec les autres Etats, la Turquie a notifié qu'elle ne saurait se départir du principe de l'équilibre des paiements, et c'est sur cette base qu'elle a conclu des Conventions d'abord avec la Suède et récemment avec la France.

L'état très critique de l'économie mondiale a obligé tous les pays à rechercher de nouvelles bases pour réglementer les échanges commerciaux et, à cet effet, à mettre à l'essai des systèmes quelque peu compliqués tels que le «clearing» et la compensation. Le Gouvernement de la République Turque a passé des accords de «clearing» et de compensation avec quatre Etats, à savoir, l'Autriche, le Brésil, la Hongrie et la France. Les accords conclus avec les deux premiers Etats sont déjà entrés en vigueur; ceux passés avec les deux derniers ne le sont pas encore.

De même, l'instabilité provoquée par la crise mondiale a amené les Etats à éviter les conventions de longue durée et à essayer les nouveaux procédés par des accords provisoires. C'est pourquoi les récents accords conclus par le Gouvernement de la République Turque portent sur des périodes relativement courtes de six mois ou d'un an.

D'autre part, l'application étendue de la clause de la nation la plus favorisée s'étant révélée impossible en ces temps de crise, ce traitement dut naturellement être limité aux opérations tarifaires et douanières, et tout privilège et avantage accordés à un Etat dut avoir sa contrepartie.

Le Gouvernement de la République Turque, qui suit les évolutions de la situation économique mondiale avec le maximum d'intérêt et de vigilance, a toujours pris en considération la situation générale lors du règlement de ses relations économiques et c'est en se conformant aux exigences de cette situation, au mieux des intérêts de l'économie de la Turquie, qu'il s'est appliqué constamment à ce que la Nation éprouve le moins de préjudices possibles de la crise mondiale.

l'égard des pays qui auraient une balance passive, l'équilibre des paiements étant assuré jusqu'au rétablissement de l'équilibre commercial. En outre, au cours des négociations avec les autres États, la Turquie a notifié qu'elle ne saurait se départir du principe de l'équilibre des paiements, et c'est sur cette base qu'elle a conclu des Conventions d'abord avec la Suède et récemment avec la France.

L'état très critique de l'économie mondiale a obligé tous les pays à rechercher de nouvelles bases pour régler les échanges commerciaux et, à cet effet, à mettre à l'essai des systèmes quelque peu compliqués tels que le «clearing» et la compensation. Le Gouvernement de la République Turque a passé des accords de clearing et de compensation avec quatre États, à savoir, l'Autriche, le Brésil, la Hongrie et la France. Les accords conclus avec les deux premiers États sont déjà entrés en vigueur; ceux passés avec les deux derniers ne le sont pas encore.

De même, l'instabilité provoquée par la crise mondiale a amené les États à éviter les conversions de longue durée et à essayer les nouveaux procédés par des accords provisoires. C'est pourquoi les récents accords conclus par le Gouvernement de la République Turque portent sur des périodes relativement courtes de six mois ou d'un an.

D'autre part, l'application étendue de la clause de la nation la plus favorisée étant devenue impossible en ces temps de crise, ce traitement doit naturellement être limité aux opérations turques et douanières et tout privilège et avantage accordés à un État doit avoir sa contrepartie.

Le Gouvernement de la République Turque, qui suit les évolutions de la situation économique mondiale avec le maximum d'intérêt et de vigilance, a toujours pris en considération la situation générale lors du règlement de ses relations économiques et c'est en conformité aux exigences de cette situation, au mieux des intérêts de l'économie de la Turquie, qu'il est appliqué constamment à ce que la Nation éprouve le moins de préjudices possibles de la crise mondiale.



## L'ACTIVITE DU MINISTERE DE L'INTERIEUR SOUS LA REPUBLIQUE

**Les Administrations locales:** L'Administration Républicaine a attaché une très grande importance au développement des administrations locales des Vilayets et à la réalisation des programmes touchant les problèmes de l'instruction, de l'hygiène, des travaux publics ainsi que ceux relatifs à l'agriculture et aux affaires vétérinaires et hippiques.

Jusqu'en 1933, on effectua de simples travaux de terrassement sur 18.392 kilomètres de routes, on répara 10.408 autres kilomètres et l'on y construisit, suivant les nécessités, de grands ou de petits ponts

## L'ACTIVITE DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

Toujours sous le patronage des administrations locales construisirent 2.650 écoles et en réparèrent ou agrandirent 196. Ces administrations dépensèrent 1.295.181 Livres Turques pour la construction d'écoles d'artisanat réservés à des élèves internes.

Le cadre des fonctionnaires du département de l'hygiène et de l'assistance sociale, ainsi que celui des spécialistes agronomes et vétérinaires rémunérés par les administrations locales furent élargis.

Les hôpitaux administrés par les Vilayets furent l'objet d'un soin tout particulier. Ils furent agrandis par la construction de nouveaux bâtiments et pavillons, et leurs besoins, tant au point de vue des installations que de celui des moyens médicaux, furent entièrement satisfaits.

Les services vétérinaires des administrations locales firent venir des bœufs (taureaux, chevaux et ânes) en vue d'améliorer et d'embellir le bétail utilisé par les paysans.

Les organisations créées par les administrations locales pour la conservation des bois et des forêts rendirent de grands services.

Les expositions d'animaux inaugurées dans les Vilayets et les prix qu'elles distribuèrent contribuèrent largement à éveiller dans le peuple le désir d'élever des animaux, de les sélectionner et de

L'ACTIVITE DU MINISTERE DE  
L'INTERIEUR

## L'ACTIVITE DU MINISTERE DE L'INTERIEUR SOUS LA REPUBLIQUE

**Les Administrations locales.** L'Administration Républicaine a attaché une très grande importance au développement des administrations locales des Vilayets et à la réalisation des programmes touchant les problèmes de l'instruction, de l'hygiène, des travaux publics ainsi que ceux relatifs à l'agriculture et aux affaires vétérinaires et hippariques.

Jusqu'en 1933, on effectua de simples travaux de terrassement sur 18.392 kilomètres de routes, on répara 10.408 autres kilomètres et l'on y construisit, suivant les nécessités, de grands ou de petits ponts; on édifia 11.426 kilomètres de chaussées et l'on perça ou traça un nombre total de 13.814 passages, défilés, tunnels et sentiers.

Toujours sous le Régime Républicain, les administrations locales construisirent 2.650 écoles et en réparèrent ou agrandirent 196. Ces administrations dépensèrent 1.295.161 Livres Turques pour la construction d'écoles d'artisanat réservées à des élèves internes.

Le cadre des fonctionnaires du département de l'hygiène et de l'assistance sociale, ainsi que celui des spécialistes agronomes et vétérinaires rémunérés par les administrations locales furent élargis.

Les hôpitaux administrés par les Vilayets furent l'objet d'un soin tout particulier. Ils furent agrandis par la construction de nouveaux bâtiments et pavillons, et leurs besoins, tant au point de vue des installations que de celui des moyens médicaux, furent entièrement satisfaits.

Les services vétérinaires des administrations locales firent venir des étalons (taureaux, chevaux et ânes) en vue d'améliorer et d'embellir le bétail utilisé par les paysans.

Les organisations créées par les administrations locales pour la conservation des bois et des forêts rendirent de grands services.

Les expositions d'animaux inaugurées dans les Vilayets et les prix qu'elles distribuèrent contribuèrent largement à éveiller dans le peuple le désir d'élever des animaux, de les sélectionner et de

perfectionner leur race, ce qui constitue un véritable progrès dans le domaine de l'élevage.

**Municipalités.** C'est la loi sur les Municipalités élaborée par l'Administration républicaine qui marque le début de la période au cours de laquelle les Municipalités commencèrent à travailler à plein rendement et à se transformer en organisations répondant aux besoins multiples de la cité moderne. Cette loi, qui investit les Municipalités de la personnalité morale, qui fixe leurs devoirs et attributions et qui leur assure la possibilité de prendre les mesures qu'elles jugeraient opportunes et de les exécuter, a posé une base saine et solide pour la reconstruction des villes en admettant le principe selon lequel les Municipalités devront tracer la carte de la ville, exécuter les opérations de cadastre, dresser le plan futur de la cité et établir un programme de construction.

La loi sur les Municipalités reconnaît aux femmes le droit de participer aux élections municipales et d'être élues.

La Grande Assemblée Nationale de Turquie a approuvé la fondation de la Banque des Municipalités à l'aide de l'argent de réserve émergeant cette année des divers budgets municipaux. Cette banque aura sa personnalité morale. Son capital sera de 15.000.000 de Livres Turques. Elle financera les municipalités en vue de la réalisation de leur programme de reconstruction, sous la forme de prêts, d'avances, de comptes-courants et de crédits.

Avant la République, les Municipalités possédaient:

- 528 kilomètres de trottoirs,
- 251 » de chaussées,
- 17 » de routes asphaltées,
- 105 » de routes parquetées.

Sous le Régime républicain, elles construisirent en outre:

- 1.460 kilomètres de trottoirs,
- 1.102 » de chaussées,
- 79 » de routes asphaltées,
- 88,5 » de routes parquetées.

Sous la République, les Municipalités réalisèrent d'importants progrès dans la voie de l'édification de nouvelles bâtisses, de routes parquetées et de terrains sportifs. Donnons un aperçu de cette activité urbaine:

Avant la République, il n'existait que 29 parcs et 7 terrains pour les sports. Sous la République, on créa 204 parcs et 164 terrains sportifs. Les Municipalités construisirent d'autre part de nombreux

hôpitaux, orphelinats, dispensaires, cliniques et firent ainsi œuvre l'assistance sociale. Avant l'instauration du Régime républicain il n'y avait que hôpitaux; l'Administration républicaine en construisit 24. Avant la République, 4 villes seulement avaient des installations électriques, 20 villes possédaient des conduites d'eau et on ne comptait que 17 abattoirs dans toutes les Municipalités du pays. Sous la République, le nombre des installations électriques s'éleva à 97, celui des conduites d'eau à 185 et celui des abattoirs à 143. En 1932, les Municipalités dépensèrent 4.630.770 Livres Turques pour des travaux publics et 2.795.449 pour des œuvres d'assistance sociale.

La loi élaborée en vue d'augmenter les revenus des Municipalités, et qui porte le nom de Loi des impôts et des taxes municipales, fixe les ressources des Municipalités et les moyens pour l'obtention de ces ressources.

**Les Villages.** Les villages, qui avaient été complètement négligés jusqu'à l'instauration du Régime Républicain, entrèrent dans une ère nouvelle grâce à la Loi sur les villages élaborée par le Gouvernement républicain. D'après cette loi, le village est une entité locale ayant personnalité morale. L'application de cette loi à toute agglomération dont la population dépasse 150 âmes est obligatoire.

On a attaché une grande importance à la question de la limitation des terres qui donnait toujours naissance à des conflits interminables entre les villageois et l'on a tracé les limites de 14.988 villages.

En 1931, le total des budgets des villages était de 4.880.078 Livres Turques. Tandis que 790 villages seulement jouissaient avant la République de dispositifs fournissant de l'eau aux habitants, l'Administration Républicaine assura le ravitaillement en eau dans des conditions d'hygiène parfaite à 2.746 nouveaux villages.

Avant la République il existait 664 chambres de village, où les paysans reçoivent les voyageurs; ce chiffre fut porté, sous le Régime républicain, à 6.961. Les routes vicinales, dont le total n'était auparavant que de 11.051 kilomètres, atteignent maintenant 39.052 kilomètres. Avant la République, il n'existait que 866 petits ponts et passages; leur nombre s'élève aujourd'hui à 7.359.

L'Administration Républicaine acheta 3.458 taureaux - étalons, 1.359 chevaux - étalons et 1.563 boucs et béliers - étalons en vue d'assurer l'amélioration et le développement de l'élevage. Le coût de ces étalons fut inscrit aux budgets des villages.

**L'administration générale de vilayets.** Le Gouvernement de la République s'est intéressé vivement à l'administration générale des Vilayets et a pris toutes les mesures nécessaires pour la sécurité et le maintien de l'ordre. La nomination d'inspecteurs généraux a été jugée nécessaire. On commença par les Vilayets de l'Est. Le nombre de ces inspecteurs généraux sera augmenté.

L'organisation des Communes étant imparfaite, l'Administration Républicaine décida de créer 229 Communes à organisation complète en vue de faciliter les affaires concernant les villageois, telles que le recensement, les impôts et le registre foncier.

Pour adapter les divisions administratives aux nécessités économiques et géographiques, les limites de certains Vilayets ont été modifiées et certains villages, Communes et districts ont été rattachés à des Vilayets plus proches ou plus appropriés à leurs besoins.

**L'échange des populations, l'installation des émigrés, la reconstruction des régions dévastées.** Par suite des guerres et des émigrations, l'Anatolie Occidentale se trouvait en état de ruine lorsque l'Administration Républicaine prit le pouvoir. Des centaines de milliers de gens étaient dénués de toute ressource et attendaient des secours de l'Etat.

Les destructions et les dommages causés par l'ennemi étaient immenses. 414 villages étaient complètement incendiés et 463 autres partiellement. Dans les villes, 57.213 maisons étaient complètement en ruines et 5.701 partiellement. Les dommages et les dégâts provoqués dans le Vilayet de Manissa et en Thrace ne sont pas compris dans les chiffres. Les dégâts dans le Vilayet de Manissa atteignaient à eux seuls des chiffres presque égaux à ceux précités.

Le transfert des Grecs échangeables, en application des clauses du Traité de Lausanne, et le rapatriement à leur place de 379.913 personnes, soit 99.709 familles turques de Grèce, la reconstruction des bâtiments incendiés ou détruits, l'installation des émigrés à la suite des Guerres Balkanique et Générale, sont des oeuvres que le Gouvernement de la République réalisa avec plein succès.

Une fois la lutte pour l'indépendance terminée, on créa le Ministère de l'Echange des populations, de la Reconstruction et de l'installation des réfugiés; on distribua aux paysans les bêtes en surplus de l'Armée, et, grâce à l'inscription dans le Budget d'un montant, à l'ouverture de crédits par la Banque Agricole et par d'autres établissements similaires, on transforma les sans-travail en véritables producteurs dans le court laps de temps d'une année. Les échan-

geables furent logés, nourris et vêtus jusqu'à leur établissement définitif. Pour leur installation, on prit en considération leurs métiers et professions et les conditions climatoriales auxquelles ils étaient sujets dans leur pays d'origine. Pour nourrir les échangeables et pour les rendre à la production, le Gouvernement Républicain distribua 8 millions de kilos de céréales, 23.000 paires de boeufs, 27.500 charrues, tracteurs, faux et faucilles.

Par le moyen du crédit de 1.682.704 Livres Turques inscrit dans le Budget général, on répara 19.279 maisons, on en reconstruisit 4.567 et on créa 66 villages. Dans les villes ravagées par les incendies, on conféra à la population la possession de 6.574 maisons appartenant à l'Etat, de sorte que 38.030 personnes — constituant 6.538 familles — eurent leur foyer.

L'Administration Républicaine s'intéressa vivement aussi à la question de l'immigration. Elle adopta comme principe fondamental d'installer les immigrés de la Guerre Balkanique et de la Guerre Générale ainsi que les réfugiés venant de la Perse, du Caucase, de la Syrie et de l'Irak et de les rendre à la production. Ainsi on conféra gratuitement à 58.027 familles d'immigrés et de réfugiés la possession de 40.629 maisons, de 6.321 terrains et de 1.567.472 deunums de champs, de vignes et de jardins.

Au cours de la Guerre Générale, par suite de l'invasion russe, la plupart de la population des Vilayets de l'Est s'était trouvée dans l'obligation d'émigrer vers d'autres parties du pays. Toutes ces familles ont été réexpédiées dans leurs foyers. Pour l'installation de ces émigrés, que l'on désignait sous le nom de «réfugiés de l'Est», on leur fournit toujours gratuitement des maisons, des terrains, des boutiques, des champs, des vignes et des potagers.

**Les naturalisations.** Depuis 1926, 56 548 personnes obtinrent la nationalité turque sur leur demande.

**Les distributions de terres aux paysans.** L'Administration Républicaine a jugé convenable de conférer à la population qui ne possédait pas de biens la possession des terres constituant les biens nationaux, à condition que les nouveaux propriétaires paient la contrevaieur de ces terrains dans l'espace de vingt années. Au cours de dix années de Régime Républicain on a distribué à 22 233 familles 731.450 deunums de terres.

Le Gouvernement Républicain constatant, d'une part, l'état d'inactivité forcée dans lequel se trouvait une population nombreuse

toute prête à se mettre au travail, et, d'autre part, l'existence de vastes fermes inexploitées, promulgua une Loi appropriant les dites fermes à l'Etat et les faisant ensuite distribuer et partager aux villageois. Ainsi le Gouvernement s'est approprié des fermes d'une valeur de 520.287 Livres Turques et les a distribuées aux paysans qui en paieront la contrevaieur en vingt ans.

**Recensement.** On a effectué le 28 Octobre 1927 partout en Turquie un recensement général. D'après les résultats de ce recensement, la Turquie possédait à cette date une population de 13.660.275 personnes. Un recensement doit être effectué chaque cinq ou dix ans. Toutefois, des enquêtes d'ordre militaire et administratif ultérieures permettent de supposer que la population de la Turquie s'élève en réalité à 17,5 millions d'habitants environ.

**Questions de sûreté générale.** Les affaires de la Sûreté générale étaient, sous l'Empire, gérées par des moyens tout à fait primitifs. L'Administration Républicaine a pris en sérieuse considération cette question vitale pour le pays et a créé une organisation policière basée sur des principes techniques. Autrefois, les Vilayets les plus importants mêmes étaient confiés à un ou deux commissaires de police et à quelques agents. Aujourd'hui 30 Vilayets ont leur direction de la Sûreté générale et 27 Vilayets possèdent une organisation de sûreté générale placée sous la direction d'un fonctionnaire de la police.

Des efforts ont été déployés pour transformer l'Ecole de Police d'Istanbul en un véritable établissement de spécialisation. Cette école ne pouvant à elle seule satisfaire aux besoins du pays, il a été décidé de créer une école similaire à Ankara.

Des lois ad hoc ont fixé les devoirs et les attributions des policiers, réglé leur nomination, leur promotion et leur retraite et posé les bases de l'instruction professionnelle à donner aux aspirants. Aujourd'hui, la carrière ne manque pas de tenter des personnes ayant même reçu une instruction supérieure.

Le Gouvernement républicain a adopté comme principe d'accorder des indemnités aux familles des policiers blessés ou morts en exerçant leur fonction. Il a été érigé à Ankara un monument pour éterniser la mémoire de ces victimes du devoir.

Des mesures essentielles ont été prises pour régulariser la navigation et la circulation.

On a entrepris une lutte contre les maladies vénériennes qui ne cessaient de s'accroître par suite de la prostitution. Des mesures contre la prostitution elle-même ont également été prises.

**Les femmes dans la police turque.** L'Administration Républicaine a nommé aussi des femmes à des postes divers dans l'administration de la Sûreté générale, et surtout dans la section de la police des moeurs. Actuellement la Police turque a 13 femmes à son service.

**La gendarmerie.** Les effectifs de la Gendarmerie ont été portés sous la République à un chiffre suffisant pour répondre aux besoins de sécurité, d'ordre et de tranquillité du pays. La Gendarmerie a été organisée en détachements fixes et mobiles et selon les conditions particulières à chaque région. Les fusils et le matériel de la Gendarmerie ont été perfectionnés. Les officiers de gendarmerie reçoivent une instruction solide leur permettant de devenir des spécialistes dans leur carrière. Les écoles professionnelles de gendarmerie ainsi que les écoles spéciales pour les sous-officiers et les simples soldats qui désirent entrer dans la Gendarmerie ont contribué au relèvement du niveau intellectuel de ce corps.

Au cours de dix années de Régime Républicain, la Gendarmerie turque a assuré l'ordre et la tranquillité dans le pays en poursuivant avec succès les tentatives criminelles de nature à porter atteinte à la République et les cas de simple brigandage.

Les lignes téléphoniques, qui n'étaient avant la proclamation de la République que de 534 kilomètres, comptent actuellement 42.150 kilomètres.

On a compris une fois que les maladies vénériennes qui se  
transmettent par suite de la prostitution. Les mesures  
prises contre la prostitution elle-même ont également eu pour  
effet de réduire les maladies vénériennes.

Les femmes dans la police turque. L'Administration  
Républicaine a nommé aussi des femmes à des postes élevés dans  
l'Administration de la Sécurité générale et surtout dans la section de  
la Police des mœurs. Actuellement la Police turque a 15 femmes  
à son service.

La gendarmerie. Les officiers de la Gendarmerie ont été  
portés sous la République à un chiffre suffisant pour répondre aux  
besoins de sécurité, d'ordre et de tranquillité du pays. La Gendar-  
merie a été organisée en détachements fixes et mobiles et selon les  
conditions particulières à chaque région. Les unités et le matériel  
de la Gendarmerie ont été perfectionnés. Les officiers de gendarmerie

reçoivent une instruction solide leur permettant de devenir des  
spécialistes dans leur carrière. Les écoles spéciales ont été créées  
même ainsi que les écoles spéciales pour les sous-officiers. Les  
simples soldats qui descendent dans la Gendarmerie ont subi une  
bonne instruction. L'attachement à la République a été renforcé.

En Turquie les divisions de la République ont été perfectionnées  
pour assurer l'ordre et la tranquillité dans le pays en particulier  
avec succès. Les unités criminelles de nature à porter atteinte à la  
République et les cas de simple brigandage.

Les lignes téléphoniques qui n'étaient que la production de  
la République ont été améliorées. Les lignes téléphoniques ont été  
améliorées et les services ont été améliorés.

Les lois de la République ont été améliorées et les services  
ont été améliorés. Les lois de la République ont été améliorées et  
les services ont été améliorés.

Le Gouvernement républicain a accordé des secours à  
ceux qui ont été victimes de la mort. Il a accordé des secours à  
ceux qui ont été victimes de la mort.

Des mesures ont été prises pour régulariser la circulation  
et la sécurité.



## LES FINANCES DE LA TURQUIE REPUBLICAINE

Si l'on jette un coup d'œil sur la situation financière de la Turquie avant la proclamation de la République, on peut voir que les deniers publics ont de tout temps été gérés sous l'Empire d'une manière déplorable, au grand détriment du peuple et du pays. Les budgets étaient presque toujours déficitaires. Pour faire face aux dépenses urgentes on avait recours à des emprunts. Les dépenses étaient toujours supérieures de 5 à 6 millions de Livres Turques aux prévisions de recettes. Après avoir affecté tous les revenus et les produits des emprunts au paiement des dépenses, le Gouvernement se trouvait chaque année dans l'obligation de reporter un solde déficitaire de 5 à 6 millions à l'année suivante.

Les appointements des fonctionnaires, les pensions des retraités, des veuves et des orphelins n'étaient jamais régulièrement payés. Ceux-ci étaient généralement la proie d'usuriers qui leur escomptaient à 50 % les appointements échus mais n'ont encore réglés par le Gouvernement. Celui-ci se trouvait dans l'impossibilité d'être fidèle à ses engagements et ne réglait jamais ses créanciers en temps dû.

Les dettes extérieures, qui ne faisaient qu'augmenter de jour en jour, asservissaient le pays aux puissances étrangères tant au point de vue économique qu'au point de vue politique. Cette situation avait du reste empiré par suite des guerres consécutives.

Même après la proclamation de la Constitution, dans le budget de l'exercice 1910 par exemple, les crédits affectés aux Ministères de l'Instruction Publique, du Commerce et des Travaux Publics n'avaient pas dépassé les 4,5 % du montant total prévu.

Lorsque le Gouvernement National se constitua pour lutter contre l'invasisseur, les caisses publiques se trouvant dans les provinces placées sous sa dépendance étaient presque vides. C'est le peuple entier qui, en mettant bénévolement tout son avoir à la disposition du Gouvernement sous forme de contributions de guerre, tourna la possibilité de lutter jusqu'à la victoire finale.

Aujourd'hui, et depuis dix années, les finances de la République Turque se caractérisent par des budgets bien équilibrés, sans emp

LES FINANCES



## LES FINANCES DE LA TURQUIE REPUBLICAINE

Si l'on jette un coup d'œil sur la situation financière de la Turquie avant la proclamation de la République, on peut voir que les deniers publics ont de tout temps été gérés sous l'Empire d'une manière déplorable, au grand détriment du peuple et du pays. Les budgets étaient presque toujours déficitaires. Pour faire face aux dépenses urgentes on avait recours à des emprunts. Les dépenses étaient toujours supérieures de 5 à 6 millions de Livres Turques aux prévisions de recettes. Après avoir affecté tous les revenus et les produits des emprunts au paiement des dépenses, le Gouvernement se trouvait chaque année dans l'obligation de reporter un solde déficitaire de 5 à 6 millions à l'année suivante.

Les appointements des fonctionnaires, surtout les pensions des retraités, des veuves et des orphelins, n'étaient jamais régulièrement payés. Ceux-ci étaient généralement la proie d'usuriers qui leur escomptaient à 50 % les appointements échus mais non encore réglés par le Gouvernement. Celui-ci se trouvait dans l'impossibilité d'être fidèle à ses engagements et ne réglait jamais ses créanciers en temps dû.

Les dettes extérieures, qui ne faisaient qu'augmenter de jour en jour, asservissaient le pays aux puissances étrangères tant au point de vue économique qu'au point de vue politique. Cette situation avait du reste empiré par suite des guerres consécutives.

Même après la proclamation de la Constitution, dans le budget de l'exercice 1910 par exemple, les crédits affectés aux Ministères de l'Instruction Publique, du Commerce et des Travaux Publics n'avaient pas dépassé les 4,9 % du montant total prévu.

Lorsque le Gouvernement National se constitua pour lutter contre l'envahisseur, les caisses publiques se trouvant dans les provinces placées sous sa dépendance étaient presque vides. C'est le peuple entier qui, en mettant bénévolement tout son avoir à la disposition du Gouvernement sous forme de contributions de guerre, fournit la possibilité de lutter jusqu'à la victoire finale.

Aujourd'hui, et depuis dix années, les finances de la République Turque se caractérisent par des budgets bien équilibrés, sans emp-

runts, et élaborés en prenant soigneusement en considération les intérêts du pays.

On peut voir beaucoup d'innovations dans les systèmes administratifs et fiscaux. Les pourcentages des crédits affectés à l'Instruction Publique, à l'Economie Nationale et aux Travaux Publics sont les suivants:

| Instruction Publique | Travaux Publics | Economie Nationale |
|----------------------|-----------------|--------------------|
| 6,44 %               | 13,66 %         | 5,21 %             |

Ces pourcentages ne concernent que le Budget général de l'Etat. On doit y ajouter les contributions des administrations locales des provinces — lesquelles se sont élevées à 27.716.191 Livres Turques en 1932 et à 23.834.507 Livres Turques en 1933 — pour se faire une idée de l'importance attachée par le Gouvernement Républicain aux questions concernant l'Instruction Publique, l'Agriculture, le Commerce, les Travaux Publics.

Le Gouvernement Républicain, qui hérita d'une patrie en ruines, affecta toutes les plus-values des recettes à la reconstruction et à la restauration du pays, et augmenta le budget des dépenses parallèlement à l'augmentation des recettes.

**Opérations de trésorerie et comptabilité publique.** Autrefois l'argent du Gouvernement était gardé dans les caisses publiques et les envois de numéraire se faisaient par la poste. Le Gouvernement Républicain a d'abord confié les opérations de trésorerie à la Banque Agricole, puis à la Banque Centrale de la République lorsque celle-ci a été fondée.

La Turquie a institué un «contrôle des changes» avant tous les autres pays. Ce contrôle, établi pour empêcher la spéculation sur les devises et régulariser la politique monétaire, fonctionne d'une façon normale et donne d'excellents résultats.

Les comptes du Trésor ont été centralisés par les stipulations de la Loi sur la «comptabilité publique». Les arrêtés de comptes mensuels sont établis à la fin du deuxième mois suivant; les arrêtés définitifs annuels sont dressés au plus tard à la fin du neuvième mois.

Il convient de relever aussi que le Gouvernement Républicain considère comme une question de prestige national de tenir tous ses engagements sans retards et avec régularité. La question des appointements des fonctionnaires et des pensions des retraités, des veuves et des orphelins a été définitivement résolue. Les intéressés sont régulièrement payés au commencement de chaque mois, par anticipation.

## LES DETTES

**A — Dettes intérieures.** Un ordre de paiement a été établi pour les dettes, tant anciennes que nouvelles. Les crédits nécessaires sont prévus chaque année dans le Budget, en vue de leur règlement. Ces mesures n'ont pas manqué d'inspirer la confiance aux créanciers.

**Emprunts —** L'Empire Ottoman avait contracté en 1918 un emprunt intérieur de 18.000.000 de Livres Turques. Après avoir payé le premier coupon d'intérêts, il avait cessé tout paiement, et, pour cette raison, les titres de cet emprunt avaient baissé à un moment donné jusqu'au dixième de leur valeur nominale.

Le Gouvernement Républicain reprit le service de cet emprunt et régla aussi tous les coupons arriérés. En outre, il accepta les titres de cet emprunt, à leur valeur nominale, comme dépôts de garantie et en règlement de dettes à l'Etat dans certains cas, ce qui provoqua une hausse rapide de ces titres, lesquels sont cotés aujourd'hui à la Bourse à un cours très voisin de leur valeur nominale.

**B — Dette flottante.** La dette flottante, héritée en partie de l'ancien Régime et contractée partiellement par le Gouvernement National, a commencé à être payée à partir de 1929. Les montants ainsi réglés atteignent un total de près de 50 millions de Livres Turques. Il ne reste plus qu'un petit solde à payer.

**Dettes Ottomanes (Dette Publique).** La République avait hérité de l'Empire Ottoman d'une dette publique atteignant 100 millions de Livres Turques or. Les pourparlers entamés avec les créanciers en vue d'une réduction de ce montant et de la détermination des modalités de paiement, pourparlers qui se poursuivirent pendant plusieurs années, ont dernièrement abouti à la conclusion d'un accord suivant lequel ce lourd héritage du passé a été réduit à un montant compatible avec la capacité de paiement du pays, c'est-à-dire à 8 millions de Livres Turques or.

**L'Emprunt des allumettes —** Le Gouvernement de la République a contracté un emprunt à long terme auprès d'une société américaine à qui l'exploitation du Monopole des allumettes a été concédée avec obligation de construire une fabrique dans le pays. Cet emprunt, d'un montant de 10 millions de Livres Turques or, sera amorti par les revenus du dit monopole. Le produit en a été entièrement consacré au renforcement du stock d'or de la Banque Centrale de la République.

Le Gouvernement n'est aucunement hostile à l'investissement de capitaux étrangers en Turquie et leur donne les gages de sécurité nécessaires, tant que ceux-ci se contentent d'une rétribution raisonnable. Toutefois, le but essentiel poursuivi est de faire contribuer dans la mesure du possible les capitaux indigènes au relèvement économique du pays.

Fidèle à cette politique, le Gouvernement Républicain a décidé d'émettre un emprunt intérieur à lots de 12 millions de Livres Turques dont le produit sera affecté à l'achèvement rapide du dernier tronçon de la ligne de chemin de fer devant desservir les mines de cuivres d'Ergani, lesquelles sont parmi les plus riches du monde. Cet emprunt a eu le plus grand succès auprès du public. La première tranche émise, qui n'était que de 4 millions de Livres Turques, a été entièrement souscrite avant le délai fixé et les demandes de souscription ont dépassé 6 millions. Ceci constitue un exemple frappant de la grande confiance que le peuple accorde au Régime et au Gouvernement actuels.

**Les impôts.** Les impôts, qui constituent la principale source de revenus de l'Etat, étaient, avant le Régime Républicain, répartis à l'encontre de toute notion d'équité. Les systèmes de taxation et de perception ne se basaient nullement sur des principes sains et rationnels.

Sous la République, le système fiscal a été entièrement modifié; les lois y relatives ont été l'objet d'amendements et d'améliorations importants. On s'est efforcé de rendre les charges fiscales compatibles avec les conditions économiques du pays et les capacités de paiement des contribuables. Dans ce but notamment, l'impôt de la dîme a été supprimé.

Avant de passer à un rapide aperçu des impôts actuellement existants en Turquie, il convient de donner ici quelques explications sur cet impôt moyenâgeux, basé sur des conceptions religieuses périmées, qu'était la dîme. Elle était perçue sur les produits du sol; la quotité qui — comme son nom l'indique — n'était que d'un dixième à l'origine, avait fini par atteindre dans l'application, par suite de diverses surtaxes et centimes additionnels, un huitième ou même parfois un sixième des produits bruts. La perception se faisait généralement par affermage, système défectueux favorisant toutes sortes d'exactions de la part des affermeurs sur les paysans et donnant lieu à des conflits interminables. Les affermeurs étaient d'ailleurs choisis parmi les personnages influents de chaque localité, descendants des anciens féodaux, qui mettai-

ent à profit leur situation pour faire perpétuer la tradition ancestrale d'oppression du seigneur sur l'humble paysan. Un autre grave inconvénient de la dîme consistait dans ce fait qu'elle était perçue sur le produit brut: on taxait en somme le capital du cultivateur, c'est-à-dire sa récolte et son travail. Celui-ci était réduit au rôle de serf tarvaillant au pair pour l'Etat et pour l'affermeur. Du reste, les produits de la dîme ne rentraient jamais en entier dans les caisses du Trésor, une partie appréciable restant entre les mains des affermeurs.

Quoi qu'il en soit, la dîme fournissait à l'Etat près du tiers de ses revenus, et le Gouvernement de l'Empire Ottoman, tout en se rendant compte des inconvénients de cet impôt, n'avait pu oser le supprimer, ni sous le régime autocratique, ni sous le régime constitutionnel. Le Gouvernement Républicain peut se vanter à juste titre d'avoir réalisé la plus grande et la plus belle réforme dans le domaine fiscal en supprimant complètement la dîme et en libérant ainsi le paysan du joug qui n'avait cessé de l'oppresser depuis des siècles.

Les principaux impôts qui existent actuellement en Turquie sont les suivants:

**1 — L'Impôt foncier.** Autrefois, la taxation se basait sur la valeur des biens fonds. Le Gouvernement Républicain a jugé plus équitable d'en déterminer l'assiette suivant les revenus. A cet effet, des recensements ont été effectués aussi bien dans les villes que dans les campagnes, dans un grand nombre de provinces, et se continuent encore activement. Certaines exonérations et facilités ont été accordées en vue de l'amélioration de l'agriculture et de la protection de l'hygiène publique, ainsi que pour encourager la construction de nouveaux immeubles.

**2 — Impôt sur le bétail.** Cet impôt a existé de tout temps. Des facilités ont été accordées aux contribuables pour le paiement de leur dû et le système de déclaration par le contribuable a été adopté. Toutefois, ici aussi certaines exonérations ont été consenties pour encourager et favoriser l'élevage.

**3 — Impôt sur les bénéfiques.** L'ancien impôt désigné sous le nom de «temettu» (patente) a été remplacé en 1926 par l'impôt sur les bénéfiques dont l'assiette est plus judicieusement établie. Un projet de loi est actuellement à l'étude à la Grande Assemblée Nationale d'Ankara dans le but d'améliorer quelques défauts remarqués au cours de l'application de la loi de 1926.

**4 — Impôt sur les transactions.** La République avait établi, à l'instar de beaucoup d'autres pays, une taxe de consommation. Par suite de certaines difficultés rencontrées dans l'application cette taxe a été remplacée par un impôt qui est perçu sur toutes les transactions commerciales et industrielles, et dont la quotité est très réduite.

**5 — Impôt de succession.** Cet impôt a été instauré pour la première fois en Turquie sous le Régime Républicain. Etant perçu sur des fortunes acquises sans aucune peine, il ne constitue pas une charge véritable pour le contribuable, tout en fournissant à l'Etat des revenus appréciables.

**6 — Douanes et monopoles d'Etat.** Un Ministère indépendant a récemment été créé pour la gestion des douanes et des monopoles, dont les recettes constituent une partie très importante des revenus de l'Etat. Un article spécial ayant été consacré à ce sujet, il n'y a pas lieu de donner ici des renseignements détaillés.

**La politique monétaire de la Turquie.** Le Régime Républicain a hérité de l'Empire 158.748.563 Livres Turques de monnaie fiduciaire. Ces billets constituaient une dette non gagée de l'Etat envers le peuple. Ainsi que plusieurs Gouvernements l'ont fait après la guerre, le Gouvernement de la République Turque pouvait également déprécier la valeur de cette monnaie par une inflation, jusqu'à la rendre presque nulle. Cette manière d'agir pouvait bien être soutenue et justifiée. Mais le Gouvernement Républicain, qui a eu toujours en vue l'intérêt du peuple, n'a pas voulu procéder à une inflation. En outre, il a empêché les possibilités de spéculations boursières sur cette monnaie au détriment du peuple et du pays. On peut actuellement dire que les personnes qui ont conservé leur fortune en monnaie turque n'ont pas eu de désillusions. Le contrôle sévère exercé par le Gouvernement sur les achats et ventes de devises étrangères ont barré la route aux tentatives de spéculation sur ces devises qui auraient pu porter préjudice à la monnaie nationale. La Loi régissant les Bourses des Changes et des Valeurs, ainsi que celle relative à la sauvegarde de la monnaie turque constituent les sanctions de ces mesures. La situation des changes en Turquie, qui, d'abord prenait pour base la Livre Sterling, puis le Franc français lors de la dépréciation de la monnaie anglaise, se trouve maintenant stabilisée de fait. Des mesures effectives à ce sujet ont été prises au début par un consortium formé par les banques nationales avec la participation du Gouvernement, puis

par la Banque Centrale de la République laquelle entra en activité en 1931.

Cette dernière, qui assume des charges très importantes telles que le soin de régler le taux d'escompte suivant les exigences du marché, de garantir le paiement des billets de monnaie en circulation, de régulariser les opérations sur les devises, est une des grandes réalisations du Régime Républicain dans le domaine financier. La Banque Centrale de la République, qui a débuté avec une encaisse d'or de 500.000 Livres Turques, est parvenue à quadrupler son stock en moins de deux années.

Pour faciliter la circulation monétaire, la frappe de pièces d'argent a été récemment décidée.

**Création d'établissements de crédit.** Le nombre des établissements de crédit à capital exclusivement turc était de 10 en 1920. L'ensemble de leurs capitaux s'élevait à 17.793.957 Livres Turques. En 1932, leur nombre avait passé à 44 et leurs capitaux à 76.195.850 Livres Turques.

Le total des dépôts d'épargne et de caisses de famille, qui, en 1920, n'était que de 10 millions de Livres Turques, s'est élevé en 1931 à 38 millions. Le nombre des épargnants est passé de 1838 à 106.223.

Les dépôts à terme ont passé de leur côté de 9 millions à 21 millions de Livres Turques.

**Nationalisation des établissements d'intérêt général.** On doit enregistrer à l'actif du Régime Républicain l'achat par le Gouvernement du chemin de fer d'Anatolie, comprenant les tronçons Haydarpacha-Eskichéhir, Eskichéhir-Ankara, Eskichéhir-Konia, avec les embranchements Arifiyé-Adapazar et Alayunt-Kutahya, du port de Haydarpacha, de la ligne Mersine-Tarsous-Adana, avec toutes leurs installations et leur matériel roulant. Ces lignes sont actuellement exploitées par l'Administration des Chemins de Fer et des Ports de l'Etat, laquelle exploite également les nouvelles lignes construites directement par l'Etat.

**Objet de l'activité de l'administration des biens nationaux.**

**1 — Constructions.** Un grand nombre de bâtiments a été construit dans la capitale et dans les provinces.

**2 — Distributions de terres aux paysans.** Deuis dix ans, le Gouvernement Républicain a distribué aux paysans ne possédant pas

de terres, dans différentes localités du Vilayet de Smyrne, surtout à Torbali, Eudémiche, Bayindir, Tiré, Pergame, Ménémén, 300.000 deunums; dans les Vilayets de Dénizli et d'Aydin 65.000 deunums; dans les Vilayets d'Istanbul, d'Adana, d'Erzérour, de Konia et de Kodjaéli, 400.000 deunums de terres. La distribution continue encore dans le Vilayet d'Eskichéhir.

**3 - La loi sur l'encouragement de l'industrie et ses applications.** Les terrains et les terres appartenant au Gouvernement sont transférés aux personnes pouvant bénéficier des dispositions de la Loi sur l'encouragement de l'industrie, à titre gratuit ou à des prix modérés. Pour ces derniers, des facilités et de longs délais de paiement sont accordés.

Les émigrés et les échangeables ont été aidés et secourus de la même façon par le Gouvernement, en vue de leur installation, dans le but d'en faire des éléments producteurs dans le pays.

**Cadastre et "tapou,,".** Les droits de propriété et de possession étaient régis jusqu'à la République par des lois et des règlements surannés et désuets. C'est après l'instauration du Régime Républicain que l'on a modernisé les stipulations légales relatives au droit de propriété et qu'on les a adaptées aux nécessités des temps présents. Ces droits ont été rendus mobilisables grâce aux principes reconnus et adoptés par le nouveau code civil. D'autre part les formalités de transfert ont été rendues faciles par des lois appropriées.

Des recensements cadastraux sont actuellement effectués dans plusieurs provinces. Avant dix ans il n'existait presque pas de fonctionnaires du cadastre possédant une instruction supérieure. Actuellement, parmi les 1109 fonctionnaires de cette administration, 355 possèdent une instruction supérieure et sont diplômés de l'Ecole du Cadastre. Du reste, cette école a été créée par le Gouvernement Républicain pour former des fonctionnaires capables et spécialisés dans cette branche. D'autre part, 30 fonctionnaires-stagiaires ont été envoyés en Europe pour y parachever leurs études. Ils ont été, à leur retour, nommés à des postes de professeurs pour former le futur personnel de ces services.

Les archives cadastrales, qui se trouvaient à Istanbul dans un état de désordre complet dans les sous-sols du bâtiment affecté à l'ancienne administration du cadastre, ont été transportées à Ankara où elles sont conservées actuellement en bon ordre dans une bâtisse spécialement construite à cet effet, et à l'abri de tout danger d'incendie.

## LES DOUANES ET LES MONOPOLES EN TURQUIE RÉPUBLICAINE

**Les Douanes.** Le Gouvernement impérial ottoman n'avait aucune liberté d'action dans les questions douanières, étant lié par les obligations que lui imposaient les capitulations étrangères plusieurs fois séculaires. La République Turque, grâce au Traité de Lausanne, a recouvré son indépendance en matière de douane et a pu appliquer pour la première fois un tarif établi en tenant compte uniquement des intérêts du pays. A partir de cette date, dans l'établissement et l'application des tarifs, on ne tient plus compte que des intérêts nationaux.

La Loi sur les tarifs douaniers actuelle n'est pas une simple loi financière, elle constitue plutôt une œuvre de protection des produits

## LES DOUANES ET LES MONOPOLES

du pays. Cette Loi a été modifiée ces jours derniers de façon à répondre mieux aux besoins nouveaux.

Au point de vue administratif, la République a assuré des facilités aux intéressés dans les affaires de dédouanement en instituant des règlements appropriés. Elle a réglé les affaires de commission des douanes et les a soumises à un contrôle sévère.

Par une loi nouvelle, tous les moyens de l'Etat et la force armée sont mis à la disposition du service chargé de mener la lutte contre la contrebande. Le Gouvernement de la République a créé le Ministère des Douanes et des Monopoles qui réunit sous une autorité unique les Directions générales des douanes et des monopoles lesquelles étaient jusqu'ici rattachées au Ministère des Finances. Il a été créé en même temps un commandement général de la garde douanière qui dépend de ce ministère et qui en constitue l'organe de poursuite contre les délinquants avec pouvoir exécutif à leur endroit. 16 tribunaux judiciaires spéciaux chargés de prévenir la contrebande et toutes sortes d'abus et de punir promptement les contrevenants ont été institués.

de terres, dans différents localités du Vilayet de Smyrne, surtout à Torball, Edirnechi, Beyrout, Yéré, Pergame, Ménémén, 300.000 deummas; dans les Vilayets de Dénikli et d'Aydin 65.000 deummas; dans les Vilayets d'Istanbul, d'Adana, d'Erzeroum, de Konia et de Kodjall: 400.000 deummas de terres. La distribution continue encore dans le Vilayet d'Ankara.

3 - La loi sur l'encouragement de l'industrie et ses applications. Les terrains et les terres appartenant au Gouvernement sont transférés aux personnes pouvant bénéficier des dispositions de la Loi sur l'encouragement de l'industrie, à titre gratuit ou à des prix modérés. Pour ces derniers, des facilités et de longs délais de paiement sont accordés.

Les émigrés et les réfugiés ont été aidés et secourus de la même façon par le Gouvernement, en vue de leur installation, dans le but d'en faire des éléments productifs dans le pays.

Cadastrage et "tapou". Les droits de propriété et de possession étaient régis jusqu'à la République par des lois et des règlements surannés et défects. C'est après l'instauration du Régime Républicain que l'on a modernisé les stipulations légales relatives au droit de propriété et qu'on les a adaptées aux nécessités des temps présents. Ces

LES DOUANES ET LES MONOPOLÉS

Des réformes cadastrales sont actuellement effectuées dans plusieurs provinces. Avant dix ans il n'existait presque pas de fonctionnaires de carrière possédant une instruction supérieure. Actuellement existait les 1109 fonctionnaires de cette administration, 355 possédant une instruction supérieure et sont diplômés de l'École du Cadastre. Du reste, cette école a été créée par le Gouvernement Républicain pour former des fonctionnaires capables et spécialisés dans cette branche. D'autre part, 30 fonctionnaires stagiaires ont été envoyés en Europe pour y parachever leurs études. Ils ont été, à leur retour, nommés à des postes de professeurs pour former le futur personnel de ces services.

Les archives cadastrales, qui se trouvaient à Istanbul dans un état de désordre complet dans les sous-sols du bâtiment affecté à l'ancienne administration du cadastre, ont été transportées à Ankara où elles sont conservées actuellement en bon ordre dans une bâtisse spécialement construite à cet effet, et à l'abri de tout danger d'incendie.

## LES DOUANES ET LES MONOPOLES EN TURQUIE REPUBLICAINE

**Les Douanes.** Le Gouvernement impérial ottoman n'avait aucune liberté d'action dans les questions douanières, étant lié par les obligations que lui imposaient les capitulations étrangères plusieurs fois séculaires. La République Turque, grâce au Traité de Lausanne, a recouvré son indépendance en matière de douane et a pu appliquer pour la première fois un tarif établi en tenant compte uniquement des intérêts du pays. A partir de cette date, dans l'établissement et l'application des tarifs, on ne tient plus compte que des intérêts nationaux.

La Loi sur les tarifs douaniers actuelle n'est pas une simple loi financière, elle constitue plutôt une oeuvre de protection des produits agricoles et industriels dans un but de redressement de l'Economie nationale et surtout de développement de l'industrie du pays. Cette Loi a été modifiée ces jours derniers de façon à répondre mieux aux besoins nouveaux.

Au point de vue administratif, la République a assuré des facilités aux intéressés dans les affaires de dédouanement en instituant des règlements appropriés. Elle a réglé les affaires de commission des douanes et les a soumises à un contrôle sévère.

Par une loi nouvelle, tous les moyens de l'Etat et la force armée sont mis à la disposition du service chargé de mener la lutte contre la contrebande. Le Gouvernement de la République a créé le Ministère des Douanes et des Monopoles qui réunit sous une autorité unique les Directions générales des douanes et des monopoles lesquelles étaient jusqu'ici rattachées au Ministère des Finances. Il a été créé en même temps un commandement général de la garde douanière qui dépend de ce ministère et qui en constitue l'organe de poursuite contre les délinquants avec pouvoir exécutif à leur endroit. 16 tribunaux judiciaires spéciaux chargés de prévenir la contrebande et toutes sortes d'abus et de punir promptement les contrevenants ont été institués.

Aujourd'hui, dans la Turquie Nouvelle, la contrebande est, sinon devant la Loi, aux yeux du peuple un acte criminel abhorré au même niveau que la haute trahison.

Des bulletins hebdomadaires du Commandement général de la garde douanière portent à la connaissance du public l'activité de cette autorité dans le domaine de la lutte contre la contrebande

## LES MONOPOLES

**Tabac.** La Régie Co-intéressée des Tabacs de l'Empire Ottoman n'avait pu obtenir des résultats susceptibles de donner satisfaction au Peuple et au Gouvernement. En présence de cette situation, le Gouvernement Républicain remboursa d'abord le capital de la dite Société et fonda une administration provisoire. Il créa ensuite la Régie actuelle comme une Administration de l'Etat ayant son budget annexe et sa personnalité morale.

Voici un aperçu des résultats obtenus par la Régie de l'Etat Républicain:

1 — La Régie Co-intéressée des Tabacs de l'Empire, au cours de la dernière année de son existence, ne réussissait à réaliser un total d'écoulement de tabac que de 2.980.000 kilogs, dont la contrevaieur atteignait 10.480.000 Livres Turques. Le produit de la vente de l'année fiscale de 1931 s'élève à 36.277.813 Livres Turques et celui de 1932 à 35.076.809 Livres Turques, représentant respectivement 8.799.957 et 10.607.141 kilogs de tabac.

2 — Sous la Régie Co-intéressée, la contrebande sévissait et était, pour ainsi dire, devenue une sorte de métier. Comme conséquence de cet état de choses, plus de 100.000 Turcs avaient péri et les prisons regorgeaient de détenus. Une fois l'administration de la Régie des Tabacs passée aux mains du Gouvernement, on vit la conception du peuple, en ce qui concerne la contrebande, se modifier de fond en comble. D'autre part, le Gouvernement Républicain ayant chargé tous ses fonctionnaires de lutter contre la contrebande et de la poursuivre activement et ayant en outre pris des mesures de répression promptes et sévères contre les délinquants, les actes de contrebande diminuèrent dans une énorme proportion et la moyenne du tabac vendu annuellement par la Régie ancienne, qui n'était que de 300 grammes par personne, s'est trouvée portée sous la République à 800 grammes. La Régie Co-intéressée livrait au travail de manipulation un maximum de trois millions de kilogs annuellement.

La Régie de l'Etat Républicain a pu parvenir à faire manipuler douze millions.

3 — La Régie de l'Etat Républicain a, d'une part, augmenté les revenus du Monopole des Tabacs qui constituent l'une des plus importants des diverses ressources du Budget, et, d'autre part, elle a contribué dans une large mesure au développement de l'économie nationale en achetant aux agriculteurs des quantités de tabacs beaucoup plus grandes que naguère.

Sous la Monarchie, la Régie Co-intéressée n'exploitait qu'une seule fabrique, celle de Djibali; la fabrique de Samsoun était dans un état déplorable. Le Gouvernement républicain a fait restaurer les fabriques de Smyrne et d'Adana et a créé des ateliers à Bitlis et à Ourfa. Actuellement 9000 ouvriers - dont la moitié environ du sexe féminin - travaillent dans les dépôts de l'Etat.

4 — Le Gouvernement Républicain, qui veille avant tout aux intérêts du peuple, ne s'est pas contenté de rechercher uniquement des buts financiers, il a pris aussi des mesures de nature à servir les intérêts économiques et sociaux du pays. En voici quelques exemples:

a — Le Gouvernement Républicain s'efforce de contrôler les prix des tabacs dans les régions où il effectue ses achats. Les prix auxquels les paysans vendent aujourd'hui leur tabac a haussé de 78 %, par rapports aux prix cotés sous l'Empire, grâce aux efforts déployés par le Régime en vue de la protection de la production.

b — Le Gouvernement, en accordant des avances aux planteurs de tabac, facilite leurs travaux.

c — Des semences pures et de bonne qualité, obtenues dans le champs de culture d'essai, créés en vue d'améliorer la culture du tabac et de la perfectionner, sont régulièrement distribuées aux cultivateurs.

Les efforts que le Gouvernement Républicain ne cesse de déployer pour préserver les tabacs des paysans contre les maladies, la lutte qu'il a entreprise pour atteindre ce but, l'application de procédés scientifiques et techniques à la culture, la propagation des méthodes nouvelles de confection des fagots et des balles, ont contribué dans une large mesure au développement de la culture du tabac en Turquie.

d — Le Gouvernement s'applique aussi à éclairer les paysans sur les maladies des tabacs, leurs causes et les moyens de les prévenir,

ainsi que sur les méthodes agricoles modernes. Grâce aux études de la Section technique de la Régie de l'Etat, on a pu découvrir une méthode qui a permis de sauver de la destruction des millions de kilogs de tabacs.

e — La Régie de l'Etat s'est efforcée d'introduire dans le pays les procédés de manipulation susceptibles de fournir du tabac à priser et du tabac pour pipe et a obtenu d'excellents résultats.

f — Le Gouvernement Républicain s'est intéressé également à l'amélioration de la situation des ouvriers, tant en ce qui concerne les conditions d'hygiène que les conditions de vie. Des foyers pour les enfants des ouvriers ont été créés dans les fabriques de Djibali et de Smyrne.

**Le bénéfice réalisé par le fisc grâce à la création d'un Monopole d'Etat sur les tabacs.** — A côté de l'activité bienfaisante du Monopole des Tabacs de la République dont le but est de protéger la culture de cette plante, d'assurer la production de tabacs de bonne qualité, de devenir le régulateur du marché et de traiter directement avec les cultivateurs, sans recourir à des intermédiaires; il convient de citer également l'augmentation très sensible des revenus de l'Etat, due à cette activité.

Les revenus nets de la Régie Co-intéressée des Tabacs de l'Empire Ottoman étaient de 3.878.019 Livres Turques en 1924. En 1925, date à laquelle le Gouvernement Républicain prit possession de l'ancienne Régie - après avoir mis à la disposition de cette société, à la Banque Ottomane, le capital s'élevant à 4.000.000 de Francs de la dite institution -, le Monopole de l'Etat Républicain réalisa un gain net de 12.082.424 Livres Turques. Ce bénéfice augmenta chaque année et atteignit en dernier lieu le chiffre de 24 millions de Livres Turques. Or le bénéfice de l'ancienne Régie, sous l'Empire - qui comprenait la Turquie d'Europe, la Turquie d'Asie et les possessions ottomanes d'Afrique -, s'élevait à 1.011.267 Livres Turques, soit, au cours du change moyen de l'année 1925, 8.340.000 Livres Turques papier. Si l'on défalque de cette somme la part revenant à la Société, il ne restait plus comme quote-part du Gouvernement qu'un montant de 932.000 Livres Turques or, c'est-à-dire 6.873.000 Livres Turques papier.

**Le Monopole de l'Alcool et des Spiritueux.** Avant le Régime Républicain, la fabrication des alcools et de boissons spiritueuses constituait l'occupation de petits industriels. Des fabriques

de vins et de liqueurs n'existaient pas. On obtenait avec des instruments rudimentaires le moût (Souma) nécessaire à la fabrication du raki et on préparait cette boisson elle-même par les moyens les plus primitifs.

Le Monopole d'Etat de l'Alcool et des Spiritueux entra en activité le 25 Février 1926. Le Gouvernement Républicain, après différentes expériences, se décida à prendre lui-même en mains l'exploitation de cette industrie si importante et se mit à l'œuvre avec un programme tendant à la réalisation de considérations d'ordre financier, économique, hygiénique et social.

1 — A partir de 1927, date de la création de ce monopole, c'est-à-dire dans l'espace de six années, 41 millions de kilogs de raisin et 23 millions de kilogs de figues furent acquis par cette institution pour la préparation du «souma». Ces chiffres indiquent bien quel nouvel et important débouché est assuré de la sorte aux produits nationaux.

2 — La Turquie n'a plus besoin d'importer des alcools de l'étranger car ils sont désormais fournis par les raffineries nationales de sucre.

3 — Une fabrique de vin a été fondée à Tékirdagh. Elle fournit des vins délicieux, fabriqués avec les produits du pays et sous la direction d'un spécialiste venu d'Europe.

On protège également l'industrie du vin en accordant des primes aux exportateurs.

4 — Parmi les matières premières qui entrent dans la composition du raki, l'anis tient une place importante. Avant 1927, on employait généralement pour la fabrication du raki l'«anatol», que l'on importait de l'étranger, ou l'huile d'anis. Après la création du monopole, on utilisa l'anis indigène et on encouragea les cultivateurs d'anis de la région de Tchechmé où cette plante pousse à merveille.

5 — Grandes et petites fabriques créées par le Monopole de l'Etat pour la fabrication des alcools et des spiritueux.

- a) Distillerie d'alcool et Fabrique de raki et de souma à Pachabaghtché;
- b) Fabrique de liqueurs de Médjidié-Keuy;
- c) Fabrique de vins de Tékirdagh,
- d) Petites fabriques de raki à Diarbékir, à Gaziantep et à Mersine.

Le Monopole de l'Etat a vendu depuis sa création, c'est-à-dire au cours de six années, 25 millions de litres de souma, raki, vins, liqueurs, cognac et autres (le litre est calculé à 100 degrés).

Grâce à la production des fabriques précitées et à celles des entreprises privées, la Turquie n'a plus besoin d'importer de l'alcool et des spiritueux, excepté le whisky.

**Monopole du sel.** Au moment de la proclamation de la République, la vente du sel était régie déjà par le système de monopole. Pendant la Grande Guerre et au cours des années qui la suivirent les salines se trouvaient dans un état lamentable. La première tâche du Monopole de l'Etat Républicain fut de procéder à la réparation ou à la remise en état de ces salines. Il poursuivit comme but d'augmenter la production et la vente du sel, d'empêcher la contrebande, de protéger l'industrie en vendant le sel bon marché et à crédit et d'activer les exportations de poissons salés, de fromages et d'olives en accordant des primes aux exportateurs de ces produits.

**Monopole des poudres, des matières explosibles et des cartouches.** L'Administration Républicaine avait fondé une Société Anonyme Turque à laquelle elle avait confié la fabrication et la vente des poudres, des matières explosibles et des cartouches, ainsi que la fabrication et la vente du matériel et du plomb de chasse. Cette société n'ayant pas tenu ses engagements envers l'Etat, on mit la main sur ses biens et, à partir de l'année 1929, on institua un Monopole d'Etat. Les modalités de vente furent améliorées et les installations achevées. Les matières explosibles employées dans les mines, ainsi que la poudre à caillou, furent vendues au prix de revient. Les prix du matériel de chasse furent également réduits en vue de ranimer le goût de la chasse et d'inciter le peuple à l'exercice du tir, ce sport national.

La Turquie possède actuellement des usines où l'on fabrique des explosifs et des fusils de chasse.

## L'INDUSTRIE SOUS LE REGIME REPUBLICAIN EN TURQUIE

L'industrie était presque inexistante en Turquie lorsque le Gouvernement Républicain prit le pouvoir.

La Turquie se trouvait obligée, en payant des millions, d'acheter à l'étranger les objets manufacturés nécessaires à ses besoins bien que les matières premières servant à la fabrication de ces objets existassent en abondance dans le pays. Par contre, ces matières étaient exportées à vil prix, pour être réimportées ensuite au prix fort sous forme de produits manufacturés ayant exigé des transformations plus ou moins importantes. La balance commerciale du pays se trouvait être, de ce chef, presque toujours déficitaire.

Le développement de l'activité industrielle en Turquie date de la République. En effet, le Gouvernement républicain, aussitôt au pouvoir, s'est donné pour tâche de créer une industrie rationnelle, adaptée aux besoins de la Turquie, capable de transformer en objets manufacturés les matières premières existant ou pouvant être obtenues dans le pays. La première préoccupation était de rétablir dans la mesure du possible la balance commerciale et de créer un mouvement économique à l'intérieur du pays capable de faire sortir la situation de «stagnation» des principales villes industrielles européennes.

Les chiffres qui suivent, concernant les principaux produits, témoignent d'une façon claire et précise de la rapidité du développement industriel depuis la République, et démontrent que le but poursuivi dans ce domaine est déjà au point d'être atteint.

Les expositions de produits industriels, organisées depuis 1908, viennent également à l'appui de cette assertion.

Pour donner à l'industrie le plus favorable développement possible, le Gouvernement avait créé, dès 1908, une banque ayant pour mission de réorganiser les établissements industriels appartenant au Gouvernement, de fonder de nouveaux établissements industriels, de procurer des crédits à l'activité industrielle nationale, et qui s'appelait la «Banque pour l'Industrie et les Mines». Les succursales des ateliers de tissage de Hérké, de Bolnisi, de Tiflis, et de

Grâce à la production des fabriques privées et à celles des entreprises privées, la Turquie n'a plus besoin d'importer de l'alcool et des spiritueux, excepté le whisky.

**Monopole du sel.** Au moment de la proclamation de la République, la vente du sel était régie déjà par le système de monopole. Pendant la Grande Guerre et au cours des années qui la suivirent les salines se trouvaient dans un état lamentable. La première tâche du Monopole de l'Etat Républicain fut de procéder à la réparation ou à la remise en état de ces salines. Il poursuivait comme but d'augmenter la production et la vente du sel, d'empêcher la contrebande, de protéger l'industrie en vendant le sel non marché et à crédit et d'attirer les exportations de poissons, sables de frappe et d'olives en accordant des primes aux exportateurs de ces produits.

**Monopole des poudres, des matières explosives et des cartouches.** L'Administration Républicaine avait fondé une Société Anonyme Turque à laquelle elle avait confié la fabrication et la vente des poudres, des matières explosives et des cartouches, ainsi que la fabrication et la vente du matériel et du plomb de chasse. Cette société n'ayant pas tenu ses engagements envers l'Etat, on mit la main sur les biens de la société et on institua un monopole d'Etat. Les modalités de vente furent améliorées et les installations achevées. Les matières explosives employées dans les mines ainsi que les poudres à caillou furent vendues au prix de revient. Les prix de matériel de chasse furent également réduits en vue de réduire le coût de la chasse et d'attirer le peuple à l'exercice de ce sport national.

La Turquie possède actuellement des usines où l'on fabrique des

L'INDUSTRIE



## L'INDUSTRIE SOUS LE REGIME REPUBLICAIN EN TURQUIE

L'industrie était presque inexistante en Turquie lorsque le Gouvernement Républicain prit le pouvoir.

La Turquie se trouvait obligée, en payant des millions, d'acheter à l'étranger les objets manufacturés nécessaires à ses besoins, bien que les matières premières servant à la fabrication de ces objets existassent en abondance dans le pays. Par contre, ces matières étaient exportées à vil prix, pour être réimportées ensuite au prix fort sous forme de produits manufacturés ayant exigé des transformations plus ou moins importantes. La balance commerciale du pays se trouvait être, de ce chef, presque toujours déficitaire.

Le développement de l'activité industrielle en Turquie date de la République. En effet, le Gouvernement Républicain, aussitôt au pouvoir, s'est donné comme principale tâche de créer une industrie rationnelle, adaptée aux besoins de la Turquie, capable de transformer en objets manufacturés les matières premières existant ou pouvant être obtenues dans le pays. Le but poursuivi était de rétablir dans la mesure du possible la balance commerciale et de créer un mouvement économique à l'intérieur afin d'affranchir la Turquie de la situation de «marché» des principaux pays industriels européens.

Les chiffres qui suivent, concernant les principaux produits, témoignent d'une façon claire et précise de la rapidité du développement industriel depuis la République, et démontrent que le but poursuivi dans ce domaine est déjà sur le point d'être atteint.

Les expositions de produits indigènes, organisées depuis 1929, viennent également à l'appui de cette assertion.

Pour donner à l'industrie turque l'essor nécessaire, le Gouvernement avait créé, dès 1924, une banque ayant pour mission de réorganiser les établissements industriels appartenant au Gouvernement, de fonder de nouveaux établissements répondant aux besoins actuels, de procurer des crédits à l'activité industrielle privée, et qui s'appelait la «Banque pour l'Industrie et les Mines». Les produits des ateliers de tissage de Héréké, de Bakirkeuy, de Feshané et de

la Fabrique de cuirs et chaussures de Beykos, dirigés par cette banque, ainsi que ceux des ateliers de décorticage de riz de Tossia et de Marache, et des raffineries de sucre d'Ouchak, fondés par elle, ont pu concurrencer sur le marché national les produits étrangers similaires et ont réduit de façon appréciable leur importation.

Par une Loi récemment votée par la Grande Assemblée Nationale de Turquie, la Banque pour l'Industrie et les Mines a été complètement réorganisée, son champ d'activité a été élargi et son nom a été changé en celui de «Sumer Bank».

Pour favoriser utilement le développement de l'industrie, le Gouvernement de la République s'est trouvé dans la nécessité de prendre diverses autres mesures. Notamment, une Loi promulguée en 1924 imposait déjà à tous les Ministères et Départements d'Etat, ainsi qu'aux institutions émergeant du budget, l'obligation d'acheter uniquement des effets d'habillement fabriqués dans le pays.

L'ancienne Loi d'Encouragement de l'Industrie a été abrogée en 1927 et remplacée par une nouvelle Loi conçue suivant les nécessités de l'heure. Cette nouvelle Loi a augmenté dans une large mesure les privilèges accordés aux établissements industriels déjà existants ou à créer et a supprimé certaines charges qui entravaient leur développement.

Enfin, le nouveau tarif douanier, établi dans un esprit de protectionnisme rationnel et appliqué à partir de 1929, est venu compléter de façon heureuse la série des mesures prises en faveur de l'industrie nationale.

Grâce, d'une part, à la promulgation de ces lois, et, d'autre part, au rigorisme dont on fit preuve dans leur application, le nombre des privilèges accordés par la Loi d'Encouragement de l'Industrie est passé, de 140 en 1923, à 2.317 en 1933.

Les quelques chiffres comparatifs donnés ci - après pour les principaux produits indiquent mieux que tout commentaire l'accroissement de la production de l'industrie nationale sous le Régime Républicain:

#### **Cotonnades: (en kilogrammes)**

Quantités fabriquées dans le pays (en kgs.)

| <u>Années</u> | <u>Quantités<br/>importées</u> | <u>Avec du fil<br/>importé</u> | <u>Avec du fil<br/>indigène</u> | <u>Total</u> |
|---------------|--------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|--------------|
| 1923          | 20.500.000                     | 3.000.000                      | 70.000                          | 3.700.000    |
| 1927          | 19.300.000                     | 3.252.000                      | 2.470.000                       | 5.722.000    |
| 1932          | 13.432.000                     | 2.415.000                      | 6.640.000                       | 9.055.000    |

Les installations actuelles permettent déjà de fabriquer 6,6 millions de kilos de tissus par an. Dans trois ans, lorsque les agrandissement en cours des fabriques existantes seront terminés et les deux nouvelles fabriques dont la construction est projetée par le Gouvernement seront achevées, la capacité de production annuelle atteindra facilement 9 millions de kilos.

La consommation annuelle de la Turquie en tissus de coton n'était que de 24 millions de kilos, on voit qu'une partie appréciable des besoins sera assurée, dans un très proche avenir, dans le pays même. Le Gouvernement recherche, par ailleurs, les moyens de fabriquer dans le pays la totalité de la quantité nécessaire.

#### Lainages:

(en kgs)

| <u>Années</u> | <u>Importations</u> | <u>Fabrications</u> |
|---------------|---------------------|---------------------|
| 1923          | 1.242.600           | 400.000             |
| 1927          | 1.840.000           | 576.700             |
| 1932          | 452.000             | 1.694.770           |

La consommation annuelle en tissus de laine est en moyenne de 2.300.000 kilos. Les fabriques existantes sont en train d'être agrandies et elles pourront produire en 1934 toute la quantité nécessaire aux besoins de la Turquie.

#### Soieries:

(en kgs.)

| <u>Années</u> | <u>Importations</u> | <u>Fabrications</u> |
|---------------|---------------------|---------------------|
| 1923          | 17.000              | 2.000               |
| 1927          | 173.000             | 9.300               |
| 1932          | 6.000               | 91.600              |

Les fabriques de soie sont actuellement en état de faire face à la totalité des besoins du pays.

**Industrie sucrière.** Jusqu'en 1926, la culture de la betterave à sucre et la fabrication du sucre étaient choses inconnues en Turquie. Toute la quantité nécessaire à la consommation était achetée à l'étranger, moyennant des millions. Pour résoudre ce problème économique au grand avantage du pays et surtout du paysan, le Gouvernement de la République a fondé, en 1926, la première raffinerie de sucre, à Ouchak Une autre fut construite très peu de temps après à Alpoullou, en Thrace. La Turquie avait importé pendant les années 1923, 1924 et 1925 respectivement pour 15.964.000, 13.799.000 et

13.313.000 Livres Turques de sucre. Grâce à la production des deux fabriques précitées, les importations ont pu être réduites, en 1932, à 3.006.000 Livres Turques seulement. Deux autres fabriques, dont l'une est déjà en construction à Eskichéhir, et l'autre qui sera construite à Sivas ou dans ses environs, entreront en activité en 1934. La production fera alors face à la totalité des besoins du pays et l'on pourra même envisager d'interdire les importations. En outre, la culture de la betterave procurera aux paysans des profits considérables. Déjà, pour la campagne sucrière actuelle (1933), l'on évalue à 4,5-5 millions de Livres Turques les sommes à payer aux cultivateurs pour l'achat de betteraves.

Les importations, qui se chiffraient par 46.689 tonnes en 1923, 52.698 tonnes en 1924 et 67.653 tonnes en 1925, ont baissé à 29.332 tonnes en 1932. Par contre, la production, qui n'était que de 5.184 tonnes en 1927, a passé à 27.549 tonnes en 1932. On peut déjà évaluer pour la campagne de 1933, qui n'est prs encore terminée, une production de 45 à 50.000 tonnes.

**Industrie du cuir.** Les tanneries existant en Turquie ont déjà atteint un degré de production tel qu'elles peuvent faire face à la totalité des besoins. Les importations de cuirs pour semelle, qui se chiffraient en 1923 à 1.851.000 kilos d'une valeur de 1,5 million de Livres Turques, sont devenues nulles en 1932. Par contre, la production, qui était de 1.974.000 kilos en 1923 est passée à 4.105.000 kilos en 1932.

Les importations de cuirs pour empeigne s'étaient élevées en 1923 à 519.000 kilos, alors qu'en 1932 on n'en a importé que 55.000 kilos. La production a été par contre également en progression croissante pour cet article, passant de 75.000 kilos, en 1923, à 387.000 en 1932.

Par ailleurs la fabrication de chaussures a aussi pris une grande extension et a atteint un degré de perfectionnement tel que les chaussures fabriquées dans le pays peuvent aujourd'hui rivaliser avantageusement avec celles importées de l'étranger.

**Minoteries et farine.** Le Turquie qui, de tout temps, avait eu la réputation d'être un pays agricole, s'était trouvée, après la guerre, dans l'obligation d'importer chaque années de grosses quantités de blé et de farine. Sans parler du blé importé en 1923 et les années suivantes, rien que la farine achetée à l'étranger au cours de l'année 1923 s'élevait à 26.690.000 kilos, d'une valeur d'environ 3 millions

de Livres Turques. Aujourd'hui, grâce à l'attention portée au développement de l'agriculture, conjointement avec le développement de l'industrie, tout la farine consommée dans le pays est fabriquée avec du blé de provenance indigène. Les importations ont complètement cessé.

**Fabriques de ciment.** La quantité de ciment importé, qui était en 1927 de 65.000 tonnes, n'a été que de 2.300 tonnes en 1932. Par contre, la production est montée progressivement de 24.000 tonnes, en 1923, à 41.000 tonnes, en 1927, et à 129.000 tonnes en 1932. Cette dernière quantité peut entièrement suffire aux besoins du pays. Toutefois, la capacité de production des fabriques existantes est bien supérieure à ce chiffre.

**Savonneries.** La Turquie avait importé en 1923 2.675.000 kilos de savon. En 1932, les importations se virent réduites à 25.000 kilos seulement, consistant d'ailleurs en quelques qualités de luxe. Dans ce domaine encore de l'activité industrielle, la Turquie est aujourd'hui en état de faire face elle-même à ses besoins.

**Bois de construction et exploitations forestières.** Pour le bois de construction, la Turquie est un pays exportateur. Ses exportations atteignirent 17.892 tonnes en 1927 et 38.875 tonnes en 1932. Les importations, par contre, baissèrent de 4.128 tonnes, en 1923, à 682 tonnes seulement en 1932. Les planches destinées à la confection de caisses d'emballage pour les figues et les raisins secs, qui constituaient la plus grande partie des importations turques, sont actuellement fabriquées avec du bois provenant des forêts du pays.

Ce que nous venons d'énumérer brièvement ne concerne que le développement des principales branches de l'activité industrielle. Une extension aussi appréciable est également remarquée dans les autres branches.

Autrefois, les huiles d'olives turques, extraites à l'aide de pressoirs primitifs, contenaient trop d'acidité. Pour cette raison elles trouvaient difficilement acquéreur dans les marchés internationaux et à des prix très bas. Aujourd'hui, les pressoirs existants sont améliorés et de nouveaux pressoirs modernes ont été construits. L'extraction se fait actuellement par des procédés scientifiques et les huiles d'olive offertes aux marchés sont pures et sans acidité.

La Turquie importait aussi dans le temps de grandes quantités d'huiles végétales pour les usages industriels, surtout pour la fabrication du savon. Des fabriques d'huiles végétales ont été également

construites. Les sous-produits de la fabrication de l'huile d'olive, au lieu d'être vendus presque pour rien ou d'être utilisés comme combustible - comme cela se faisait dans le temps - sont aujourd'hui avantageusement employés dans la fabrication des savons.

Les ateliers de tricotage et de bas ont fait leur première apparition en Turquie en 1923. Ils n'ont pas cessé de se développer d'une façon constante et la production dépasse actuellement les besoins. Pour cette raison, les importations d'articles tricotés et de bas ou chaussettes ont complètement cessé et l'on cherche même des débouchés pour l'exédent de la production.

L'industrie chocolatière est aussi dans une situation analogue. Lors de la création des premières fabriques de chocolat, l'huile de cacao, le lait en poudre, le sucre, les graines de cacao, qui constituent les matières premières, étaient achetées à l'étranger. Aujourd'hui, l'huile de cacao est extraite dans le pays et l'on envisage la construction de deux fabriques de poudre de lait, l'une à Kars, l'autre à Brousse. Bien qu'une partie des matières premières soit encore de provenance étrangère, la création d'une industrie chocolatière a énormément favorisé et augmenté la consommation de certaines productions du pays, telles que lait, noisettes, pistaches, etc.

Le développement de la fabrication d'articles en métal est également considérable. On fabrique actuellement des objets en métal pressé, des boutons et poignées de portes, des poêles et autres articles en fonte, des objets nickelés ou émaillés, des objets de coutellerie, des cadenas, des serrures, des lits en fer et en bronze, etc.

Il existe aussi des fabriques de biscuits, de meubles, de pâtes alimentaires.

On ne doit pas également passer sous silence les perfectionnements apportés aux imprimeries et l'augmentation de leur nombre, parallèlement à la propagation de l'instruction publique. Aujourd'hui, les travaux d'impression et de zincographie les plus délicats peuvent être exécutés en Turquie avec la plus grande perfection.

Avant de terminer, nous ajouterons que les temps ne sont pas loin où tous les objets manufacturés dont les matières premières sont ou peuvent être produites en Turquie, seront entièrement fabriqués dans le pays même.

Le Gouvernement, qui, comme nous l'avons exposé plus haut, attache une très grande importance à la création d'une industrie nationale et à son développement rationnel, ne néglige, on le conçoit, aucune mesure administrative ou légale pour diriger ce développe-

ment vers des buts conformes aux nécessités de l'heure et aux besoins actuels et futurs de la Turquie.

Il est à noter d'autre part que, malgré tous les progrès réalisés depuis 10 ans, et que nous venons d'énumérer brièvement, le Gouvernement Républicain se considère encore comme très en retard dans le domaine industriel.

L'INDUSTRIE MINIÈRE

ment vers des buts conformes aux besoins de l'heure et aux besoins actuels et futurs de la Turquie. Il est à noter d'ailleurs que malgré tous les progrès réalisés depuis 10 ans, et que nous venons d'énumérer brièvement, le Gouvernement Républicain ne considère encore comme très en retard dans le domaine industriel.

Les achats de 1925. Ils n'ont pas cessé depuis et ils ont été notés, surtout en ce qui concerne la production, dépassent actuellement les besoins. Pour cette raison, les importations d'articles tricotés et de bas ou chaussures ont complètement cessé et l'on cherche même des débouchés pour l'excédent de la production.

L'industrie chocolatière est aussi dans une situation analogue. Lors de la création des premières fabriques de chocolat, l'huile de cacao, le lait en poudre, le sucre, les graines de cacao, qui constituent les matières premières, étaient achetées à l'étranger. Aujourd'hui l'huile de cacao est extraite dans le pays et l'on envisage la construction de deux fabriques de poudre de lait. L'une à Kars, l'autre à Brusse. Bien qu'une partie des matières premières soit encore de provenance étrangère, la création d'une industrie chocolatière a énormément favorisé et augmenté la consommation de certaines productions du pays, telles que lait, noisettes, pistaches, etc.

Le développement de la fabrication d'articles en métal est également considérable. On fabrique actuellement des objets en métal pressé, des boutons et poignées de portes, des poêles et autres articles en fonte, des objets nickelés ou émaillés, des objets de coutellerie, des cadenas, des serrures, des lits en fer et en bronze, etc.

Il existe aussi des fabriques de biscuits, de meubles, de pâtes alimentaires.

On ne doit pas également passer sous silence les perfectionnements apportés aux imprimeries et l'augmentation de leur nombre, parallèlement à la propagation de l'instruction publique. Aujourd'hui, les travaux d'impression et de zincographie les plus délicats peuvent être exécutés en Turquie avec la plus grande perfection.

Avant de terminer, nous ajouterons que les temps ne sont pas loin où tous les objets manufacturés dont les matières premières sont ou peuvent être produites en Turquie, seront entièrement fabriqués dans le pays même.

Le Gouvernement, qui, comme nous l'avons exposé plus haut, attache une très grande importance à la création d'une industrie nationale et à son développement rationnel, ne néglige, en ce qui concerne les mesures administratives ou légales, pour diriger ce développe-

## L'INDUSTRIE MINIÈRE EN TURQUIE RÉPUBLICAINE

À l'instauration de la République, les mines de Zonguldak, Bolu, Karayüyük, Ege, Iğneada, qui sont les régions minières les plus importantes de la Turquie, se trouvaient dans la situation suivante:

- 1 — Les mines étaient détenues dans une proportion de 90 % par le capital étranger.
- 2 — Les Turcs, parmi le personnel exploitant ces mines, ne figuraient que comme ouvriers.
- 3 — Le contrôle du Gouvernement turc était presque nul sur les mines et sur l'exploitation.
- 4 — La santé des ouvriers était totalement négligée.
- 5 — L'exploitation était faite d'après les méthodes les plus primitives et sans observation aucune des règles techniques.

Or, non seulement l'intérêt du public à l'égard des questions minières, mais aussi le Gouvernement turc, se rendit compte de leur importance financière, ce qui fit que l'investissement de capitaux nationaux dans les entreprises minières s'étendit de jour en jour et que les techniciens turcs furent placés à la tête de ces entreprises. Les ingénieurs des mines turcs, dont le nombre ne dépassait pas six il y a dix ans, sont aujourd'hui au nombre de quatre-vingt-dix, de même que les postes de contremaîtres, occupés jadis en majorité par des étrangers, le sont actuellement par une majorité de Turcs.

Les conditions hygiéniques des mineurs, leur sécurité étaient, jadis, autant de questions abandonnées à la bonne volonté des mineurs eux-mêmes; elles sont actuellement soumises au contrôle régulier et attentif du Gouvernement. De même, il est veillé avec attention à ce que les ouvriers entrent en possession de leurs gains.

Alors que le rôle du Gouvernement, en ce qui concerne l'industrie minière, se bornait jadis à accorder des concessions d'exploitation et à calculer les taxations, le Régime républicain s'intéresse de près au développement des entreprises minières, promulgue des lois protectrices et fait en sorte que toutes les informations techniques et scientifiques se rapportant à ce sujet soient réunies et étudiées.

L'INDUSTRIE MINIÈRE



## L'INDUSTRIE MINIÈRE EN TURQUIE RÉPUBLICAINE

A l'instauration de la République, les mines de Zongouldak, Balia, Karaaydin, Egé, Ergani, qui sont les régions minières les plus importantes de la Turquie, se trouvaient dans la situation suivante:

- 1 — Les mines étaient détenues dans une proportion de 90 % par le capital étranger.
- 2 — Les Turcs; parmi le personnel exploitant ces mines, ne figuraient que comme ouvriers.
- 3 — Le contrôle du Gouvernement turc était presque nul sur les mines et sur l'exploitation.
- 4 — La santé des ouvriers était totalement négligée.
- 5 — L'exploitation était faite d'après les méthodes les plus primitives et sans observation aucune des règles techniques.

Or, non seulement l'intérêt du public à l'égard des questions minières s'accrut sous le Régime Républicain, mais il se rendit compte de leur importance financière, ce qui fit que l'investissement de capitaux nationaux dans les entreprises minières s'étendit de jour en jour, et que les techniciens turcs furent placés à la tête de ces entreprises. Les ingénieurs des mines turcs, dont le nombre ne dépassait pas six il y a dix ans, sont aujourd'hui au nombre de quatre-vingt-dix, de même que les postes de contremaîtres, occupés jadis en majorité par des étrangers, le sont actuellement par une majorité de Turcs.

Les conditions hygiéniques des mineurs, leur sécurité étaient, jadis, autant de questions abandonnées à la bonne volonté des mineurs eux-mêmes; elles sont actuellement soumises au contrôle régulier et attentif du Gouvernement. De même, il est veillé avec attention à ce que les ouvriers entrent en possession de leurs gains.

Alors que le rôle du Gouvernement, en ce qui concerne l'industrie minière, se bornait jadis à accorder des concessions d'exploitation et à calculer les taxations, le Régime républicain s'intéresse de près au développement des entreprises minières, promulgue des lois protectrices et fait en sorte que toutes les informations techniques et scientifiques se rapportant à ce sujet soient réunies et étudiées.

C'est grâce à l'activité dont le Gouvernement fait preuve dans ce domaine que l'industrie houillère a fait en Turquie de très grands progrès depuis dix ans. Un bref aperçu sur les différents minerais nous éclairera mieux sur les résultats pratiques de ces progrès.

**Houille.** L'importance que le Gouvernement de la République attribue au bassin houiller de Zongouldak est prouvée par le fait que la production houillère a triplé dans l'espace de dix années. La consolidation de la production houillère par l'apport des capitaux nationaux, la modernisation des méthodes d'exploitation, l'augmentation du rendement consécutif à cette modernisation, la production d'une houille standardisée et de qualité parfaite sont autant de faits qu'il convient de ne pas omettre. La production de ces mines, qui en 1922 n'accusait que 597.499 tonnes, s'est élevée d'année en année pour atteindre 1.593.519 tonnes en 1932. Toutes les mesures sont prises pour faire en sorte que cette production atteigne son maximum.

Tout en travaillant à assurer l'accroissement de la production, le Gouvernement de la République s'occupe d'assurer également l'augmentation de la consommation et renforce les mesures qu'il prend à cet effet par des obligations légales.

La construction du port d'Erégli et celle de la voie ferrée Filyos-Zongouldak-Erégli se réaliseront bientôt.

Des études très approfondies ont été exécutées au cours de ces dernières années sur notre richesse houillère et sur les particularités de notre houille.

La construction du port d'Erégli, qui est placé entre Kastamoni et Djidé, décuplera l'activité de l'industrie houillère turque.

**Chrome.** Les mines de chrome, dont la production était fort réduite avant la Guerre Générale, se développèrent également sous le Régime Républicain grâce à l'appui qu'il accorde à l'industrie minière, et donnèrent lieu à la naissance de sociétés fonctionnant avec des capitaux nationaux.

**Boracite.** La production de la boracite est protégée contre la concurrence étrangère et est appelée à un développement considérable.

**Emeri.** Les mines d'émeri turques, connues depuis longtemps dans le monde entier, et qui sont une source importante de richesse, avaient perdu pendant la Guerre Générale et en raison de la concurrence leurs marchés de consommation. Mais l'appui prêté par

le Gouvernement de la République a permis aux mines d'émeri d'augmenter leur production dans une large mesure.

**Plomb.** L'exportation du plomb constitue pour la Turquie la principale exportation de minerai. A l'effet de protéger le commerce du plomb, affecté par les baisses survenues ces derniers temps dans les prix, Gouvernement de la République a accordé des primes importantes à la Société d'exploitation des mines de Balia-Karaaydin.

**Cuivre.** Le Gouvernement de la République attribue une grande importance à l'exploitation des mines de cuivre d'Ergani, dont on sait la réputation mondiale. Aussi a-t-il commencé la construction d'une voie ferrée aboutissant à Ergani et contracté à cet effet un emprunt intérieur qui a eu le plus grand succès.

**Lignite.** Les mines de lignite qui existent dans plusieurs parties du pays joueront un rôle très considérable dans le développement de l'industrie minière turque.

Il convient d'ajouter à ce tableau de l'activité du pays dans le domaine de l'industrie minière qu'il a été fondé en dernier lieu des organismes chargés de la prospection et de l'exploitation des mines d'or et des sources de pétrole.

Le Gouvernement de la République, pour déterminer la valeur exacte des richesses minières de la Turquie, observe scrupuleusement les règles scientifiques en faisant procéder par des spécialistes turcs et étrangers à des recherches sur les mines, à des analyses et à des études au-dessus et au-dessous du sol.

Des mesures nombreuses, dans le but d'assurer le développement de l'industrie minière, ont été prises en faveur des intéressés en ce qui concerne la prospection et les concessions, et les restrictions existant jadis, comme les droits d'exportation, la part de l'Etat, etc., ont été modifiées ou supprimées.



## LE COMMERCE EN TURQUIE REPUBLICAINE

Le commerce intérieur, très arriéré avant l'indépendance de la République, a été organisé par celle-ci selon les nécessités, les besoins et les besoins économiques du pays. Les services publics ont été créés à Ankara et des Directions de commerce et de l'économie commerciale les chefs-lieux de province, en tenant compte de la situation économique de chacune d'elles. A partir de 1925, les Chambres de commerce et d'industrie se sont multipliées dans toutes les parties du pays, devenant ainsi des organismes économiques de grand profit. Des Bourses de Commerce et des Céréales, dont le nombre était très limité, ont été créés dans tous les lieux où le besoin s'en faisait sentir. L'Ecole supérieure de commerce et l'Ecole supérieure de commerce maritime forment des éléments précieux et éclairés destinés à déployer une fructueuse activité dans le domaine économique.

Le Conseil supérieur de l'économie a été créé, chargé d'étudier du double point de vue des questions économiques intéressant le pays, et de formuler ses avis et observations sur ces sujets. Les Musées commerciaux et industriels créés et en voie de création, la loi intervenant la rationalisation dans le commerce, la fondation à Istanbul d'un laboratoire d'analyses pour le commerce, l'organisation du commerce de l'opium en monopole contrôlé par l'Etat sont autant de mesures profitables aux producteurs qu'il convient de mentionner. L'Etat accorde son appui financier à ceux qui se livrent à des publications sur les questions économiques, de même que les Ministres intéressés publient des ouvrages destinés à répandre les connaissances économiques. 165 ouvrages ont été publiés à ce jour.

La République de Turquie est membre permanent des Conférences économiques, financières, des communications et des transports de la Société des Nations, du Bureau International du Travail de Genève, de l'Institut International d'Agriculture de Rome, de l'Institut International de Rationalisation de Rome, de l'Institut International de Commerce de Bruxelles, de l'Union Internationale des Femmes de Bruxelles et du Bureau International de propriété industrielle de Berne.

## LE COMMERCE

LE COMMERCE



## LE COMMERCE EN TURQUIE REPUBLICAINE

Le commerce intérieur, très arriéré avant l'instauration de la République, a été organisé par celle-ci selon les nécessités pratiques et les besoins économiques du pays. Les services requis ont été créés à Ankara et des Directions du commerce et de l'économie fondées dans les chefs-lieux de province, en tenant compte de la situation économique de chacune d'elles. A partir de 1925, les Chambres de commerce et d'industrie se sont multipliées dans toutes les parties du pays, devenant ainsi des organismes économiques de grand profit. Des Bourses de Commerce et des Céréales, dont le nombre était fort limité jadis, ont été créées dans tous les lieux où le besoin s'en faisait sentir. L'Ecole supérieure de commerce et l'Ecole supérieure de commerce maritime forment des éléments précieux et éclairés destinés à déployer une fructueuse activité dans le domaine économique.

Un Conseil supérieur économique a été créé, chargé d'étudier du double point de vue scientifique et pratique les questions économiques intéressant le pays, et de formuler ses avis et observations sur ces sujets. Les Musées commerciaux et industriels créés et en voie de création, la loi interdisant la falsification dans le commerce, la fondation à Istanbul d'un laboratoire d'analyses pour le commerce, l'organisation du commerce de l'opium en monopole contrôlé par l'Etat sont autant de mesures profitables aux producteurs qu'il convient de mentionner. L'Etat accorde son appui financier à ceux qui se livrent à des publications sur les questions économiques, de même que les Ministères intéressés publient des ouvrages destinés à répandre les connaissances économiques. 165 ouvrages ont été publiés jusqu'ici.

La République de Turquie est membre permanent des Commissions économique, financière, des communications et des stupéfiants de la Société des Nations, du Bureau International du Travail de Genève, de l'Institut international d'Agriculture de Rome, de l'Institut international de Rationalisation de Rome, de l'Institut international de Commerce de Bruxelles, de l'Union internationale douanière de Bruxelles et du Bureau international de propriété industrielle de Berne.

**Commerce extérieur.** Le commerce extérieur de la Turquie appartenait, jusqu'à la République, exclusivement aux étrangers. Grâce aux dispositions économiques et commerciales du Traité de Lausanne, la Turquie a acquis sa pleine liberté et indépendance économique et commerciale. Elle a conclu avec les autres pays des traités de commerce sur la base de l'égalité des droits, et pris les mesures destinées à développer et protéger son commerce extérieur. Les différents traités conclus par l'Etat sur le commerce extérieur ont provoqué l'augmentation des exportations et, par contre, la diminution des importations. Ainsi, le bilan commercial de l'année accuse un excédent d'exportations d'une valeur de 15. 317. 332 Livres Turques, alors que l'année 1923 s'était soldée par un déficit de 60. 138. 550 Livres dans la balance commerciale. La standardisation des articles d'exportation, la solution de la question de l'emballage et des transports développeront certainement les heureux résultats acquis jusqu'ici.

Parmi les mesures destinées à organiser le commerce extérieur, on peut citer la création d'une Direction du commerce extérieur au Ministère de l'économie, d'un bureau des traités de commerce au même Ministère, de postes d'agents commerciaux à l'étranger, la réforme des relations commerciales contractuelles, la création de l'office du commerce extérieur et la modification des tarifs douaniers selon les besoins de l'industrie et de l'agriculture nationales.

Les chaînes des capitulations, qui étaient l'obstacle le plus funeste à l'épanouissement économique du pays sous la Monarchie, avaient été brisées par le Traité de Lausanne. C'est donc le Régime Républicain qui put, le premier, élaborer en 1929 un tarif douanier en toute indépendance, grâce à quoi le développement de nombreuses industries put être assuré dans le pays. Des mesures très sérieuses furent prises pour obtenir l'écoulement des marchandises et amener le public à les connaître et à les apprécier. A l'occasion de la crise mondiale, la Turquie n'a pas hésité à prendre les mesures qui lui paraissaient logiques et efficaces de son point de vue, et quelques-unes d'entre elles ont tendu, à l'égal de celles adoptées par les autres pays, à la sauvegarde des intérêts du pays et particulièrement à assurer par des moyens nationaux les besoins les plus indispensables de la nation. Une mesure comme le contingentement est l'application du système qui veut que l'on n'achète pas plus que l'on ne vend, et constitue naturellement une mesure provisoire prise pour des raisons déterminées et dans des conditions déterminées.

Le capital et le travail turcs occupent une place de plus en plus prépondérante et vaste dans le commerce extérieur. L'organisation du commerce extérieur, les institutions créées dans ce domaine ont exercé une influence marquante sur les relations commerciales extérieures. Mais le Gouvernement de la République n'est pas convaincu que tout ait été fait à cet égard. Il ya encore beaucoup à faire.

**Commerce Maritime.** Après la conclusion du Traité de Lausanne, qui supprime les capitulations ottomanes et reconnaît le droit de cabotage de la Turquie, les Turcs ont pu se livrer au commerce maritime et le développer considérablement. Le commerce maritime a été organisé par l'Etat au moyen de la Loi sur les Ports, la création des Directions du commerce maritime, l'exploitation des vapeurs appartenant à l'Etat, la fondation d'une Direction des services de sauvetage, lesquels étaient jusque-là détenus par des étrangers.

La flotte marchande turque consistait dans la première année de la République en 88 unités d'un tonnage total de 34.902 tonnes et se composait de très vieux bâtiments qui ne servaient plus à grand'chose. Pour cette raison, il fut permis aux étrangers d'entretenir pendant encore deux années des services de navigation sur le littoral turc.

Tout en augmentant le nombre et le tonnage des vapeurs appartenant à l'Etat, le Gouvernement de la République ne manquait pas d'aider les armateurs privés. La flotte de la Séyri-Sefaïne, qui est aujourd'hui l'administration d'exploitation des voies maritimes, a été renouvelée presque entièrement dans l'espace de dix ans, c'est-à-dire depuis 1923, et son tonnage a atteint le total de 110.170 tonnes en 1932. Quant aux unités appartenant aux armateurs privés, elles avaient également été renouvelées presque en entier pour la première fois. Cette activité a permis d'étendre et de développer de jour en jour les services maritimes sur le littoral turc et dans les ports étrangers.

Le nombre des voyageurs transportés en 10 ans par la flotte marchande turque officielle et privée est de 5.872.870, celui des bêtes transportées de 5.943.495, et la quantité de marchandises de 2.226.048 tonnes.

**Les Ports.** Les ports étaient fort désorganisés avant la République, et cette désorganisation avait atteint son comble à Istanbul. D'autre part, les frais étaient très considérables dans les ports. Ainsi, vers le commencement de l'année 1923, les frais de déchargement dans le port d'Istanbul atteignaient 15 à 20 Livres Turques par tonne

ne. Les opérations de déchargement s'effectuaient d'autre part dans le plus grand désordre et étaient surtout confiées à des étrangers. Grâce aux Sociétés des services des ports créées dans les grands ports par l'Administration Républicaine, l'organisation de ceux-ci se fit selon les méthodes les plus modernes, et les frais de chargement et de déchargement abaissés dans une large proportion. Les intéressés ont maintenant une autorité responsable et digne de confiance en face d'eux.

**Une école supérieure de commerce maritime.** Une Ecole supérieure de commerce maritime a été créée en 1928 à l'effet de former les éléments compétents dont le commerce maritime de la Turquie a besoin.

**L'institut de pisciculture.** Un Institut de pisciculture fonctionne à İstanbul depuis 1931. Cet institut s'occupe en même temps de recherches scientifiques sur les poissons et de l'enseignement de l'art de la pêche.

**Les services de sauvetage de la Mer Noire.** Les services de sauvetage de la Mer Noire ont commencé à fonctionner d'une façon plus effective sous le Régime Républicain et des mesures ont été prises pour étendre cette organisation à d'autres régions.

Autrefois, c'étaient les étrangers qui détenaient le privilège d'organiser le sauvetage au moyen de bâtiments appropriés. La République a confié ce soin à un organisme national et tout a été prévu pour rendre effective l'aide à apporter aux navires en cas d'accident. Les services centraux de sauvetage ont également été réorganisés et étendus.

**Les Sociétés.** L'activité économique, en ce qui concerne la constitution de capitaux et la fondation de sociétés d'exploitation en Turquie, n'accusait aucun développement remarquable jusqu'à l'instauration de la République. Grâce à l'effort que le Gouvernement Républicain accomplit, après l'année 1923, pour assurer le développement de la vie économique, et à l'importance que le peuple y a accordée, des organismes nouveaux ont été créés et des mouvements de capitaux se sont succédés dans une large mesure. La majorité des organismes économiques fondés après cette date est constituée par des sociétés anonymes. Alors qu'il n'existait jadis que 106 sociétés au capital total de 61.669.250 livres Turques et 14.750.000 Francs, ce nombre atteint 196 en dix ans et leurs capitaux un total de 158.227.000 livres Turques.



Le nouveau code de commerce promulgué par le Gouvernement de la République a constitué un facteur important dans l'augmentation du nombre des sociétés commerciales, l'instauration de la confiance et l'extension du mouvement commercial.

**Sociétés Limited.** Les sociétés limited, complètement inexistantes avant la République et admises par le nouveau Code de commerce, ont commencé au cours de ces dernières années à acquérir de l'importance dans la vie économique. Il existe aujourd'hui 113 sociétés limited et leur capital atteint 7.477.000 Livres.

**Les Coopératives.** Toutes les dispositions légales et administratives nécessaires ont été édictées pour assurer le développement des organisations coopératives en Turquie. Il convient de diviser ces coopératives en deux catégories:

- 1 — Coopératives formées conformément au Code de Commerce.
- 2 — Coopératives entrées en activité sous le contrôle de la Banque Agricole en vertu de la Loi sur les Coopératives Agricoles.

Les premières, au nombre de 1 en 1923, avec 9 associés et 262.000 Livres de capital, ont atteint aujourd'hui le nombre de 37, avec 15.685 associés et un capital total de 1.310.544 Livres Turques. Ces coopératives concernent les producteurs et les consommateurs.

Quant à la deuxième catégorie, les chiffres ci-après indiquant la situation des Coopératives sous le contrôle de la Banque Agricole, pour le mois de Septembre 1933, donneront une idée précise de l'activité de ces organisations créées sous l'Administration Républicaine:

|   |                     |
|---|---------------------|
| Nombre des coopératives . . . . .       | 648                 |
| Nombre des associés . . . . .           | 58.578              |
| Capitaux souscrits . . . . .            | 6.787 249 Ltqs.     |
| Capitaux encaissés . . . . .            | 2.788.947 Ltqs.     |
| Capital de réserve . . . . .            | 534.610, 45 Ltqs.   |
| Aide de la Banque Agricole aux Coopér . | 4.480.526, 41 Ltqs. |
| Aide des Coopératives aux associés . .  | 8.925.214, 92 Ltqs. |

**Les Sociétés Etrangères.** L'activité et le capital des sociétés étrangères fonctionnant en Turquie augmentent graduellement grâce à la sécurité que leur assure le Régime Républicain et à la confiance qu'il leur inspire en retour. Il existe en Turquie 71 sociétés étrangères dont les capitaux se trouvant dans leurs pays respectifs atteignent un total de 2.239.293.927 Livres Turques.

**Compagnies D'assurances.** Une grande activité a commencé en Turquie, après l'instauration de la République, dans le domaine des assurances et des lois ont été promulguées à l'effet de les régler. Il existe actuellement en Turquie 46 compagnies d'assurances turques et étrangères. En outre, une Société Nationale de Réassurance a été fondée.

### BALANCE COMMERCIALE ET EQUILIBRE DES PAIEMENTS EN REPUBLIQUE TURQUE

C'est à l'Administration Républicaine que revient le mérite d'avoir, la première, commencé à se préoccuper des balances commerciales et des comptes, ainsi que de l'équilibre des paiements en Turquie. Grâce aux mesures prises et à la vigilance dont il a été fait preuve par le Gouvernement de la République, la balance commerciale et l'équilibre des paiements, jadis toujours déficitaires, ont commencé en 1930 à être favorables à la Turquie.

Les tableaux de la balance commerciale et de l'équilibre des paiements que nous donnons ci-après permettent de se faire à cet égard une idée plus nette. Les grands écarts que l'on peut constater dans les chiffres de 1929 proviennent de ce que de forts stocks ont été importés dans des buts spéculatifs avant le vote du nouveau tarif douanier.

D'autre part, il convient d'ajouter que la régression qu'accuse la balance commerciale de la Turquie n'est autre que la dépréciation de la valeur des produits agricoles provoquée par la crise mondiale.

#### BALANCE COMMERCIALE

| Années         | Exportations                      | Importations    | Différence |
|----------------|-----------------------------------|-----------------|------------|
|                | ( en millions de Livres Turques ) |                 |            |
| 1926 . . . . . | 186,4 . . . . .                   | 234,6 . . . . . | — 48,2     |
| 1927 . . . . . | 158,4 . . . . .                   | 211,3 . . . . . | — 52,9     |
| 1928 . . . . . | 173,5 . . . . .                   | 223,5 . . . . . | — 50,0     |
| 1929 . . . . . | 155,4 . . . . .                   | 256,2 . . . . . | — 101,0    |
| 1930 . . . . . | 151,4 . . . . .                   | 147,5 . . . . . | + 3,9      |
| 1931 . . . . . | 127,2 . . . . .                   | 126,6 . . . . . | + 0,6      |
| 1932 . . . . . | 101,3 . . . . .                   | 85,9 . . . . .  | + 15,4     |

## BALANCE DES PAIEMENTS

| Années                            | Actif           | Passif          | Différence |
|-----------------------------------|-----------------|-----------------|------------|
| ( en millions de Livres Turques ) |                 |                 |            |
| 1926 . . . . .                    | 280,3 . . . . . | 283,5 . . . . . | — 3,2      |
| 1927 . . . . .                    | 561,3 . . . . . | 273,5 . . . . . | — 12,2     |
| 1928 . . . . .                    | 269,7 . . . . . | 285,6 . . . . . | — 15,9     |
| 1929 . . . . .                    | 261,7 . . . . . | 343,7 . . . . . | — 82,0     |
| 1930 . . . . .                    | 227,7 . . . . . | 213,7 . . . . . | + 14,0     |
| 1931 . . . . .                    | 189,8 . . . . . | 188,3 . . . . . | + 1,5      |
| 1932 . . . . .                    | 138,8 . . . . . | 131,8 . . . . . | + 7,0      |

L'ACTIVITE AGRICOLE

Compagnies d'assurances... BALANCE DES PAIEMENTS... en Turquie, après l'instauration de la République, dans le domaine des échanges et des paiements... Il existe actuellement en Turquie 46 compagnies d'assurances turques et étrangères. Une compagnie nationale de Réassurance a été fondée.

|      |       |       |        |
|------|-------|-------|--------|
| 1926 | 280,3 | 283,2 | — 2,9  |
| 1927 | 261,3 | 273,2 | — 11,9 |
| 1928 | 269,7 | 285,8 | — 16,1 |
| 1929 | 227,7 | 213,7 | + 14,0 |
| 1930 | 227,7 | 213,7 | + 14,0 |

BALANCE COMMERCIALE ET EQUILIBRE DES PAIEMENTS... PAIEMENTS... TURQUIE... 1930... 1931... 1932... Grâce aux mesures prises et à la vigilance dont il a été fait preuve par le Gouvernement de la République, la balance commerciale et l'équilibre des paiements, jadis toujours déficitaires, ont commencé en 1930 à être favorables à la Turquie.

Les tableaux de la balance commerciale et de l'équilibre des paiements que nous donnons ci-après permettent de se faire à cet égard une idée plus nette. Les grands écarts que l'on peut constater dans les chiffres de 1929 proviennent de ce que de forts stocks ont été importés dans des buts spéculatifs avant le vote du nouveau tarif douanier.

D'autre part, il convient d'ajouter que la régression qu'accuse la balance commerciale de la Turquie n'est autre que la dépréciation de la valeur des produits agricoles provoquée par la crise mondiale.

### BALANCE COMMERCIALE

| Années | Exportations                    | Importations | Différence |
|--------|---------------------------------|--------------|------------|
|        | (en millions de Livres Turques) |              |            |
| 1926   | 186,4                           | 234,6        | — 48,2     |
| 1927   | 158,4                           | 211,3        | — 52,9     |
| 1928   | 173,5                           | 223,5        | — 50,0     |
| 1929   | 155,4                           | 236,2        | — 101,0    |
| 1930   | 151,4                           | 147,5        | + 3,9      |
| 1931   | 127,2                           | 126,6        | + 0,6      |
| 1932   | 101,3                           | 85,9         | + 15,4     |



## L'ACTIVITE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE SOUS LE REGIME REPUBLICAIN EN TURQUIE.

A — Enseignement supérieur d'agriculture. Le Régime impérial n'avait pas attaché à l'enseignement agricole l'importance qu'il méritait. Le Gouvernement Républicain, aussitôt au pouvoir, décida de résoudre ce problème vital selon les besoins du pays et d'après les progrès réalisés au cours de notre siècle. Il créa à cet effet des organisations appropriées et promulgua des lois y relatives. La haute école d'agriculture de Halkali, ainsi que les écoles de pratique agricole furent supprimées et un certain nombre de professeurs de ces institutions envoyés en Europe et aux Etats-Unis pour compléter leurs études et pour acquérir des compétences de spécialiste. Le nombre des professeurs et des étudiants envoyés en Europe et aux Etats-Unis s'élève à 101. Or le nombre des étudiants envoyés à l'étranger sous le Régime de Monarchie constitutionnelle s'élevait à 20.

### L'ACTIVITE AGRICOLE

On a fait venir d'autre part de l'Allemagne des spécialistes en vue de profiter de leur compétence tant au point de vue de l'organisation que de celui de l'enseignement. On a créé à Ankara un institut agricole. Cet institut constitue aujourd'hui une université agricole avec ses quatre facultés, des sciences naturelles, des sciences agricoles, des sciences vétérinaires et de l'industrie agricole, et avec ses professeurs spécialistes allemands et le matériel tout à fait moderne dont il dispose. Dans le sein même de cet établissement on a créé 22 autres instituts agricoles et vétérinaires.

B — Enseignement secondaire d'agriculture. Au moment où le Gouvernement Républicain prit le pouvoir, seule l'école agricole de Brousse était à pied d'oeuvre. Les autres, fondées à Ankara et à Adana, furent mises en activité par l'Administration Républicaine. Les écoles dont les professeurs avaient été envoyés en Europe ou en Amérique pour acquérir des connaissances spéciales furent temporairement supprimées. Dès que ces professeurs rentrèrent dans le pays, les écoles agricoles de Brousse, de Smyrne, d'Adana et d'Istanbul furent rouvertes. En outre, on fonda une école à deux

L'ACTIVITE AGRICOLE



## L'ACTIVITE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE SOUS LE REGIME REPUBLICAIN EN TURQUIE.

**A — Enseignement supérieur d'agriculture.** Le Régime impérial n'avait pas attaché à l'enseignement agricole l'importance qu'il méritait. Le Gouvernement Républicain, aussitôt au pouvoir, décida de résoudre ce problème vital selon les besoins du pays et d'après les progrès réalisés au cours de notre siècle. Il créa à cet effet des organisations appropriées et promulgua des lois y relatives. La haute école d'agriculture de Halkali, ainsi que les écoles de pratique agricole furent supprimées et un certain nombre de professeurs de ces institutions envoyés en Europe et aux Etats-Unis pour compléter leurs études et pour acquérir des compétences de spécialiste. Le nombre des professeurs et des étudiants envoyés en Europe et aux Etats-Unis s'élève à 101. Or le nombre des étudiants envoyés à l'étranger dans le même but sous la Monarchie absolue et sous le Régime de Monarchie constitutionnelle s'élève seulement à 20. On a fait venir d'autre part de l'Allemagne des spécialistes en vue de profiter de leur compétence tant au point de vue de l'organisation que de celui de l'enseignement. On a créé à Ankara un institut agricole. Cet institut constitue aujourd'hui une université agricole avec ses quatre facultés, des sciences naturelles, des sciences agricoles, des sciences vétérinaires et de l'industrie agricole, et avec ses professeurs spécialistes allemands et le matériel tout à fait moderne dont il dispose. Dans le sein même de cet établissement on a créé 22 autres instituts agricoles et vétérinaires.

**B — Enseignement secondaire d'agriculture.** Au moment où le Gouvernement Républicain prit le pouvoir, seule l'école agricole de Brousse était à pied d'oeuvre. Les autres, fondées à Ankara et à Adana, furent mises en activité par l'Administration Républicaine. Les écoles dont les professeurs avaient été envoyés en Europe ou en Amérique pour acquérir des connaissances spéciales furent temporairement supprimées. Dès que ces professeurs rentrèrent dans le pays, les écoles agricoles de Brousse, de Smyrne, d'Adana et d'Istanbul furent rouvertes. En outre, on fonda une école à deux

classes destinée à former des mécaniciens agronomes, annexée à l'école d'agriculture d'Adana, des écoles de sériciculture à Brousse, à Adalia, à Diarbékir, à Adana et à Erzindjan, ainsi qu'un établissement destiné à préparer les graines de vers à soie. Dans différentes localités où l'on utilise le plus couramment les tracteurs agricoles on ouvrit des écoles destinées à former des mécaniciens et des ateliers de réparation furent installés.

**Les cours agricoles.** Des cours agricoles furent inaugurés dans différentes régions du pays en vue de faire bénéficier des études agricoles les maîtres d'école des villages et les inspecteurs de l'enseignement primaire.

**Les publications et la propagande.** Il a été créé au sein du Département de l'Agriculture une Direction des Publications qui fait paraître une revue agricole, des brochures à l'usage des paysans, des tableaux explicatifs et divers ouvrages pour les professeurs des écoles agricoles. Les ouvrages importants de l'Institut d'agriculture international de Rome, que le Ministère de l'Agriculture fait traduire pour son compte, sont distribués aux intéressés à titre gratuit. Les ouvrages distribués en dix années de Régime Républicain dépassent de plusieurs fois ceux parus sous l'Empire durant des siècles.

**Les Congrès Agricoles.** L'Administration Républicaine a participé à tous les congrès agricoles nationaux ou étrangers présentant un intérêt quelconque et a mis à profit les décisions prises au cours de ces réunions.

**Les démonstrations Agricoles.** En vue de propager parmi le peuple les connaissances agricoles, le Gouvernement de la République a jugé utile de faire procéder à des démonstrations. Ainsi, une démonstration agricole a été faite à l'école d'agriculture de Halkali et l'en a célébré dans les régions agricoles, avec la participation de milliers de paysans, des «fêtes agraires».

**Les établissements d'amélioration.** Avant l'instauration du Régime Républicain, on n'avait attaché aucune importance à l'amélioration et au perfectionnement des produits du sol. L'Administration Républicaine créa des stations d'amélioration à Ankara, à Eskichéhir, à Adapazar, à Yéchilkeuy et à Adana, en vue d'améliorer les espèces des plantes du pays par voie de sélection et par l'adaptation des plantes importées de l'étranger aux conditions climatiques locales. On a jeté cette année les fondements d'une seconde sta-

tion d'amélioration du coton, à Nazilli — celle d'Adana étant la première —, destinée à s'occuper surtout d'améliorer la qualité du coton. Ces institutions ont distribué dans les régions environnantes de nombreuses quantités de graines améliorées. On a fondé en outre à Eskichéhir un «Dry - Farming» qui s'applique à propager dans l'Anatolie Centrale le système de l'agriculture sèche. On a procédé d'autre part au remplacement par des graines de coton américaines des graines dégénérées. Des fermes spéciales ont été créées pour la culture des graines améliorées en vue d'augmenter la production des plantes améliorées. La ferme de Tchifteler travaille à faire augmenter le rendement des graines améliorées de céréales, celles d'Adana et de Nazilli les graines de coton. D'autre part, des semences pouvant s'adapter aux conditions climatoriales du pays ont été importées et distribuées aux paysans.

Le blé de Mentana, qui constitue une récolte de primeur et qui résiste à la maladie de la «rouille du blé», a acquis une grande notoriété.

**Le Blé.** L'Administration Républicaine, en même temps qu'elle s'attachait à faire hausser le prix de vente des blés en améliorant leur qualité par des moyens scientifiques, tel que le criblage, a protégé les produits nationaux par des tarifs douaniers appliqués aux blés étrangers importés, et, pour stabiliser le prix du blé, dans l'intérêt du producteur, a procédé dans les centres agricoles du pays à des achats de ce produit. Grâce à cette protection, les producteurs de blé ont réalisé un gain annuel de 10 à 20 millions de Livres Turques. Or, sous l'ancien Régime, les exportations de blé étaient frappées de droits de douane et le pays importait de la farine et du blé étrangers pour une valeur de plusieurs millions.

**Les Silos Et Les Dépôts.** Quatre silos de 4,000 tonnes ont été construits à Ankara, Eskichéhir Sivas et Konia en vue de permettre l'ouverture des crédits nécessaires aux paysans, d'assurer les opérations de «warrant» et de conserver les céréales en bon état. On a commencé en outre la construction dans différentes régions de six dépôts de 1.000 tonnes chacun. Grâce à ces mesures le pays possède des stocks suffisants pour parer aux besoins des temps exceptionnels.

**Autres produits.** Des mesures ont été prises pour l'amélioration de la qualité de l'orge, article d'exportation par excellence, et pour son nettoyage.

Des expériences sérieuses ont été faites, à partir de 1932, à Tosia et à Marche sur la culture du riz. Dans ces endroits on a procédé à des expériences sur la culture des espèces de riz importées de l'Italie. Les prévisions pour la production de cette année-ci sont de 35 à 40 millions de kilos. Cette quantité répond exactement aux besoins du pays.

Les Ministères de l'Agriculture et des Monopoles déploient en commun des efforts en vue d'assurer le développement de la culture du tabac.

La quantité de hachich, celle du mastic qu'on en extrait et le degré de morphine qu'il renferme ont été fixés dans toutes les régions où cette plante est cultivée.

L'Administration Républicaine, bien qu'elle ne soit liée par aucune Convention internationale, obéissant à des considérations humanitaires et désirant régulariser le marché de l'opium, a limité la culture du hachich et a monopolisé le commerce des stupéfiants.

**Les prairies artificielles.** On a créé à Kayséri une prairie de trèfle de 7.500 deunums. Le trèfle de cette prairie possède toutes les qualités voulues.

Des prairies ont été créées avec des graines distribuées par le Gouvernement dans des régions dont le terrain est favorable à la culture de cette plante. Il convient de relever que la culture du trèfle n'était pas connue jadis en Turquie.

La superficie actuelle des prairies artificielles est de 398.000 deunums.

La culture du sainfoin, qui n'était pas connue autrefois, fut l'objet d'un soin particulier; à l'heure actuelle, plus de 150.000 deunums de terres sont couverts de sainfoin.

**Les vignes et les vergers.** Afin d'assurer l'amélioration et le développement des vignobles et des vergers, il a été créé, sous l'Administration de la République, un institut vinicole chargé de faire des études et des expériences. L'Administration Républicaine avait hérité d'une seule pépinière d'une superficie de 80 deunums. Il existe aujourd'hui en Turquie 7 pépinières couvrant un total de 930 deunums. Ces pépinières ont distribué gratuitement, au cours de dix années, 825.676 ceps de vigne américains. On a créé, également au cours des dix dernières années, 7 autres pépinières les arbres fruitiers et non fruitiers d'une superficie de 660 deunums, qui distribuèrent 7.421.355 plants d'arbres et 369.560 plants de thé.

La culture du thé fut pratiquée pour la première fois, sous l'Administration Républicaine, dans les environs de Rizé et de Bortchka.

**La volaille.** On a créé sous la République un institut spécial chargé de faire des études et les expériences nécessaires pour l'amélioration de la race gallinacée indigène, simultanément avec l'élevage dans le pays des races dites «Leghorn» et «Rodaylan». Cet institut a distribué, au cours de deux ans, 30.000 oeufs, 4.020 coqs, poules et poulets pour servir à la reproduction.

**La sériciculture.** On a fondé un institut de sériciculture chargé de prendre des mesures susceptibles le développement de la sériciculture et de fixer les meilleures races de vers à soie afin d'obtenir le plus fort rendement et la meilleure qualité. Le contrôle de la sériciculture du pays a été confié à cet institut. On a en outre créé un établissement destiné à faire hiverner les cocons.

**L'institut Météorologique.** Cet établissement d'études scientifiques vit également le jour sous la République. Le siège de l'institut, à Ankara, a été organisé en 1925. Actuellement, dans différentes régions du pays, il existe 105 stations météorologiques rattachées à cet institut. L'institut météorologique reçoit tous les jours de télégrammes de ces stations et, se basant sur les renseignements contenus dans ces messages, distribue des bulletins, de publications mensuelles et annuelles sur les conditions météorologiques du pays, contenant des graphiques des pluies et des tableaux indiquant la situation agricole de la Turquie. Avant le Régime Républicain, nul part en Turquie on ne connaissait l'état des conditions météorologiques et climatoriales.

**La mécanisation de l'agriculture.** La mécanisation de l'agriculture, particulièrement touchant les travaux de labour, a été l'objet d'une étude approfondie. On a distribué aux villageois 7.677 charrues d'une valeur de 200.162 Livres Turques et on s'est appliqué à développer les ateliers indigènes de charrues au moyen de primes et de prêts. Le Gouvernement Républicain a acheté, pour le nettoyage rapide et mécanique des graines, 912 cribleurs. On a pu nettoyer au moyen de ces machines, et à titre gratuit, les graines des villageois.

En vue de la motorisation de l'agriculture et, partant, de l'accroissement de la production, on a acheté au cours de différentes années 221 tracteurs qui furent distribués aux paysans à des conditions très avantageuses. D'autre part, on a exempté des droits d'impor

tation, représentant une valeur de 6.762.920 Livres Turques, le carburant ayant servi à faire fonctionner les tracteurs appartenant aux villageois.

Le but de l'accroissement de la production agricole selon le principe de la «production double» d'İsmet Pacha et au moyen de la motorisation de l'agriculture ayant été atteint, on a jugé opportun de ne pas continuer cette exemption et l'on a distribué aux villageois, à titre d'indemnité, trois millions et demi de Livres Turques. On s'est appliqué en outre à généraliser la pratique du système d'irrigation pour parer à la sécheresse. On a encouragé le jardinage et on a exempté des droits d'importation le carburant servant au fonctionnement des pompes.

Le système de mécanisation a été étendu aux autres branches de la production et l'on a distribué dans ce but des batteuses de riz, des ouvreuses de coton et des bêcheuses.

**Le lutte contre les maladies des produits du sol.** Sous l'Empire il n'existait aucune organisation spéciale chargée de s'occuper des affaires concernant la conservation des semences, des maladies des produits agricoles et de la destruction des insectes nuisibles. L'Administration Républicaine a déployé un très grand effort dans ce domaine et a créé des organisations de «lutte». Grâce à ces organisations, on est parvenu à détruire les nuées de sauterelles qui franchissent chaque année les frontières méridionales du pays, venant de la Syrie et de l'Irak. On a distribué 30.000 fusils et environ 4 millions de cartouches à la population qui a réussi à tuer 430.841 sangliers. 23.186.231 deunums de terres ont été en outre débarrassées des mulots. On a distribué 150 tonnes de sulfate de cuivre avec lesquelles on a médicamenté 193.5 millions de kilogrammes de graines pour les préserver contre les maladies.

Dans la région d'Adana, on a mené une lutte intense contre les insectes qui attaquaient le coton. On a fondé à Mersine un nouvel établissement de «vacuum-fumigation».

L'insecte dit «souné», qui s'attaque généralement au blé dans les Vilayets du Sud, a été détruit grâce à une lutte active. On s'est attaqué également à une espèce de mouche qui abîme les oliviers ainsi qu'aux autres maladies dont sont atteints les arbres. 2.632.340 oliviers et 470.000 pommiers ont été médicamentés. A Manissa, 70.888 deunums de vignobles ont été délivrés des maladies dont ils étaient atteints. Une lutte a été également entreprise contre la maladie attaquant le figuier. A Deurtyol et dans d'autres localités 220.000

orangers ont été soignés et traités scientifiquement et remis en parfait état. On a reconstruit des champs de noisetiers représentant une superficie capable de produire 132.709 quintaux de ce fruit. Des noisetiers se trouvant sur une superficie susceptible de donner 53.831 quintaux de noisettes ont été traités.

**L'assistance aux laboureurs.** L'administration Républicaine a distribué aux laboureurs, qui étaient exténués et épuisés à la suite de guerres qui avaient duré des années, 3.090.260 kilos de semences, 96.979 têtes de bétail au cours de la première année. Les années suivantes elle leur distribua des graines, des machines agricoles et des bêtes de trait pour une valeur de 408.714 Livres Turques. Les laboureurs secourus grâce aux crédits inscrits dans le budget du Ministère de l'Agriculture pour les exercices des années 1924 et 1925 et par le moyen des prêts à eux consentis par la Banque Agricole, parvinrent à augmenter leur production dans une proportion qui dépassa tous les espoirs.

## II

### LES QUESTIONS FORESTIERES

Il y a dix ans, les bois et les forêts de la Turquie n'étaient l'objet d'aucun soin et se trouvaient à la merci de la hache impitoyable du bûcheron contre laquelle ils n'avaient d'autre gardien que la nature qui avait doué le pays d'une richesse forestière inépuisable. Mais quelle était cette richesse? On ne le savait pas encore.

L'Administration Républicaine, considérant le problème forestier comme une question de technique et de surveillance, a pris des mesures en vue d'accroître la richesse forestière du pays, et, pour atteindre ce but, d'exploiter les forêts suivant les méthodes scientifiques les plus récentes.

On a commencé par une exploration tendant à fixer les régions forestières du pays, leur étendue et les espèces d'arbres contenues dans ces vastes agglomérations végétales.

A l'issue de cette exploration il fut établi que la Turquie possédait 5.357.000 hectares de forêts et 3.050.000 hectares de bois, soit au total une superficie boisée de 8.407.000 hectares. On a, d'autre part, fixé le pourcentage des espèces d'arbres, le nombre des arbres se trouvant dans les deux versants de la Mer Noire et de la Mer Méditerranée, au centre du pays et dans l'Anatolie Orientale.

On a adopté comme système la création d'organisation d'aménagement chargées de tracer des cartes soigneusement étalées pour les forêts et les bois en commençant par ceux destinés à l'abattage, de fixer les méthodes d'exploitation et de dresser des plans de reconstruction dans le but de boiser les terres. On a préféré la plantation de l'espèce dite «Douglas Ladini» qui pousse très vite et l'on a proportionné l'abattage au rendement annuel.

Les forêts et bois ainsi aménagés, et dont une partie constitue la région d'exploitation, atteignent le 9 % de la superficie boisée totale de la Turquie. Les travaux d'aménagement continuent dans les forêts de l'Est qui présentent des qualités toutes particulières.

L'Administration forestière a attaché aussi l'importance qu'elles méritent aux observations météorologiques et a créé dans différents centres tels que Mougla, Eskichéhir, Adalia et Balikésir des stations d'observation météorologiques.

Une Loi sur les forêts, élaborée après de longues et minutieuses études, a été déposée sur le Bureau de la Grande Assemblée Nationale de Turquie.

**L'industrie Forestière et La Production.** L'Administration Républicaine a pris également des mesures appropriées en vue du développement et du perfectionnement de l'industrie forestière, pratiquée naguère par des moyens et des méthodes les plus primitifs.

On a créé 51 fabriques de bois de construction dont la plupart travaillent à l'électricité. La production annuelle de ces fabriques s'élève à 500.000 mètres cubes. Les bois ouvrés avec des scies de long et des couteaux fournissent de leur côté une quantité à peu près égale à ce chiffre.

Autrefois on importait annuellement de la Suède, de la Finlande ou de la Roumanie 150.000 mètres cubes de bois pour faire face aux besoins en poutres du bassin minier de Zongouldak et 60.000 mètres cubes pour la confection des boîtes de figues et de raisins secs. Sous l'Administration Républicaine, la production nationale et les fabriques turques ont pleinement satisfait à ces besoins. Les traverses employées dans la construction de voies ferrées, tant pour les lignes nouvelles que pour les réparations de voies existantes, sont également fournies par les fabriques du pays.

La production moyenne actuelle par année est de:

1,100,000 mètres cubes de bois de construction,

150,000 mètres cubes de poutres pour les mines,

600,000,000 de kilos de bois de chauffage,  
53,000,000 de kilos de charbon de bois.

|                                | Consommation à l'intérieur du pays | Exportation            |
|--------------------------------|------------------------------------|------------------------|
| Bois de construction . . . . . | 800,000 m <sup>3</sup>             | 150,000 m <sup>3</sup> |
| Bois de chauffage. . . . .     | 450,000,000 kg.                    | 150,000,000 kg.        |
| Charbon de bois . . . . .      | 30,000,000 kg.                     | 23,000,000 kg.         |

## LES AFFAIRES VETERINAIRES

Bien qu'en Turquie les administrations vétérinaires civiles et militaires aient une longue existence et que leur fondation remonte à une date assez reculée, la Monarchie absolue n'avait pas promulgué de Lois et de réglemens régissant les affaires vétérinaires. Le Régime constitutionnel, de son côté, s'était contenté de promulguer une seule loi sur la police sanitaire des animaux. La République a trouvé le cheptel du pays contaminé de toutes sortes de maladies et privé de toute organisation de lutte contre ces maladies. Du cheval à la poule, toutes les espèces animales étaient dégénérées ou sur le point de dégénérer.

La lutte contre les maladies contagieuses qui sévissaient parmi les animaux et l'élaboration de premières lois et réglemens dans le domaine de la zootechnie ont commencé sous le Régime Républicain. Les principes sur lesquels on devait baser cette importante question furent fixés et les organisations de lutte ne tardèrent pas à se mettre à l'œuvre. En 1922, la peste bovine avait causé la perte de 27,000 têtes de bétail, Grâce à une lutte active contre ce fléau, la mortalité baissa à 166, et l'année 1933 vit la peste bovine disparaître complètement. Pour mener à bien cette lutte, le Gouvernement a dépensé annuellement 150,000 livres Turques et a utilisé, au cours de dix années, 137,000 litres de sérum pour la vaccination des animaux. La moyenne annuelle des animaux auxquels du sérum fut inoculé n'a jamais été inférieure à 100,000. Les savants turcs ont découvert contre cette maladie un sérum dont l'efficacité est avérée. On a fondé à Ankara un laboratoire pour l'obtention de ce sérum.

La lutte contre les autres maladies dont sont atteintes les bêtes a été poursuivie avec la même vigueur. En 1932 on a inoculé 115.889 doses de sérum contre l'anthrax, 273,066 contre la petite vérole, 238,258 contre la fièvre aphteuse et 13,543 contre diverses autres

maladies. Des Lois et règlements ont été élaborés et promulgués pour organiser la lutte contre la morve, la tuberculose, la gale ainsi que toutes les maladies dont la volaille est atteinte.

Dans le temps, il n'y avait en Turquie que deux établissements préparant du sérum contre la peste bovine, l'un à Pendik et l'autre à Erzindjan. L'administration Républicaine n'a pas manqué de développer et de perfectionner ces établissements; elle a en outre fondé, à Pendik, un institut de bactériologie, à Mardine un laboratoire pour la production de sérums, à Ankara un établissement central avec quatre laboratoires et à Istanbul un laboratoire de «distophagine». Ces divers établissements fournissent la quantité totale de sérums nécessaire au pays. Ils préparent 30 espèces diverses de sérums et de vaccins. Les institutions scientifiques s'occupent de faire des recherches originales sur les sérums contre l'anthrax, la peste bovine et la petite vérole.

On a fondé en 1930 une école spéciale pour la formation du personnel subalterne des services sanitaires des animaux. 120 diplômés de cette école servent déjà d'assistants aux vétérinaires.

**Les Questions de zootechnie.** L'Administration Républicaine hérita de l'Empire du seul haras d'Aziziye, ayant un cadre tout à fait restreint. En outre, il existait à Istanbul un Jockey-club qui était en réalité un établissement de courses hippiques inerte et inactif. L'Administration Républicaine se mit à l'œuvre dans ce domaine aussitôt arrivée au pouvoir. On fonda en 1927, sous la présidence du Premier Ministre İsmet Pacha, une Commission dite «des courses et de l'amélioration de la race chevaline». Parallèlement à l'activité des autorités officielles, les activités privées tendant à l'élevage et à l'amélioration des races des animaux furent encouragées et protégées.

Les spécialistes turcs et des spécialistes étrangers firent les études nécessaires en ce qui concerne les animaux du pays et les conditions dans lesquelles se développe leur élevage, études à l'issue desquelles on créa là où le besoin se fit sentir, des établissements destinés à l'élevage d'étalons. On créa tout d'abord le haras de Karadjabey; ceux de Sultansouyou et de Tchoukourova suivirent. Ces haras disposent de tous les moyens susceptibles de répondre aux besoins les plus modernes. Les étalons formés par ces haras peuvent être considérés comme des meilleurs du monde.

On a créé d'autre part à Karadjabey, à Sultansouyou, Inanli, à Tchifteller et à Konia des vacheries en vue de l'amélioration de

la race bovine, On a fondé également à Tchifteller, à Inanli, à Ouzounyayla, à Merdjimek, à Arga et à Erzéroum des dépôts d'étalons. Des petits dépôts du même genre ont été aussi installés dans d'autres Vilayets. En outre, des bergeries modèles ont été fondées à Karadjabey, Tchifteller, Sultansouyou et Andrinople.

Le nombre des étalons, qui n'était que de 31 au moment de la proclamation de la République, a été porté à 584. On a procédé au cours de dix années à 85.255 accouplements avec des juments de première classe appartenant à des éleveurs privés et l'on a obtenu 42.628 chevaux et poulains de race.

Au cours de la même période on a inauguré régulièrement chaque année dans 13 villes des expositions d'animaux en vue d'encourager les éleveurs. Ces expositions ont distribué des prix d'une valeur de 335.000 Livres Turques. Dans la même époque on a castré 534.000 têtes de bétail de race dégénérée qui nuisaient à l'élevage et dont les paysans ne savaient que faire. Toujours au cours des dix dernières années on a procédé à la distribution aux villages offrant des conditions favorables à l'élevage de 2.120 taureaux et on a donné à titre gratuit aux éleveurs capables 1.225 têtes de béliers et moutons mérinos en vue d'obtenir sur le marché du pays la laine dont les fabriques turques pourraient avoir besoin.

L'élevage du mouton mérinos est en voie de développement dans les régions de Brousse et de Karadjabey. On déploie des efforts en vue de l'amélioration du «kivirdjik», espèce de mouton à toison frisée et à courte queue dont la chair succulente est très recherchée. On a fondé une association dans le but d'améliorer la race des chèvres d'Ankara qui fournissent une laine soyeuse universellement connue sous le nom de «tiftik» laquelle peut être avantageusement utilisée dans la fabrication des chapeaux. Les métiers tissant le «sof» d'Ankara, sorte d'étoffe de tiftik, ont été restaurés en attendant leur remplacement par des fabriques modernes. On a assuré l'entrée de tiftik dans les fils manufacturés par les fabriques nationales dans une proportion de 30 %. Les éleveurs de bestiaux ont construit jusqu'à présent 4.483 bergeries nouvelles et aménagé 3.427 autres de façon à répondre aux besoins, conformément à la Loi relative à la protection des animaux contre les intempéries.

En vue de l'amélioration de la race bovine, outre les distributions de taureaux effectuées, des taureaux étalons importés de Bulgarie et de Hongrie se trouvent à la disposition des villageois dans des écuries spécialement aménagées.

de l'agriculture, on a fondé également à Tchiflik, à Iznik, à  
 Ouzoum, à Merik, à Arpa et à Erzurum des dépôts d'été-  
 lions. Des petits dépôts du même genre ont été installés dans  
 d'autres villages. En outre, des berges modèles ont été fondées à  
 Karabab, à Tchiflik, à Iznik, à Merik, à Arpa et à Erzurum.  
 Les dépôts de l'été, qui ont été fondés en 1911, ont été  
 fondés à Erzurum, à Iznik, à Merik, à Arpa et à Tchiflik.  
 L'été, qui a été fondé en 1911, a été fondé à Erzurum, à Iznik,  
 à Merik, à Arpa et à Tchiflik. On a procédé au  
 cours de dix années à 8225 acquisitions avec des laines de  
 première classe appartenant à des éleveurs privés et on a obtenu  
 4622 bœufs et 7000 moutons de race  
 samu, ainsi que de la même période on a introduit régulièrement des  
 que fondées dans les villes les expositions d'animaux en vue d'encourager  
 les éleveurs. Les expositions ont distribué des prix d'une valeur  
 de 302500 livres turques. Dans la même époque on a créé  
 534000 têtes de bétail de race dégénérée qui nuisent à l'élevage  
 en donnant par leur présence au bétail des maladies et en  
 déplaçant les éleveurs. On a procédé à la distribution aux villages  
 offrant des conditions favorables à l'élevage de 2120 tauraux et on  
 a donné à titre gratuit des médicaments vétérinaires et des  
 et moutons mélangés en vue d'obtenir sur le marché du pays la laine  
 dont les fabricants turcs ont besoin. On a introduit dans  
 l'élevage du mouton, taurin et en vue de l'élevage dans  
 les régions de l'ouest de la Turquie. On a dépensé des efforts en  
 vue de l'amélioration du bétail turc, espèce de mouton à toison  
 laineux et à queue pendante. On a également encouragé les recherches  
 et la fondation de sociétés dans le but d'améliorer la race des  
 des chèvres d'Ankara qui fournissent une laine soyeuse et fine.  
 On a également encouragé les recherches pour les éleveurs  
 ment utilisée dans la fabrication des chapeaux. Les métiers à tisser  
 le cardé d'Ankara, sorte d'étoffe de laine, ont été restaurés en an-  
 dans les établissements par des fabricants modernes. On a aussi  
 l'usage de la laine dans les manufactures pour les industries natu-  
 rales dans une proportion de 30%. Les éleveurs de bœufs ont  
 construit pour la première fois des bergeries nouvelles et améliorées.  
 On a également encouragé les recherches pour les éleveurs.  
 En vue de l'amélioration de la race des vaches, on a introduit  
 de tauraux effectives, des tauraux métis et des vaches de la race  
 de l'ouest se trouvant à la disposition des villageois dans des écuries  
 spécialement aménagées, en vue de la vacherie, à Konia et à Tchiflik.



## LES TRAVAUX PUBLICS EXÉCUTÉS AU COURS DES 10 ANNÉES D'ADMINISTRATION DU RÉGIME RÉPUBLICAIN

Avant l'avènement du Régime Républicain, les Travaux Publics avaient été presque complètement négligés. Les gouvernements successifs n'avaient pas établi de programme défini à ce sujet; ils n'avaient pas recherché les possibilités d'entreprendre des Travaux Publics de grande envergure et toute leur activité dans ce domaine s'était bornée à réparer superficiellement les chaussées et à accorder des concessions aux étrangers. Il n'est donc pas possible d'enregistrer au cours de ces temps passés des travaux d'une importance essentielle. Des voies ferrées, très insuffisantes par rapport à l'étendue du pays, avaient été construites par des étrangers; leur direction et leur exploitation se trouvaient entre les mains d'étrangers. Le pays ne tirait pas grand profit de ces chemins de fer, lesquelles par contre, constituaient pour les concessionnaires une source de gains exagérés et sûrs. En effet, la garantie kilométrique que le gouvernement s'engageait à payer - et qu'il acquittait régulièrement - ainsi que le droit reconnu auxdits concessionnaires d'établir des tarifs à leur gré, leur assuraient une situation privilégiée grâce à laquelle, à l'abri de tout risque, ils augmentaient arbitrairement leurs profits.

### TRAVAUX PUBLICS

La négligence de l'ancien régime qui, d'une part, ne s'intéressait pas aux Travaux Publics de grande envergure et, d'autre part, le fait que les concessionnaires confiaient exclusivement à des non-Turcs la direction et l'exploitation de ces entreprises, avait fait naître à l'étranger une conviction erronée, à savoir: que les Turcs n'étaient nullement capables, ni au point de vue du capital, ni au point de vue technique, d'assumer à eux seuls la construction et l'exploitation de grands travaux tels que chemins de fer, tunnels, grands ponts, canaux.

L'Administration Républicaine a extirpé des esprits toutes ces opinions grâce à la réalisation de grandes œuvres et à l'obtention de résultats pratiques que nous allons énumérer.



TRAVAUZ PUBLICS



## LES TRAVAUX PUBLICS EXÉCUTÉS AU COURS DES 10 ANNÉES D'ADMINISTRATION DU RÉGIME RÉPUBLICAIN

Avant l'avènement du Régime Républicain, les Travaux Publics avaient été presque complètement négligés. Les gouvernements successifs n'avaient pas établi de programme défini à ce sujet; ils n'avaient pas recherché les possibilités d'entreprendre des Travaux Publics de grande envergure et toute leur activité dans ce domaine s'était bornée à réparer superficiellement les chaussées et à accorder des concessions aux étrangers. Il n'est donc pas possible d'enregistrer au cours de ces temps passés des travaux d'une importance essentielle. Des voies ferrées, très insuffisantes par rapport à l'étendue du pays, avaient été construites par des étrangers; leur direction et leur exploitation se trouvaient également entre les mains des étrangers. Le pays ne tirait pas grand profit de ces quelques lignes de chemins de fer lesquelles par contre, constituaient pour les concessionnaires une source de gains exagérés et sûrs. En effet, la garantie kilométrique que le gouvernement s'engageait à payer -et qu'il acquittait régulièrement- ainsi que le droit reconnu auxdits concessionnaires d'établir des tarifs à leur gré, leur assuraient une situation privilégiée grâce à laquelle, à l'abri de tout risque, ils augmentaient arbitrairement leurs profits.

La négligence de l'ancien régime qui, d'une part, ne s'intéressait pas aux Travaux Publics de grande envergure et, d'autre part, le fait que les concessionnaires confiaient exclusivement à des non-Turcs la direction et l'exploitation de ces entreprises, avait fait naître à l'étranger une conviction erronée, à savoir: que les Turcs n'étaient nullement capables, ni au point de vue du capital, ni au point de vue technique, d'assumer à eux seuls la construction et l'exploitation de grands travaux tels que chemins de fer, tunnels, grands ponts, canaux.

L'Administration Républicaine a extirpé des esprits toutes ces opinions grâce à la réalisation de grandes œuvres et à l'obtention de résultats pratiques que nous allons énumérer.

## LES ROUTES

L'Administration Républicaine prit en considération le fait que, sous l'Empire, le peuple avait beaucoup souffert de la pénurie de voies et du mauvais entretien de celles existantes. Elle s'intéressa donc à la question de la construction de routes avec la plus grande sollicitude. La largeur des chaussées, qui avait été réduite à 3 mètres par suite de leur mauvais entretien, fut portée à 5 mètres et même, en certains points, à 7 mètres. On interdit la construction de chaussées sans « blocage » et on adopta comme système de base pour cette construction la pose d'une couche de 20 centimètres de pierres concassées sur un « blocage » d'au moins 15 centimètres d'épaisseur et un compressage soigné à l'aide de lourds rouleaux.

Les Travaux Publics des Villayets furent confiés à de jeunes ingénieurs et techniciens turcs et soumis à un contrôle permanent. Tandis que les administrations des Travaux Publics des Vilayets travaillaient sur ces bases, la loi sur la construction des routes dans les Communes fut mise en vigueur, répondant amplement aux besoins locaux.

La loi sur les ponts et chaussées, modifiée de façon à répondre mieux aux besoins du pays, assura la possibilité d'entreprendre des travaux beaucoup plus importants et on put construire ainsi les chaussées de Balia - Tchanak Kalé, de Hopa - Bortchka, celle d'Erzeroum - Trebizonde — qui est d'une grande importance pour le transit vers la Perse —, ainsi que celle de Malatia - Elaziz. Les études concernant la construction des chaussées de Marache-Kaysséri et d'Ankara-Istanbul viennent d'être achevées.

Ayant été avéré que les chaussées construites selon le système « macadam » ne présentent pas assez de solidité pour pouvoir résister aux moyens de transport actuels, on a également procédé à la construction de chaussées modernes et, dans plusieurs régions, les chaussées ont été recouvertes des matières augmentant leur solidité telles que la « bitomolite », le « kaltos », le « liton », l'« émélite ». On continue à travailler dans cette voie pour donner aux routes la plus grande résistance possible.

En 1923, les routes du pays atteignaient le total de 18.355 kilomètres, dont 4.450 en état de terrassement et 13.885 dans un état défectueux nécessitant des réparations essentielles car elles avaient été construites peu soigneusement.

Dix ans après, en 1933, la longueur des routes s'éleva au total de 27.850 kilomètres. Des 13.885 kilomètres de routes délabrées, 7.961 furent remis en bon état et le restant rendu praticable au trafic. Il existe aujourd'hui en Turquie plus de 30.000 kilomètres de routes aptes à la circulation de toutes sortes de véhicules.

## LES PONTS

L'Administration Républicaine considérant que les ponts dits « provisoires » et les ponts en bois ne répondaient nullement aux besoins du pays et voulant créer des œuvres durables, se mit à la tâche pour élever des ponts en béton, construits avec du matériel du pays et de la main-d'œuvre nationale.

Au cours des dix années qui s'écoulèrent sous le Régime Républicain, les ingénieurs turcs ont construit plusieurs ponts en béton, conformément aux données des derniers progrès de la science. Le pont ISMET PACHA, qui est construit sur la route de Malatia - Elaziz, près du défilé de Keumurhan, et dont l'arche de milieu est de 109 m. 60, est l'une de ces œuvres. Le pont construit sur le Yéçhil Irmak, d'une longueur de 270 m., avec dix arches principales de 26 m. chacune, est le pont en béton le plus long de l'Anatolie. Le pont de Manvagat, à Adalia, dont l'arche de milieu est en fer, figure au nombre des plus grands ponts de la Turquie. Les ponts d'Aksou, à Adalia, d'Avgonia, sur la route de Balia - Tchanak Kalé, de Bakirtchay, à İzmit, de Fevzi Pacha, à Sinope, de Silahdar Agha, à Istanbul, sont des œuvres qui témoignent de l'activité de l'Administration des Travaux Publics de la République Turque.

## LES EAUX

L'Administration Républicaine, soucieuse de libérer la population des effets néfastes des cours d'eaux torrentiels, désireuse d'assécher les marécages pour faire disparaître la malaria qui mine la santé des habitants de diverses régions et les rend physiquement faibles, désireuse, en outre, d'assurer la possibilité d'utiliser les forces des eaux abondantes qui coulent par tout le pays, a jugé nécessaire d'élaborer et de mettre en application un programme essentiel. Tout en commençant les travaux importants sous-indiqués, le gouvernement républicain se propose de travailler beaucoup plus activement encore afin de pouvoir remplir son programme relatif aux eaux dans le plus bref délai possible.

Les régions dans lesquelles le programme trouve son application sont:

1 — Un canal sur le Nilufer, à Brousse, pour mettre un terme aux ravages que causaient les eaux de cette rivière. Ainsi 70.000 deunums de terres se trouvent abrités contre les inondations des ruisseaux de cette contrée.

2 — Grâce à d'autres travaux, la plaine de Brousse, qui est en partie marécageuse et en partie exposée aux ravages des eaux, sera désormais libérée de ces fléaux. Une superficie de terre de 300.000 deunums environ sera irriguée et 25.000 deunums de marécages pourront être desséchés pour le plus grand profit des populations environnantes qui ne seront plus exposées aux dangers des fièvres.

3 — A Yalova, des travaux de drainage ont permis le dessèchement de 25.000 deunums de marais qui ont été rendus à la culture. En outre, ces travaux permirent de sauvegarder la santé de la population des environs.

4 — Les travaux d'assèchement et de drainage qui ont été effectués, toujours sous le Régime Républicain, dans la région du Grand Méandre, ont débuté par la construction du Canal de Horoslou qui contribue à l'irrigation de 40.000 deunums de terres. Dans cette région le rendement par deunum a augmenté dans la proportion de 500 pour cent. Le canal d'évacuation de Nazilli, qui a été construit dans le but de capter et de diriger sur le fleuve-mère les eaux débordant du Grand Méandre, a servi à l'irrigation de la plaine de Nazilli où l'on cultive le coton. Grâce à ce canal, cette plaine n'est plus le terrain marécageux qu'elle était naguère.

5 — Le marais de Tarsous rendait impossible l'utilisation de vastes terrains. Les travaux effectués dans cette région ont constitué un véritable bienfait eu égard à la santé des habitants très nombreux dans ces parages et ont rendu à la culture 100.000 deunums de sol marécageux.

6 — A Ankara, la digue de Tchoubouk est en voie de construction, Cette digue sera assez grande pour permettre d'irriguer 55.000 deunums de terres, c'est-à-dire la superficie s'étendant jusqu'à Sindjan. Les eaux ainsi captées serviront à l'irrigation de la plaine d'Ankara, à l'arrosage des rues jardins et même d' «eaux de chasse» lors des travaux de canalisation qui seront effectués plus tard dans la capitale.

En outre, pour desservir les maisons et les fontaines publiques d'Ankara, on procède à des travaux de captage et à la construction

de vastes dépôts d'eau, tout cela dans une forme digne d'une ville moderne.

7 — Aux environs de Manissa, les travaux effectués dans le Lac de Marmara firent recouvrir aux travaux des champs une superficie de terres de 40.000 deunums et ont ranimé dans ce lac l'industrie de la pêche qui était sur le point de s'éteindre.

## LES SOCIÉTÉS CONCESSIONNAIRES

Sous les anciens régimes, les contrats des Sociétés concessionnaires étaient élaborés et rédigés toujours sous la pression de quelque influence. Les intérêts et les besoins du peuple constituaient pour leurs auteurs une préoccupation d'ordre secondaire. Une fois le Régime Républicain instauré, les stipulations de ces contrats se trouvant en contradiction avec les intérêts de la population furent modifiées. On décida que l'établissement des tarifs, qui avaient jusqu'alors une base fixe, devait être fait selon des formules déterminées. L'application stricte et intégrale de ces contrats fut soumise à un contrôle serré et sérieux.

Les Sociétés concessionnaires fondées sous l'ancien régime sont :

Société du Gaz d'Éclairage de Smyrne,

» des Eaux de Smyrne,

» des Eaux de Scutari et de Kadikeuy,

» d'Électricité d'Istanbul,

» » et des Tramways de Smyrne,

» » d'Eskichéir,

» des Tramways d'Istanbul,

» du Tunnel d'Istanbul,

» de Traction et d'Éclairage Électrique de Brousse,

» des Quais, Docks et Entrepôts d'Istanbul,

» des Quais et du Port de Smyrne.

Certaines de ces Sociétés commencèrent à travailler seulement après l'arrivée au pouvoir du gouvernement national.

Les Sociétés qui ont été fondées après l'instauration du nouveau régime sont les suivantes :

Société du Gaz d'Éclairage d'Ankara,

» des Tramways de Scutari - Kisikli,

» d'Électricité d'Eudémich (à la Municipalité),

» » de Samsoun ( » » ),

» » de Trébizonde,

- Société d'Electricité d'Adana,
- » » d'Ankara,
- » » de Konia,
- » » de Kayséri,
- » » de Malatia,
- » » d'Adalia,
- » » de Denizli,
- » » de Sivas,
- » des Eaux d'Eudémich (à la Municipalité),
- » des Eaux de Samsoun ( » » ),
- » des Autobus d'Ankara,
- » Aéronautique Italienne «Aeroespresso»,
- » de Navigation aérienne Internationale.

Les dépenses que les Sociétés effectuèrent pour leur installation et leur développement s'élèvent à 75.395.438 livres turques (la Société des Quais d'Istanbul exceptée). L'ancien régime, qui a duré des siècles, n'avait pas placé une seule piastre dans les Sociétés concessionnaires, tandis que l'Administration Republicaine y a investi déjà un capital national de 4.192.930 livres turques, ce qui témoigne clairement du degré de développement économique du pays depuis dix années.

### SOCIETES D'ELECTRICITE

Sous l'Empire ottoman, Istanbul exceptée, il n'y avait pas d'installation électrique dans aucune des principales villes se trouvant en deça de nos frontières actuelles. Depuis la constitution du Gouvernement National, les grandes villes de notre pays eurent leur Société concessionnaire d'électricité qui, aussitôt achevées leurs installations, entrèrent en activité. En outre, des installations électriques furent réalisées dans certains villes et villages par des Sociétés qui obtinrent des Municipalités locales soit des concessions, soit une simple autorisation. Ces villes sont: Ankara, Adana, Trébi-zonde, Brousse, Konia, Kaysséri, Eskichéhir, Samsoun, Malatia, Adalia, Eudemich.

Liste des Sociétés municipales, des sociétés privées et des installations faites par des particuliers:

- Société Turque des Mines de Zonguldak,
- » Anonyme Turque des Mines de Kozlou,

## Société Turque des Mines de Zongouldak-Eregli,

|   |   |   |   |   |                             |
|---|---|---|---|---|-----------------------------|
| » | » | » | » | » | Zongouldak-Kozlou,          |
| » | » | » | » | » | d'Electricité d'Andrinople, |
| » | » | » | » | » | de Gaziantep,               |
| » | » | » | » | » | de Balikésir,               |
| » | » | » | » | » | d'Adapazari,                |
| » | » | » | » | » | de Mersine,                 |
| » | » | » | » | » | d'Aksaray,                  |
| » | » | » | » | » | de Giresoun,                |
| » | » | » | » | » | de Panderma,                |
| » | » | » | » | » | d'Afyon,                    |
| » | » | » | » | » | de Tékirdagh,               |
| » | » | » | » | » | d'Ayvalik,                  |
| » | » | » | » | » | de Kutahya,                 |
| » | » | » | » | » | de Manisa,                  |
| » | » | » | » | » | d'Edremit,                  |
| » | » | » | » | » | de Tiré,                    |
| » | » | » | » | » | de Bafra,                   |
| » | » | » | » | » | d'Ordou,                    |
| » | » | » | » | » | d'Ouchak,                   |
| » | » | » | » | » | de Tarsous,                 |
| » | » | » | » | » | de Seuké,                   |
| » | » | » | » | » | de Nazilli,                 |
| » | » | » | » | » | de Tchorlou,                |
| » | » | » | » | » | d'Izmit,                    |
| » | » | » | » | » | d'Akhissar,                 |
| » | » | » | » | » | de Dinar,                   |
| » | » | » | » | » | de Mougla,                  |
| » | » | » | » | » | de Bodroum,                 |
| » | » | » | » | » | de Kirkaghatch,             |
| » | » | » | » | » | de Tcharchamba,             |
| » | » | » | » | » | de Hayrabolou,              |
| » | » | » | » | » | de Milas,                   |
| » | » | » | » | » | de Tchankiri,               |
| » | » | » | » | » | de Fétiyé.                  |

## LES VOIES FERREES PENDANT DIX ANS D'ADMINISTRATION DU REGIME REPUBLICAIN EN TURQUIE

### Quelques vues générales sur les travaux de construction.

C'est surtout dans le domaine de voies ferrées que s'est manifestée l'activité de la politique constructive du Gouvernement Républicain et c'est encore dans le même domaine qu'il a obtenu les plus notables succès. En effet, au cours d'une période de moins de dix années, le pays se vit couvert d'un réseau important de chemins de fer. Il convient de relever tout d'abord l'énorme différence qui existe entre la situation actuelle du réseau ferré et celle d'il y a dix années. Avant le Régime Républicain, certaines parties du pays ne possédaient comme moyens de communication que quelques chaussées délabrées et des routes à peine praticables. En outre, ces régions étaient pour ainsi dire isolées du reste du pays. Aujourd'hui, la plupart de ces contrées isolées se trouvent reliées aux autres parties de la Turquie par des voies ferrées. La région d'Erzéroum souffrait jusqu'à ces temps derniers d'une telle situation d'isolement, mais les travaux de construction de la ligne de Sivas-Erzéroum et de celle de Divriki-Malatia ayant été adjugés à un entrepreneur et le contrat y afférent ayant déjà été signé, cette contrée se trouvera reliée elle aussi en 1940 aux autres parties du pays.

En plus des voies ferrées que le Gouvernement se propose de créer encore, on envisage la construction des ports de Samsoun, de Mersine et d'Eregli. Les travaux de construction des lignes d'Afyon-Adalia et d'Adalia-Filyos et ceux des ports de Mersine et d'Eregli commenceront sous peu.

Le bilan des voies ferrées construites par le Gouvernement Républicain s'établit comme suit:

Voies ferrées complètement achevées et dont la pose des rails est terminée, 1.985 kilomètres, se répartissant de la sorte:

|                                  |                  |
|----------------------------------|------------------|
| Ankara-Kaysséri . . . . .        | 380 kilomètres,  |
| Kaysséri-Sivas . . . . .         | 222 »            |
| Samsoun-Sivas . . . . .          | 378 »            |
| Kutahya-Balikésir . . . . .      | 252 »            |
| Ouloukichla-Boghazkeuy . . . . . | 173 »            |
| Irmak-Filyos . . . . .           | 297 »            |
| Fevzipacha-Diarbékir . . . . .   | 283 »            |
| Total                            | 1985 kilomètres. |

Voies dont les travaux de construction et la pose des rails sont sur le point d'être terminés . . . . . 228 kilomètres.

Total général 2213 »

Le montant des dépenses effectuées pour ces travaux a dépassé 210 millions de Livres Turques.

Le résumé que nous venons d'exposer présente la situation telle qu'elle était à la fin de l'année 1932. Les voies indiquées comme étant en état de construction ont été terminées entretemps. Les travaux de construction d'un tronçon de 89 kilomètres de la ligne d'Ergani ont été récemment adjugés à un entrepreneur et ces travaux se poursuivent activement. La tranche de 435 kilomètres à partir d'Ergani sera prochainement adjugée. La construction immédiate d'une ligne «de bifurcation» d'Ergani vers Elaziz est aussi décidée.

Le Gouvernement de la République a hérité de l'Empire ottoman de 3.350 kilomètres seulement de voies ferrées. La plus ancienne de ces voies, qui furent toutes construites par des Sociétés concessionnaires, est celle d'Aydin. Les travaux de construction de cette ligne commencèrent en 1856. De 1856 à 1922 - date à laquelle la République fut proclamée -, c'est-à-dire au cours de 66 ans, on construisit dans le pays environ 3350 kilomètres de voies ferrées, ce qui représente une moyenne annuelle d'environ 50 kilomètres. Par contre, la moyenne annuelle de lignes ferrées construites sous la République atteint 200 kilomètres.

Les voies anciennes furent toutes construites par des Sociétés étrangères et à des conditions onéreuses et désavantageuses pour le pays, tandis que la République procède à la construction des nouvelles lignes par ses propres moyens, avec de la main-d'œuvre et du capital national, ce qui constitue un beau succès dont le Régime Républicain peut être fier à juste titre.

### **Le développement des constructions de voies ferrées.**

Lorsque le Gouvernement Républicain s'installa à Ankara, il constata que la plupart des Railways du pays se trouvaient dans la partie Ouest. Pour assurer la liaison des régions de l'Ouest avec le Centre et le littoral, il décida de prime abord de construire les lignes Ankara - Sivas et Samsoun - Sivas. Pour atteindre ce but et en vue d'achever les travaux de construction de ces deux lignes dans un délai de cinq ans au plus tard, le Gouvernement, par la Loi

du 23 Mars 1924, affecta à ces travaux un crédit de 65 millions. On se mit à l'œuvre simultanément à Ankara et à Samsoun, c'est-à-dire dans les deux directions.

Le tronçon, à partir d'Adana, du chemin de fer dit «de Bagdad» étant resté sur la frontière, il cessa de constituer pour la Turquie une ligne essentielle car ce tronçon n'était plus en mesure de satisfaire aux besoins de la région Est du pays. Comme, d'autre part, l'utilisation des riches mines de cuivre d'Ergani était préconisée par le Gouvernement, la construction de la ligne Fevzipacha - Diarbékir, passant par Malatia et Ergani, fut décidée. On résolut également, en vue de relier le bassin minier au Centre du pays, de construire la ligne İrmak - Filyos. Pour assurer la jonction de la ligne Eskichéhir - Kutahya et de la ligne İzmir - Kassaba et prolongement, on avait projeté en 1924 la construction d'une ligne entre Balikésir et Kutahya. Le Ministère de Travaux Publics avait fait déjà procéder aux études nécessaires. En 1925, les travaux de construction d'un premier tronçon de cette ligne, d'une longueur de 13,5 kilomètres, avaient été adjugés à un entrepreneur et l'on s'était mis aussitôt à l'ouvrage. Les travaux de construction de cette portion étaient sur le point d'être lorsque la ligne toute entière fut confiée à la Société Fulius Berger, conformément au contrat passé avec ladite en date du 15 Juin 1928, contrat qui stipule en même temps les conditions concernant la construction de la ligne Ouloukichla-Boghazkeupru.

La ligne Ouloukichla - Boghazkeupru relie Ouloukichla, située sur la ligne Konia - Adana, et Boghazkeupru, sur la ligne Ankara - Sivas. Elle assure ainsi la jonction des deux lignes principales et relie par la voie la plus courte Mersine (Méditerranée) à Samsoun (Mer Noire). La construction de cette ligne étant sur le point d'être achevée, le moment est venu de commencer les travaux de prolongement vers Erzéroum de la ligne ayant déjà atteint Sivas. A cet effet, un contrat fut conclu avec un entrepreneur et les travaux de construction de la ligne Sivas - Erzéroum et ceux de la ligne Divrik - Malatia lui furent adjugés.

Nous avons cité les lignes ferrées dont les travaux de construction sont achevés et celles qui sont encore en voie de construction. Parmi les voies dont la création est envisagée après la fin des travaux en cours, se trouvent les lignes Filyos - Eregli et Afyon - Adalia. Les travaux de construction de ces deux lignes commenceront, comme il a été dit plus haut, probablement dans

un avenir très prochain. La construction du port d'Eregli, simultanément avec celle de la ligne d'Eregli, assurera sans nul doute aux exportations de ce port un grand développement.

Le financement de ces entreprises est assuré et les paiements s'effectuent régulièrement et conformément aux Lois et Réglements du pays.

### LES VOIES FERREES ACHETEES

L'Administration de la République Turque ne s'est pas contentée de construire de nouveaux chemins de fer elle, a en même temps acheté les voies construites par les Sociétés concessionnaires et exploitées par ces dernières. Elle s'entendit avec lesdites Sociétés a de la sorte nationalisé le capital, le personnel et l'administration des lignes en question. Ces voies sont:

| <u>Noms</u>                        | <u>Kilomètres</u> | <u>Valeur réelle</u> |
|------------------------------------|-------------------|----------------------|
| Chemin de fer «ANATOLIE» . . . . . | 1.007 . . . . .   | 100.700.000 L.T.     |
| Ligne Mersine - Adana . . . . .    | 67 . . . . .      | 4.480.000 »          |
| Ligne Moudania - Brousse . . . . . | 42 . . . . .      | 1.260.000 »          |
| Ligne Konia - Fevzipacha . . . . . | 551 . . . . .     | 51.100.000 »         |

Si l'on ajoute à ces lignes celle du littoral de Samsoun d'une longueur de 37 kilomètres et d'une valeur de 1.370.000 Livres Turques, construite par une Société Anonyme Turque dont le capital a été transféré entièrement au Gouvernement, on constate que des voies ferrées d'une longueur de 1694 kilomètres et d'une valeur de 159 millions de Livres Turques ont été acquises par le capital national.

### AFFAIRES D'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER

225 des 1378 kilomètres de voies ferrées dont on avait pris livraison en 1923 étaient dans un état inutilisable et un grand nombre de locomotives, de wagons, de ponts et de bâtiments étaient détruits. On se mit à l'œuvre au début avec six locomotives seulement. En 1927 nous en possédions déjà 208. Le nombre des voitures de passagers et de marchandises fut porté à 3036. Toutes les installations furent renouvelées et modernisées. Pour assurer l'exploitation des chemins de fer qui se trouvaient jadis entre les mains des étrangers l'Administration de la République Turque dut

former un grand nombre d'employés et de cheminots. Une économie de 20 pour cent fut réalisée sur les frais généraux. Les revenus des services de voyageurs augmentèrent dans la proportion de 20 pour cent et ceux des marchandises dans la proportion de 40 pour cent. Le service des wagons-lits ne tarda pas à fonctionner.

Cette situation déjà favorable s'est améliorée encore après 1927.

La longueur totale des chemins de fer de l'Etat, qui n'était que de 2.359 kilomètres, atteignit, en 1932, 3568 kilomètres. Elle atteindra 4.041 kilomètres en 1934.

Le matériel roulant et le matériel de traction existants ou commandés, de même que le personnel actuel, peuvent amplement répondre aux besoins de toutes les lignes et assurer parfaitement les communications même durant les périodes de l'année où le trafic est le plus intense. Des postes de contrôle et de secours ont été créés sur les lignes; les diverses parties des voies ferrées ont été soigneusement contrôlées et consolidées et les voitures de marchandises munies de freins automatiques.

Bref, l'Administration Républicaine s'est attachée à donner un nouvel essor au réseau de voies ferrées du pays, dont l'importance tant au point de vue militaire qu'aux points de vue économique et financier sera comprise chaque jour davantage.

### L'ACTIVITE DES P. T. T.

**Postes.** On a constaté sous le Régime Républicain un très grand développement dans les échanges de correspondances postales à l'intérieur du pays. Le nombre des bureaux chargés du service des mandats-postes atteignent aujourd'hui le chiffre de 493; on n'en comptait que 158 avant la proclamation de la République. La correspondance avec l'étranger a pris de son côté un essor non moins considérable. Une réduction réciproque est intervenue avec 42 pays sur les tarifs d'expédition des journaux et des revues, diminuant les prix de 50 %

**Poste Aérienne.** — Un courrier postal aérien a été établi avec 11 pays en 1931. En 1932 leur nombre était porté à 17 et en 1933 à 23.

**Télégraphes.** Au cours de dix années de République on a construit en Turquie des lignes télégraphiques d'une longueur de 2.339 kilomètres, en même temps que l'on procédait à la réparation des lignes existantes. La révolution des caractères de l'écriture a exercé une très grande influence sur les affaires des services télégra-

phiques. Les nouveaux caractères ont tellement facilité les communications télégraphiques que les lignes İstanbul - Bucarst - Berlin échan- gent 1500 lettres par minute. On a créé pour les communications d'urgence extrême un service télégraphique spécial que l'on désigne du nom «Eclair» en Turquie.

Les chiffres suivants permettront de se faire une idée précise du développement de l'activité des services télégraphiques en Turquie Républicaine:

| Années | Nombre des télégrammes<br>transmis dans le pays: | Nombre des télégrammes<br>expédiés à l'étranger: |
|--------|--|--|
| 1923   | 8.850.000  | 395.000  |
| 1932   | 14.980.000                                       | 972.000  |

**Télégraphie sans fil.** On a créé deux stations d'émission à grandes longueurs d'ondes, l'une à Osmaniyé, l'autre à Ankara ainsi que deux stations de captation, à Ankara et à Yéchilkeuy. Des communications directes ont été établies entre la station d'Ankara et des postes de New-York, de Moscou, de Téhéran, de Budapest, de Varsovie et de Berne. La station d'Ankara assure également la diffusion des communications radiophoniques de la capitale par son poste à lampes.

Une station côtière a été installée à İstanbul afin de correspondre avec les navires en mer.

On a en outre créé 4 postes d'émission et de captation dans diverses localités du pays.

**Téléphones.** L'Administration Républicaine a créé dans 30 villes de Turquie des installations téléphoniques, dont trois automa- tiques. Les téléphones d'Ankara, d'İstanbul, de Yalova, d'Andrinople et d'Alpoullou communiquent avec les centrales des pays européens. On a en outre créé des communications téléphoniques entre 57 villes et villages.

**Affaires d'ordre technique et administratif.** L'Adminis- tration des Postes, des Télégraphes et des Téléphones a fait construire sous le Régime Républicain 78 nouveaux bureaux de poste. On a procédé à la réouverture de l'École des hautes études des P. T. T. et de nombreux spécialistes, télégraphistes, mécaniciens, techniciens et contrôleurs ont été formés.

La République a conféré personnalité morale à l'Administration des Postes, Télégraphes et Téléphones, ainsi que le droit d'administrer ses services avec un budget annexe, ce qui a contribué à améliorer les conditions de ses fonctionnaires.

phiques. Les nouveaux caractères ont tellement facilité les communi-  
cations télégraphiques que les lignes Istanbul-Bucarest, Berlin-Édina-  
bourg, 1500 lettres par minute. On a créé pour les communications  
d'urgence extérieurement un service télégraphique spécial que l'on désigne  
du nom «Eclair» en Turquie.

Les chiffres suivants permettront de se faire une idée précise du  
développement de l'activité des services télégraphiques en Turquie

République

| Années | transmis dans le pays | Nombre des télégrammes |
|--------|-----------------------|------------------------|
| 1923   | 8.850.000             | 395.000                |
| 1924   | 14.980.000            | 572.000                |

On a en outre créé 4 postes d'émission et de captation dans  
diverses localités du pays.

Téléphones. L'Administration Républicaine a créé dans 30  
villes de Turquie des installations téléphoniques, dont trois auto-  
matiques. Les téléphones d'Ankara, d'Istanbul, de Yalova, d'Andrinople  
et d'Alpoullou communiquent avec les centrales des pays européens.  
On a en outre créé des communications téléphoniques entre 57 villes  
et villages.

Affaires d'ordre technique et administratif. L'Admini-  
stration des Postes, des Télégraphes et des Téléphones a fait connaître  
sous le Régime Républicain 78 nouveaux bureaux de poste. On a  
procédé à la réouverture de l'École des hautes études des P. T. T.  
et de nombreux spécialistes télégraphistes, mécaniciens, techniciens

et contrôleurs ont été formés. Au cours de dix ans, l'Administration  
de la République a conféré personnalité morale à l'Administration  
des Postes, Télégraphes et Téléphones, ainsi que le droit d'administrer  
ses services avec un budget annexé, ce qui a contribué à améliorer  
les conditions de ses fonctionnaires.



## L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN TURQUIE REPUBLICAINE

Si l'on veut faire une comparaison entre l'état de l'Instruction Publique sous l'Ancien Régime et son état actuel sous la République il serait bon de considérer la question sous deux aspects: celui de la quantité, c'est-à-dire de la propagation de l'Instruction parmi la masse de la population, et celui de la qualité, c'est-à-dire des tendances et de la direction, conformes aux principes Républicains, que l'on a données à l'Instruction publique dans le pays sous le Régime actuel.

Pour ce qui concerne l'aspect quantitatif de cette question, il ne serait pas opportun de vouloir étudier l'Instruction sous la République en se comparant à l'ancien régime. L'École Publique comme une simple affaire d'école, l'a élevée à un plus haut degré, lui donnant la signification «d'éducation générale du peuple» et élargissant de la sorte son domaine.

Si l'on se place à ce point de vue, on peut diviser en deux grandes parties les affaires du Ministère de l'Instruction Publique:

- 1 — La question des écoles.
- 2 — La question culturelle par des moyens autres que les écoles.

### LA QUESTION DES ECOLES.

- 1 — Les Kindergartens.
- 2 — Les écoles primaires.
- 3 — Les écoles secondaires.
- 4 — Les lycées.
- 5 — Les écoles normales (l'école normale de musique, les écoles normales de peinture, de travaux manuels et de culture physique.)
- 6 — Les écoles professionnelles.
- 7 — Les hautes écoles, l'Université.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE



## L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN TURQUIE REPUBLICAINE

Si l'on veut faire une comparaison entre l'état de l'Instruction Publique sous l'Ancien Régime et son état actuel sous la République il serait bon de considérer la question sous deux aspects: celui de la «quantité», c'est-à-dire de la propagation de l'instruction parmi la masse de la population, et celui de la qualité, c'est-à-dire des tendances et de la direction, conformes aux principes Républicains, que l'on a données à l'instruction publique dans le pays sous le Régime actuel.

Pour ce qui concerne l'aspect quantitatif de cette question, il ne serait pas opportun de vouloir étudier l'instruction sous la République en se confinant à l'œuvre accomplie à l'intérieur de l'École. Le Régime Républicain, se refusant à considérer l'Instruction Publique comme une simple affaire d'école, l'a élevée à un plus haut degré, lui donnant la signification «d'éducation générale du peuple» et élargissant de la sorte son domaine.

Si l'on se place à ce point de vue, on peut diviser en deux grandes parties les affaires du Ministère de l'Instruction Publique:

- 1 — La question des écoles.
- 2 — La question culturelle par des moyens autres que les écoles.

### LA QUESTION DES ECOLES.

- 1 — Les Kindergartens.
- 2 — Les écoles primaires.
- 3 — Les écoles secondaires.
- 4 — Les lycées.
- 5 — Les écoles normales (l'école normale de musique, les écoles normales de peinture, de travaux manuels et de culture physique.)
- 6 — Les écoles professionnelles.
- 7 — Les hautes écoles, l'Université.

### I. Les kindergarten.

L'Administration Républicaine Turque, soucieuse de propager l'enseignement primaire, lequel, par une Loi, est obligatoire et gratuit, a adopté avant tout pour politique d'augmenter chaque jour le nombre des kindergarten.

L'école normale, léguée par la Monarchie Constitutionnelle, qui était chargée de former les institutrices destinées aux kindergarten, s'efforçait de préparer celles-ci avec un corps enseignant composé d'éléments étrangers nullement familiarisés avec la langue turque et d'après des méthodes surannées tombées en désuétude dans tous les pays.

L'Administration de l'Instruction Publique du Régime Républicain fit une enquête sur les diverses écoles de ce genre existant à l'étranger fit suivre des cours certaines de ces écoles à des jeunes filles turques lesquelles constituèrent plus tard le corps enseignant de l'école normale turque chargée de former les institutrices destinées aux kindergarten.

### II. Les Ecoles Primaires.

Avant l'instauration du Régime Républicain, il existait dans le pays deux sortes d'écoles primaires. L'une comprenait cinq classes et l'autre six. L'Administration Républicaine les a uniformisées et a créé un seul et unique type de cinq classes. Elle a créé en outre, dans le but d'assurer aux petits campagnards la possibilité de s'instruire le plus rapidement possible, un type d'école dit «de campagne», à trois classes. Mais la populiste Administration de l'Instruction Publique, dont l'une des plus belles devises est «Ecole Unique», est restée fidèle à ce principe et a laissée libre la voie à ceux que leurs talents appellent à recevoir une instruction plus haute, à ceux qui aspirent à entrer dans une école de degré supérieur.

Les statistiques suivantes montrent l'énorme différence entre l'état des écoles primaires sous l'ancien Régime et ce que l'on a réalisé dans ce domaine sous le Régime Républicain :

|   | <u>Ecolières</u> | <u>Ecoliers</u> | <u>Total</u> | <u>Nombre d'écoles</u> |
|---|------------------|-----------------|--------------|------------------------|
| 1913-1914 (Dans tout l'Empire) . . .                    | 41.895           | 181.384         | 223.279      | 3.413                  |
| Au moment de la proclamation de la République . . . . . | 62.954           | 273.107         | 536.061      | 4.894                  |
| Dernière année . .                                      | 191.814          | 350.322         | 542.136      | 6.713                  |

L'âge où l'on inculque mieux l'éducation nationale est la période de l'enseignement primaire. Sous la Monarchie, cette affaire si importante de l'éducation nationale était répartie entre les autorités suivantes :

- 1 — Le «Chéihulislamât».
- 2 — Le Ministère des Fondations Pieuses.
- 3 — Les Communautés non - Musulmanes.
- 4 — Les écoles étrangères.
- 5 — Les classes tenues par des particuliers et échappant à tout contrôle sérieux.
- 6 — Le Ministère de l'Instruction Publique.

La République Turque, par la Loi du 3 Mars 1924 relative à l'unification de l'enseignement, a effectivement transféré la plupart de ces prérogatives au Ministère de l'Instruction Publique, et les quelques autres qui restaient furent soumises à un contrôle sévère et permanent du Ministère.

La Loi du 13 Mars 1931 stipule l'obligation pour les enfants Turcs de suivre leur instruction primaire dans des écoles turques.

### III. Les écoles secondaires.

Les écoles secondaires des temps anciens, qui étaient désignées sous le nom d' «Idadi» et dont les unes étaient à cinq classes et les autres à sept, furent réorganisées complètement. On détacha l'école secondaire du lycée et on lui donna sa liberté. Grâce à cette séparation, l'école secondaire, qui constituait le premier cycle du lycée, put être créée dans les villages où l'on ressentait le besoin de l'enseignement secondaire sans être obligé d'y adjoindre les classes du deuxième cycle qui constituent le lycée proprement dit.

Ecoles secondaires (premier cycle des lycées ou lycées à un cycle) au cours des périodes allant de 1913 à 1932 :

|                       | Nombres d'élèves |
|-----------------------|------------------|
| 1923 — 1924 . . . . . | 5.905            |
| 1931 — 1932 . . . . . | 30.316           |

Il convient de remarquer que le nombre des jeunes filles fréquentant ces écoles n'a cessé d'augmenter. Le parallèle suivant en donne une image :

|                       | Filles | Garçons |
|-----------------------|--------|---------|
| 1923 — 1924 . . . . . | 543    | 5.362   |
| 1931 — 1932 . . . . . | 7.511  | 22.805  |

#### IV. Les Lycées.

Le souci de donner à ces écoles leur caractère réel se fit jour sous la République. Ceux qui sont destinés à se former pour la grande culture intellectuelle du pays doivent être vraiment dignes de cette culture. Cela dépend toutefois autant du talent particulier que du perfectionnement des institutions où ils reçoivent leur éducation. Sous la République, l'Administration de l'Instruction Publique n'a perdu de vue à aucun moment ces deux points essentiels :

A. La grande culture est l'affaire des gens doués d'une intelligence supérieure et jouissant d'un talent inné, qu'ils soient riches ou pauvres. Ce sont eux seulement qui ont droit à cette culture. A cet effet, le Ministère de l'Instruction Publique a rendu les examens plus sévères.

B. Dans les périodes qui précédèrent la République, le lycée s'était transformé en une sorte d'orphelinat. Certains jeunes gens qui trouvaient le moyen d'y entrer ne parvenaient pas à y suivre des cours et ne savaient plus tard quelle carrière adopter dans la vie. Or, tout en laissant aux jeunes gens pauvres l'accès libre aux lycées et aux hautes écoles, dans la mesure où le Budget le permettait bien entendu, l'Administration Republicaine a posé des conditions d'entrée et de travail afin de laisser place dans les lycées à ceux-là seuls qui se montrent aptes à suivre les cours de ces institutions par leur intelligence, leur travail et leur talent.

On ne peut toutefois pas prétendre que les lycées turcs sont à un haut degré de perfectionnement au point de vue des moyens dont ils disposent, mais il n'est pas permis de mettre en doute que le perfectionnement de l'enseignement de lycées, avec celui de l'Université, est l'un des principaux buts que le Gouvernement Republicain poursuivait.

| Années              | Nombre d'élèves |         |       |
|---------------------|-----------------|---------|-------|
|                     | Filles          | Garçons | Total |
| 1923 — 1924 . . . . | 230             | 1.011   | 1.141 |
| 1931 — 1932 . . . . | 1.720           | 5.120   | 6.840 |

#### V. Les écoles normales.

La République Turque a traité le problème des écoles normales comme une question tout fait à part. Il est vraiment difficile de faire une description fidèle du désordre qui régnait dans les écoles normales lorsque la République en hérita. Sous l'ancien Régime, on avait adopté comme système d'ouvrir une école normale dans le chef-lieu de chaque Vilayet, sans prendre en considération si le budget local

pouvait supporter les dépenses qu'entraîne la fondation et l'entretien d'une semblable institution. Ces écoles normales, installées dans des maisons d'habitation transformées en écoles et inaugurées sans corps enseignant, sans matériel scolaire, formèrent des maîtres de valeur nulle.

La gestion de ces écoles, qui était confiée aux Vilayets sous l'ancien Régime, fut transférée au Ministère de l'Instruction Publique par l'Administration Républicaine et leurs dépenses furent inscrites dans le Budget général. Le Ministère de l'Instruction Publique a considéré comme une de ses tâches principales la formation des maîtres d'écoles qui devaient donner à tous les citoyens la première et la plus essentielle éducation. Les écoles normales anciennes, créées sans queue ni tête, furent fermées et on commença à former dans certains centres, avec un corps enseignant bien préparé et équipé, les maîtres de demain.

Dans le but de propager le goût de la musique moderne, on a créé à Ankara une Ecole Normale de Musique. Des écoles de dessin et de décoration, des travaux manuels et de culture physique ont été également créées.

## VI. Les écoles professionnelles.

L'Administration Républicaine s'attacha à chercher les moyens d'assurer la formation de ceux qui sont destinés à travailler dans les différentes branches de l'activité humaine. C'était une tâche que l'on ne pouvait pas accomplir avec la même facilité que lorsqu'il s'agit d'organiser l'instruction publique proprement dite. Cependant, les études auxquelles s'est livré le Ministère de l'Instruction Publique et la création de la Direction Générale de l'Enseignement professionnel, témoignent de l'importance qu'il attache à cette question.

Pour régler le problème de l'enseignement professionnel, on a jugé utile de recourir à des spécialistes étrangers. On fit venir des savants européens et américains compétents en la matière, tels que le Dr. Kübne, le Professeur John Dewen, le Professeur Ömer Buyse, qui firent sur place des études intéressantes.

Les écoles d'industrie et de commerce ont grandement profité de ces études et les écoles professionnelles gérées par le Ministère de l'Agriculture et des Travaux Publics en eurent également leur part de profit. Ces écoles se trouvent actuellement bien modifiées au point de vue de l'enseignement. Le principe selon lequel la connaissance n'est pas un ornement mais le principal élément de succès

dans la vie pratique a joué et joue toujours un grand rôle dans la direction donnée à ces écoles.

Nombre des élèves des écoles professionnelles: 4.155.

### VII. Les hautes écoles.

A la tête des hautes écoles se trouve tout naturellement l'Université. C'est là que la science et les méthodes sont échafaudées et de là aussi qu'elles se propagent. A ce point de vue, le «Darulfunun» (ancien nom donné, sans raison plausible, à l'Université), qui fut récemment fermé, avait ses côtés faibles. Avec toutes ses lacunes et ses faiblesses, le «Darülfünun» présentait l'aspect d'un foyer où l'on enseignait pêle-mêle, par voie de tradition et de suggestion, les théories et les méthodes des autorités de la science de l'Orient et de l'Occident.

Le Gouvernement Républicain vient de faire un pas décisif afin que la nouvelle Université devienne un centre rayonnant d'où l'on propagera, d'après les méthodes scientifiques, l'amour de la Science et de la Vérité.

Les chiffres suivants sont assez significatifs pour permettre de se faire une idée exacte du degré de la propagation de l'instruction en Turquie depuis l'instauration de la République:

| Années                                | Nombres d'élèves |                |
|---------------------------------------|------------------|----------------|
|                                       | 1923-1924        | 1931-1932      |
| Ecoles primaires . . . . .            | 336.061          | 542.136        |
| Ecoles secondaires . . . . .          | 5.905            | 30.316         |
| Lycées . . . . .                      | 1.241            | 9.840          |
| Ecoles professionnelles . . . . .     | 931              | 4.155          |
| Ecoles normales . . . . .             | 2.528            | 5.293          |
| Hautes écoles et Université . . . . . | 2.914            | 4.853          |
| <b>Total</b>                          | <b>349.580</b>   | <b>593.593</b> |

## LA QUESTION CULTURELLE PAR DES MOYENS AUTRES QUE LES ECOLES

Passons maintenant en revue l'activité de l'administration de L'Instruction Publique en dehors de l'Ecole.

- a — Bibliothèques et salles de lecture.
- b — Musées et problèmes archéologiques.
- c — Ecoles populaires.
- d — Scoutisme.
- e — Publications

**Bibliothèques.** — Sous l'Empire, le Département de l'Instruction Publique n'attachait aucune importance aux bibliothèques. Dans l'organisation des Ministères de l'Empire il n'existait aucune autorité chargée de s'occuper uniquement des affaires concernant les bibliothèques.

Sous la République, nous assistâmes à la création d'une Direction des Bibliothèques. Celle-ci réunit sous un direction unique les bibliothèques gérées sous l'Empire par diverses autorités et par des particuliers lesquelles offraient un aspect de désordre lamentable. Elle procéda au classement des œuvres que ces bibliothèques contenaient et de cette façon on réussit à préserver les travaux précieux de nos prédécesseurs et les mettre à la disposition de ceux qui désirent les étudier ou les lire.

Cinq ou six années auparavant, on ne connaissait même pas le nombre et le genre des livres que nos bibliothèques contenaient. Nous savons actuellement qu'elles renferment exactement 206.476 ouvrages.

**Salles de lecture.** La création de salles de lecture est une œuvre exclusivement républicaine. En effet, l'Administration de la République, qui considère le savoir comme la plus grande vertu, a ouvert partout où cela était possible des salles de lecture. Sous l'ancien Régime il n'existait pas une seule salle de lecture dans le pays. Après l'adoption des caractères latins par la Turquie, 1720 salles de lecture populaires furent créées, dont quelques-unes dans les plus petits villages même.

**Musées et questions archéologiques.** La Turquie possède de véritables trésors d'œuvres anciennes dont peut profiter le monde entier. L'indifférence des Régimes de jadis à l'égard de ces œuvres eut pour résultat la destruction de certaines d'entre elles et le transfert à l'étranger de certaines autres. Sous la Monarchie, il existait seulement un musée archéologique à Istanbul et deux petits dépôts-musées se trouvant l'un à Brousse et l'autre à Konia. Ce qui était encore pire, il n'y avait aucune autorité responsable pour s'occuper des choses archéologiques.

Sous la République, on a fondé au Ministère de l'Instruction Publique une Administration des Musées, laquelle travaille à conserver à la postérité tous ces trésors qui renferment des vestiges de plusieurs civilisations.

Liste des Musées existant actuellement en Turquie:

1 — Musée Ethnographique d'Ankara.

2. — Musée Archéologique d'Ankara.
3. — Musée Archéologique d'Istanbul.
4. — Le Palais de Topkapou à Istanbul.
5. — Musée des Œuvres Turques et de l'Islam à Istanbul.
6. — Musée de Smyrne.
7. — Musée de Konia.
8. — Musée d'Adalia.
9. — Musée de Brousse.
10. — Musée d'Andrinople.
11. — Musée d'Adana.
12. — Musée de Sivas.
13. — Musée d'Amassia.
14. — Musée de Tokat.
15. — Musée de Kaysséri.

Le Ministère de l'Instruction Publique attache également une très grande importance à la conservation des œuvres antiques se trouvant sur le sol et encore exposées aux intempéries. Il a fait désigner par des spécialistes les œuvres susceptibles d'entrer dans la catégorie dont la conservation est nécessaire de sorte que nous savons aujourd'hui quelles sont les œuvres en plein air dont la conservation est indispensable et où elles se trouvent.

#### **Les caractères latins.**

Après l'adoption par le Gouvernement Républicain des caractères latins (Loi du 1 Octobre 1928), l'Armée et le Ministère de l'Instruction Publique livrèrent une véritable bataille à l'ignorance.

Les écoles populaires, dont le Gazi a bien voulu être le premier maître, se mirent au travail dans tout le pays. Tous les citoyens des deux sexes qui jusque là n'avaient fréquenté aucune école et qui ne savaient ni lire, ni écrire, se firent inscrire aux cours de ces écoles.

De son côté, l'Armée devint une véritable école populaire pour les jeunes gens appelés sous les drapeaux pour faire leur service militaire.

Le but essentiel est de ne laisser dans le pays aucun citoyen privé des bienfaits que constitue la connaissance de la lecture et de l'écriture. Pour l'Armée de la République et pour le Ministère de l'Instruction du Gouvernement Républicain, la réalisation de ce but est un idéal.

Voici les chiffres des personnes sachant lire et écrire indiqués aux dates respectives de 1927 et de 1932. Il faut noter que ceux

qui fréquentent les écoles primaires ne sont pas compris dans ces chiffres:

|         |           |
|---------|-----------|
| En 1927 | 685.040   |
| En 1932 | 2.013.255 |

**Scoutisme.** Le Scoutisme que le Régime impérial considérait comme un luxe, a pu, sous la République, comprendre le rôle qu'il devait jouer dans l'éducation de la jeunesse. Le Gouvernement Républicain a pris toutes les mesures pour le développement scientifique et méthodique de l'activité des boy - scouts.

Le Scoutisme s'est fixé comme but de former, au sein de la nature, la jeunesse d'âge à suivre l'enseignement secondaire, de lui donner un corps robuste, un caractère énergique et une intelligence vigilante; mais il s'attache aussi à former une jeunesse fidèle aux principes et à l'idéal Républicains.

**Publications.** Les services de publications, auxquels le Régime impérial n'attachait qu'une importance secondaire, ont été envisagés avec tout l'intérêt qu'ils méritent par les organismes responsables de la République Turque. Tandis que le Régime impérial créait et supprimait à tort et à travers des corps dits «de rédaction et de traduction», l'Administration Républicaine, considérant que la rédaction et la traduction devaient nécessairement figurer parmi les problèmes de l'éducation nationale, chargea le département de l'Éducation de cette besogne et a muni l'imprimerie de l'État de moyens modernes. Les efforts faits par l'Administration Républicaine dans le domaine des publications ne se bornent pas à la traduction et à l'impression d'ouvrages anciens ou contemporains. Les lignes principales de sa politique de publications consistent à jeter les fondements d'une bibliothèque de culture et de connaissances digne d'un pays démocratique; à travailler à propager parmi la population les principes républicains; à augmenter la compétence professionnelle des savants et à élever le niveau intellectuel des citoyens. On a notamment réalisé des progrès énormes dans la grave question d'assurer aux élèves les moyens de se procurer des livres de classe à bon marché. Les éditions totales d'ouvrages de ce genre, traitant plus de 400 sujets différents, ont dépassé le chiffre de cinq millions et demi.

Faisons maintenant une comparaison entre ce qu'était l'instruction publique sous l'Empire et ce qu'elle est sous le Régime actuel, au point de vue des principes de ces deux instructions.

### 1. — Instruction nationale.

Sous l'Empire, l'instruction n'était pas nationale. Elle ne s'inspirait pas de la grande histoire de la nation. Elle ne répondait nullement aux besoins du pays et subissait tour à tour l'influence de l'Occident et de l'Orient. Un système d'instruction nationale naît des besoins du pays; ce système s'adapte à ces besoins, poursuit le but d'évoluer la Société et se fixe une direction selon la voie tracée par ces besoins. Si l'on envisage le problème de ce point de vue, on se rend compte facilement de la vanité de la prétention du Régime impérial de réformer l'instruction publique par des lois traduites des lois françaises sur l'instruction et on comprend aussi aisément jusqu'à quel point étaient nuisibles à la culture nationale les «médressés» qui portaient l'empreinte des cultures étrangères protégées par les capitulations.

L'Administration Républicaine n'a pas un seul instant hésité à supprimer les «médressés» et a pris les mesures nécessaires pour empêcher les écoles étrangères de nuire à la structure nationale. L'Administration de l'Instruction Publique, s'inspirant de la grandeur et de la puissance nationales - que la Société des Etudes Historiques Turque met en lumière par ses recherches scientifiques -, s'est donnée comme but, en matière d'éducation, de connaître la structure nationale et de trouver les moyens qui doivent lui donner le grand élan que la destinée lui réserve.

### 2. — Instruction laïque.

Le Régime impérial ne faisait nullement distinction entre les choses spirituelles et les choses temporelles dans le domaine de l'instruction, comme d'ailleurs dans tous les domaines. Il voulait faire vivre dans les esprits deux mondes disparates et dans les consciences deux univers. De la sorte, il n'y avait pas moyen de concilier la Scolastique avec la science moderne. La République proclama franchement son principe: «La République Turque est une République laïque». Le catéchisme fut supprimé dans toutes les écoles. A la place de l'éducation religieuse, ce fut l'idéal du Vrai, du Bien et du Beau, idéal qui vivait déjà dans les profondeurs de la conscience de la grande nation turque, lequel constitue l'unique but de l'éducation.

### 3. — Instruction scientifique.

La caractéristique de l'instruction républicaine est d'être scientifique. Débarrassées une fois pour toutes de l'autorité religieuse, les écoles et l'éducation ne tardèrent pas à trouver leur direction natu-

relle, indiquée par les sciences. Aujourd'hui, tous les livres enseignés dans les écoles turques, tous les programmes élaborés et toutes les méthodes de formation de la jeunesse s'inspirent des vérités scientifiques.

#### **4. — Instruction populiste.**

L'instruction républicaine turque ne connaît pas de classes, de privilèges, de richesse ou de pauvreté. Ainsi, on a réservé dans toutes les écoles des places aux enfants des familles nécessiteuses et on a donné aux réglemens scolaires une élasticité permettant à toutes les classes du peuple de se faire inscrire dans les écoles où elles voudraient suivre des cours. La populiste instruction de la République fit asseoir l'homme et la femme côte à côte et les éduque ensemble. Elle a rendu gratuit l'enseignement secondaire, à l'instar de l'enseignement primaire.

LES DOCTRINES CULTURELLES  
ET SOCIALES

elle, indiquée par les sciences. Aujourd'hui, les sciences sont enseignées dans les écoles et les universités. Les programmes sont élaborés et font partie des besoins du pays et subissent tour à tour l'influence de l'Occident et de l'Orient. Un système d'instruction nationale a été institué.

4. - **Instruction populaire.**

Le système s'adapte à ces besoins du pays. L'instruction turque ne connaît pas de classes de privilèges de richesse ou de pauvreté. Ainsi, on a réservé dans toutes les écoles des places aux enfants des familles nécessiteuses et on a rendu compte à l'État de la situation de ces enfants. On a donné aux règlements scolaires une élasticité permettant à toutes les classes du peuple de se faire inscrire dans les écoles ou elles veulent. L'instruction de la République est laïque, laïque, laïque. Elle a rendu grand l'enseignement secondaire, à l'instar de l'enseignement primaire.

L'Administration Républicaine n'a pas un seul instant hésité à supprimer les «médressés» et a pris les mesures nécessaires pour empêcher les écoles étrangères de nuire à la structure nationale. L'Administration de l'Instruction Publique, s'inspirant de la grandeur et de la puissance nationales - que la Société des Études Historiques Turque met en lumière par ses recherches scientifiques -, s'est donnée comme but, en matière d'éducation, de connaître la structure nationale et de trouver les moyens qui doivent lui donner le grand élan que la destinée lui réserve.

## 2. - Instruction laïque.

Le Régime impérial ne faisait nullement distinction entre les choses spirituelles et les choses temporelles dans le domaine de l'Instruction, comme d'ailleurs dans tous les domaines. Il voulait faire vivre dans les esprits deux mondes disparates et dans les consciences deux univers. De la sorte, il n'y avait pas moyen de concilier la Scolastique avec la science moderne. La République proclama franchement son principe: «La République Turque est une République laïque». Le catéchisme fut supprimé dans toutes les écoles. A la place de l'éducation religieuse, ce fut l'idéal du Vrai, du Bien et du Beau, idéal qui vivait déjà dans les profondeurs de la conscience de la grande nation turque, lequel constitue l'unique but de l'éducation.

## 3. - Instruction scientifique.

La caractéristique de l'Instruction républicaine est d'être scientifique. Débarrassées une fois pour toutes de l'autorité religieuse, les écoles et l'éducation ne tardèrent pas à trouver leur direction natu-

## LES DOCTRINES CULTURELLES ET SOCIALES DE LA REVOLUTION TURQUE

La naissance de ces doctrines, leur évolution. L'Empire Ottoman, dont les cavaliers avaient toulé le sol de l'Europe Centrale jusqu'à la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle, commença à reculer dès le début du XVIII<sup>ème</sup>, et, durant la période de sa décadence qui dura deux siècles, il paya chaque défaite par une province satisfaisant toute convoitise par des concessions et des privilèges, amoindrant sa liberté et approchant de sa mort. L'Empire a vécu de tels expédients jusqu'au déclenchement de la Guerre Mondiale.

Le monde entier appelait cet Etat «l'Homme malade» et sa succession d'Orient.

La Grande Guerre détruisit l'Empire ottoman comme elle a détruit l'Empire austro-hongrois. Les vainqueurs, par le Traité de Sévres, firent un premier pas vers le partage de l'héritage de «l'Homme malade». Les représentants du Palais et de la Sublime-Porte ont signé cet acte de partage.

Mais la nation turque refusa catégoriquement de l'accepter, et, groupée autour de Moustafa Kémal, elle commença sa lutte éternelle contre cette injustice, malgré les obstacles et les rudes privations de toutes sortes qu'elle savait devoir affronter.

Les cinq années qui s'écoulaient entre la signature par la Porte de l'Amistice de Moundros et la conclusion du Traité de Lausanne sont pleines d'événements militaires et politiques, des faits surprenants et vraiment admirables de la lutte engagée, à l'intérieur, contre les ennemis du pays, et, à l'extérieur, contre les envahisseurs, de sacrifices sans pareils de la nation turque, sacrifices nés de son amour de vivre et de rester libre et indépendante. Les révolutionnaires turcs qui ont mené à bonne fin cette lutte, en créant en pleine Anatolie un nouvel Etat, sous la conduite géniale de Moustafa Kémal, après avoir remporté le 30 août 1922 la brillante victoire militaire de Doumaloupinar et l'éclatante victoire diplomatique de Lausanne, le

LES DOCTRINES CULTURELLES  
ET SOCIALES



## LES DOCTRINES CULTURELLES ET SOCIALES DE LA REVOLUTION TURQUE

**La naissance de ces doctrines; leur évolution.** L'Empire Ottoman, dont les cavaliers avaient foulé le sol de l'Europe Centrale jusqu'à la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle, commença à péricliter dès le début du XVIII<sup>ème</sup>, et, durant la période de sa décadence qui dura deux siècles, il paya chaque défaite par une province, satisfaisant toute convoitise par des concessions et des privilèges, enchaînant sa liberté et approchant de sa mort. L'Empire a vécu de tels expédients jusqu'au déclanchement de la Guerre Mondiale.

Le monde entier appelait cet Etat «l'Homme malade» et sa succession, lors de son démembrement définitif, avait créé une «Question d'Orient».

La Grande Guerre a renversé l'Empire Ottoman comme elle a détruit l'Empire austro-hongrois. Les vainqueurs, par le Traité de Sèvres, firent un premier pas vers le partage de l'héritage de «l'Homme malade». Les représentants du Palais et de la Sublime-Porte ont signé cet acte de partage.

Mais la nation turque refusa catégoriquement de l'accepter, et, groupée autour de Moustafa Kémal, elle commença sa lutte épique contre cette injustice, malgré les obstacles et les rudes privations de toutes sortes qu'elle savait devoir affronter.

Les cinq années qui s'écoulèrent entre la signature par la Porte de l'Amistice de Moundros et la conclusion du Traité de Lausanne sont pleines d'événements militaires et politiques, des faits surprenants et vraiment admirables de la lutte engagée, à l'intérieur, contre les ennemis du pays, et, à l'extérieur, contre les envahisseurs; de sacrifices sans pareils de la nation turque, sacrifices nés de son amour de vivre et de rester libre et indépendante. Les révolutionnaires turcs qui ont mené à bonne fin cette lutte, en créant en pleine Anatolie un nouvel Etat, sous la conduite géniale de Moustafa Kémal, après avoir remporté le 30 août 1922 la brillante victoire militaire de Doumloupinar et l'éclatante victoire diplomatique de Lausanne, le

24 Juillet 1923, donnèrent au nouvel Etat que l'on désignait sous le nom de «Gouvernement de la Grande Assemblée Nationale de Turquie» son véritable nom: «LA REPUBLIQUE TURQUE» 29 Octobre 1923.

Les leaders revolutionnaires turcs se mirent immédiatement à l'œuvre et réalisèrent dans le domaine social des reformes radicales plus importantes les unes que les autres. Ces reformes devaient assurer à la vie nouvelle de la nation turque un développement heureux.

L'élan de la Turquie pour se libérer de ses chaînes, ses luttes, ses révolutions, ses efforts constituent tous ensemble un fait unique qui ne manquera pas d'avoir des répercussions dans l'Histoire du monde et des influences sur les conceptions de l'humanité. La Révolution turque est appelée à devenir universelle en ses conséquences, étant donnée la valeur raciale et historique de la nation qui l'a réalisée, l'importance géographique de la contrée où elle vit le jour, les particularités des temps qui en ont été les témoins, enfin et la nouveauté des conséquences quelle a engendrées.

Il serait utile d'étudier les doctrines culturelles et sociales de la Révolution turque à la lumière d'un court historique du parti de révolution.

**Le parti du peuple.** Le parti du Peuple, qui préside aux destinées de la Nouvelle Turquie depuis sa fondation, a été créé au mois de Mai de l'année 1919 par Moustafa Kémal. Ce parti a fait des convictions politiques de Moustafa Kémal ses principes dans le but de les inculquer ensuite aux esprits et les rendre les règles dominantes de la politique du pays. Moustafa Kémal, cette personnalité géniale et héroïque, née pour être chef, a jeté les fondements de son parti en groupant autour d'un même idéal toute la nation et en créant tout d'abord l'«association pour la défense de l'Anatolie et de la Roumélie». Cette Association, qui devait prendre plus tard le nom de «Parti du Peuple», avait alors un seul idéal chasser l'ennemi du sol turc et faire conquérir au peuple sa véritable indépendance. Un tel idéal pouvait grouper autour du Gazi des citoyens ayant des vues politiques des plus divergentes. Une grande partie de ces citoyens a reconnu plus tard la nécessité pour la nation de disposer d'elle-même, de se gouverner elle-même, de s'appuyer sur sa force même pour libérer le pays.

L'Administration populaire, qui s'était légalement constituée sous le nom de «Gouvernement de l'Assemblée Nationale de Turquie»,

n'était en réalité qu'une République déguisée, s'il est permis de s'exprimer de la sorte. Aussi, le Parti tout en poursuivant le but de sauver le foyer national, était il devenu un parti politique se basant sur deux principes essentiels: la République et le Nationalisme.

Après la victoire, le Gazi, qui mûrissait depuis longtemps dans son esprit l'idée de former un parti politique puissant et homogène, jugea que le moment était venu de mettre en application cette idée. A cet effet, le Gazi proclama son intention de fonder un parti politique sous le nom de «Parti du Peuple» et pria les citoyens de lui faire connaître leur opinion à ce sujet. Il entreprit une tournée en Anatolie pour se mettre en contact avec le peuple. Dans ces causeries, au cours de ce voyage, le Gazi avait émis plus d'une fois cette opinion: «La nation a beaucoup souffert du choc des passions politiques des partis. Dans les autres pays, les partis politiques se constituent pour défendre les intérêts des classes; or il n'y a pas de classes en Turquie; les intérêts des personnes de tous les professions sont en harmonie. Tous sont des enfants du peuple; donc toute la nation peut bien entrer dans le Parti du Peuple.» (18 Janvier 1923 et 17 Février 1923, İzmit et Balıkesir).

De cette façon, le caractère populiste du Parti se trouvait mis en relief.

De retour de son voyage, le Gazi s'occupa de l'élaboration du statut du Parti. Le statut fut adopté lors de la réunion des membres du Parti, dans l'Assemblée Nationale, le 9 Septembre 1923.

L'article 1er de ce statut stipulait:

- I — Que le Parti devait servir de guide au peuple dans l'exercice de la souveraineté nationale par le peuple et pour le peuple;
- II — Que le Parti devait s'efforcer de moderniser l'Etat;
- III — Qu'il fallait élever en Turquie la loi au-dessus de tous les pouvoirs.

Ces principes, adoptés à un moment où le Khalife était encore à İstanbul et en des temps où les institutions religieuses s'ingéraient dans les affaires du pays, renfermaient, en même temps que les bases de la République et du Nationalisme, les éléments essentiels des élans laïques et modernes de la Révolution dont nous avons été plus tard les témoins.

L'article II du même statut définissait les notions de peuple et de populisme: «la notion de peuple ne désigne pas exclusivement une classe. Tous les individus qui acceptent l'égalité devant la Loi

font partie du peuple. Les populistes sont ceux qui n'acceptent aucun privilège, de personne, de famille, de classe ou de communauté.

Ainsi l'esprit qui présidait depuis 1920 à l'action du nouvel Etat trouvait sa première expression dans le statut du parti.

Après l'abolition du Khalifat, la suppression des Ministères du «Chéri» et des Fondations pieuses, le «républicanisme» et le «laïcisme» furent la devise du Parti et les principes du «révolutionnarisme» et ceux de l'«étatisme», que le Parti a adoptés comme système de redressement économique du pays par décision de ses Congrès, firent partie des règles fondamentales du Parti lesquelles, par voie de publication, furent nettement définies et exposées. Les réformes réalisées par le Régime Républicain en Turquie s'appuient toutes sur ces bases.

Les œuvres révolutionnaires réalisées par le Gazi, outre la proclamation de la République et l'abolition du Khalifat sont: la suppression des médressés et l'unification de l'enseignement, la suppression des tribunaux du «Chéri», l'adoption du code civil suisse qui a donné à la femme la place à laquelle elle avait droit dans la société la promulgation d'une série de lois parachevant la réforme judiciaire, la fermeture des «tekkés», des couvents et des «turbés», l'obligation de porter le chapeau, sanctionnée par une loi appropriée, l'abandon de l'ère de l'hegire et du calendrier grégorien, l'adoption du calendrier international, la lecture en langue turque des prières dans les mosquées, l'adoption des caractères latins et des chiffres internationaux, la mise en relief de la véritable figure de la langue et de l'Histoire turque:

Les principes du Parti du Peuple constituent un tout et ils présentent également la même unité dans leur application. La marche de la Révolution turque montre que les réformes faites ne se réalisèrent pas par la voie des décisions prises dans les Congrès du Parti. Le raison en est le fait que le Parti était au début un organisme visant uniquement à libérer le pays, qu'il a pris plus tard la proclamation de la République - celui de «Parti Républicain du peuple», qu'il a fait progressivement son évolution dans la voie des principes, qu'il a poursuivi, en s'adaptant aux circonstances, une heureuse politique d'évolution, conforme à la capacité du pays. On n'a pas adopté comme manière d'agir l'établissement de règles et leur introduction dans le programme du Parti, mais bien au contraire celle d'attendre le Gazi concevoir une réforme. Cette-ci était alors appliquée et on lui donnait ensuite une forme écrite.

Le Parti Républicain du Peuple, tout en comptant sur l'activité individuelle, a jugé nécessaire d'intéresser l'Etat aux affaires écono-

miques pour le plus grand bien du peuple, L'abolition de la dîme (achar), la distribution de terres aux paysans, la protection de l'agriculture et tout particulièrement du blé, la libération des paysans des mains des usuriers grâce à l'ouverture de crédits à long terme et à intérêt réduit en faveur des travailleurs de la terre et grâce aussi à la création des Coopératives agricoles, la fondation de grands établissements de crédit, la construction de voies ferrées sans avoir recours à des emprunts et à l'aide étrangère, la création d'une industrie nationale indépendante, le développement du commerce maritime sont des oeuvres qui indiquent nettement la direction de l'activité du Parti du Peuple dans le domaine des finances et de l'économie et qui témoignent des succès qu'il a obtenus dans ces domaines.

Le Parti attache une très grande importance au relèvement intellectuel du peuple, à l'éducation populaire et à la propagation de la culture de révolution des Maisons du peuple ont été créées pour atteindre ce but.

Le Gazi a exprimé le but de la politique extérieure de la Turquie dans cette devise: «Paix dans le pays, paix dans le monde!» En effet, la politique extérieure que la Turquie a toujours suivie s'est inspirée de cette devise. Elle suit encore la même voie en s'appuyant sur les amitiés qu'elle s'est créées et auxquelles elle est restée loyalement fidèle.

Dans le monde d'après-guerre, c'est le parti du Gazi qui peut se dire le premier parti politique révolutionnaire ayant adopté dans la vie de l'Etat le principe de la concordance des intérêts, au lieu et place de la lutte des classes. Le Parti Républicain du Peuple ne s'appuie pas sur une classe quelconque; il puise sa force dans la sympathie et la confiance du peuple à son égard.

L'histoire de la République de Weimar est une histoire de la lutte pour la démocratie. Elle est une histoire de la lutte pour la liberté, pour la justice, pour la paix. Elle est une histoire de la lutte pour la construction d'un État moderne, d'un État qui soit capable de garantir à tous les citoyens les droits fondamentaux de la personne humaine.

Le Parti Républicain du Peuple, tout en comptant sur l'activité individuelle, a jugé nécessaire d'intéresser l'État aux affaires économiques.

Le Parti Républicain du Peuple, tout en comptant sur l'activité individuelle, a jugé nécessaire d'intéresser l'État aux affaires économiques.



## LES AFFAIRES SANITAIRES SOUS LE REGIME REPUBLICAIN EN TURQUIE

La moyenne annuelle des crédits alloués aux services sanitaires de tout l'Empire ottoman était de 280.000 Livres Turques, en y comprenant les montants inscrits à cet effet dans les budgets municipaux et dans ceux des Vilayets. Par contre, sous l'Administration Républicaine, dans le budget général de l'Etat figure un crédit de 3.800.000 Livres Turques pour les affaires sanitaires dans lequel ne sont pas comprises les dépenses effectuées par les Municipalités, les administrations locales et d'autres établissements. En plus, les Municipalités ont inscrit dans leur budget, au cours de dix années de Régime Républicain, 36.551.412 Livres Turques de crédits et les administrations locales en ont inscrit, au cours de la même période, 24.108.659 Livres Turques.

L'Administration Républicaine trouva également devant une complète insuffisance des médecins et du corps sanitaire et dut par conséquent s'appliquer, d'une part, à créer des organisations et, d'autre part, à former le personnel des services sanitaires.

L'Administration Républicaine, en vue de former les divers éléments du service sanitaire, a commencé par fonder un Foyer des étudiants internes en médecine, un Foyer pour internes sages femmes et une école pour les agents sanitaires. 696 étudiants et étudiantes entrèrent dans les deux foyers précités et obtinrent leur diplôme. Le Foyer des étudiants internes en médecine compte actuellement 543 étudiants, y compris ceux immatriculés cette année. Dans deux années, ce foyer commencera à donner des certificats à 50 ou 100 étudiants prêts à faire leur service obligatoire.

Dix ans auparavant, le nombre des médecins des organisations sanitaires au service de l'Etat n'était que de 623, celui des pharmaciens et des agents sanitaires de 566. Au jourd'hui il existe 1.304 médecins et pharmaciens et 886 agents sanitaires et sages femmes au service de l'Etat. Ce nombre ne cessera d'augmenter, grâce aux dits foyers.

LES AFFAIRES SANITAIRES



## LES AFFAIRES SANITAIRES SOUS LE REGIME REPUBLICAIN EN TURQUIE

La moyenne annuelle des crédits alloués aux services sanitaires de tout l'Empire ottoman était de 280.000 Livres Turques, en y comprenant les montants inscrits à cet effet dans les budgets municipaux et dans ceux des Vilayets. Par contre, sous l'Administration Républicaine, dans le budget général de l'Etat figure un crédit de 3.800.000 Livres Turques pour les affaires sanitaires dans lequel ne sont pas comprises les dépenses effectuées par les Municipalités, les administrations locales et d'autres établissements. En plus, les Municipalités ont inscrit dans leur budget, au cours de dix années de Régime Républicain, 36.551.412 Livres Turques de crédits et les administrations locales en ont inscrit, au cours de la même période, 24.108.659 Livres Turques.

L'Administration Républicaine, qui a trouvé les organisations sanitaires dans un état ne répondant nullement aux besoins, se trouva également devant une complète insuffisance des médecins et du corps sanitaire et dut par conséquent s'appliquer, d'une part, à créer des organisations et, d'autre part, à former le personnel des services sanitaires.

L'administration Républicaine, en vue de former les divers éléments du service sanitaire, a commencé par fonder un Foyer des étudiants internes en médecine, un Foyer pour internes sages femmes et une école pour les agents sanitaires. 696 étudiants et étudiantes entrèrent dans les deux foyers précités et obtinrent leur diplôme. Le Foyer des étudiants internes en médecine compte actuellement 543 étudiants, y compris ceux immatriculés cette année. Dans deux années, ce foyer commencera à donner des certificats à 50 ou 100 étudiants prêts à faire leur service obligatoire.

Dix ans auparavant, le nombre des médecins des organisations sanitaires au service de l'Etat n'était que de 623, celui des pharmaciens et des agents sanitaires de 566. Au jourd'hui il existe 1.304 médecins et pharmaciens et 888 agents sanitaires et sages femmes au service de l'Etat. Ce nombre ne cessera d'augmenter, grâce aux dits foyers.

**La lutte contre les maladies.** L'Administration Républicaine, qui s'est appliquée, d'une part, à élargir et à perfectionner les organisations sanitaires, et, d'autre part, à former des agents sanitaires possédant des connaissances professionnelles, n'a pas négligé de lutter avec énergie contre les maladies contagieuses qui sévissaient partout dans le pays. Les dépenses effectuées pour mener à bien cette tâche humanitaire s'élèvent à 3.447.194 Livres Turques. On peut suivre les phases de cette lutte en se référant au tableau ci-dessous.

On a fondé dans l'île de Halki (Istanbul) un sanatorium pour tuberculeux et on a réservé dans les hôpitaux pour maladies contagieuses d'Istanbul et de Smyrne, ainsi que dans les hôpitaux appartenant à l'administration des fondations pieuses, aux Municipalités et aux administrations locales, 195 lits pour les malades poitrinaires. On a ouvert, en outre, dans les villes d'Ankara, de Brousse, d'Istanbul et de Smyrne des dispensaires de lutte contre la tuberculose.

#### Bilan de la lutte contre la malaria (1925 - 1932)

|  |                    |
|--|--------------------|
| Nombre des quartiers ou des villages . . . . .   | 3.755              |
| Leur population . . . . .  | 2.109.079          |
| Nombre des personnes soignées . . . . .  | 7.872.268          |
| Examens du urines et autres analyses . . . . .   | 1.333.271          |
| Examens du sang . . . . .  | 2.432.916          |
| Examens du sang avec résultat positif . . . . .  | 257.923            |
| Nombre des traitements curatifs . . . . .  | 1.820.318          |
| Nombre des traitements préventifs . . . . .  | 239.001            |
| Quantité de quinine distribuée . . . . .   | 29.128 kilos       |
| Canaux ouverts . . . . .   | 378.100 mètres     |
| Superficie des marais asséchés . . . . .   | 143.645.578 m.car. |
| Quantité de quinine distribuée en dehors<br>des régions de lutte contre la malaria . . . . . | 10.747 kilos       |
| Quantité de quinine de l'Etat vendue<br>par la Banque Agricole . . . . .                     | 10.895 kilos.      |

#### Mesures prises pour combattre la syphilis (1926 - 1932)

|   |         |
|---|---------|
| Personnes examinées . . . . .                             | 704.386 |
| Personnes atteintes de syphilis sous traitement . . . . . | 25.861  |
| Examens sérologiques faits dans les laboratoires. . . . . | 149.276 |

### Mesures prises pour combattre le trachome (1925 - 1932)

|                                       |           |
|---------------------------------------|-----------|
| Nombre d'examens . . . . .            | 327.506   |
| Nombre des non alités . . . . .       | 1.914.614 |
| Nombre des alités . . . . .           | 5.380     |
| Interventions chirurgicales . . . . . | 37.315    |

**Etablissements sanitaires.** Avant la proclamation de la République, il existait dans le pays 712 hôpitaux et établissements seulement lesquels posséaient, au total, 7.127 lits. Le nombre des lits se trouvant dans te hôpitaux, les dispensaires et les maisons d'accouchement et de l'enfance s'est élevé, en 1933, à 13.668. On a soigné, au cours de dix années de Régime Republicain, 4.582.944 malades alités et 553.798 non alités, et cela seulement dans des établissements sanitaires gérés par les Administrations générales et par les diverses Municipalités.

L'hôpital - modèle d'Ankara et les autres hôpitaux - modèles progressent et se perfectionnent chaque année davantage au point de vue du modernisme de leurs installations.

Au moment où le second décennal de la République de Turquie est sur le point de commencer, les établissements d'hygiène d'Ankara se trouvent en mesure de préparer toutes sortes de vaccins et de serums, de procéder à toutes sortes d'analyses et de faire des recherches scientifiques dans le domaine de la médecine et de la théradéutique.

**L'activité des pharmacies. les spécialites pharmaceutiques.** Au cours de dix années de Régime Republicain on a augmenté le nombre des pharmaciens, des pharmacies et des spécialités pharmaceutiques préparées par eux et répondant amplement aux besoins du pays. La pharmacie a réalisé d'énormes progrès et s'est perfectionnée tant su point de vue des capitaux investis dans les établissements pharmaceutiques que de celui des installations et des moyens dont ces établissements disposent. Avant la République, le nombre des spécialités pharmaceutiques turques était très limité, mais aujourd'hui ce nombre a été porté à 337. L'importation des spécialités étrangères subit de jour en jour une diminution sensible.

**Associations des médecins.** Les associations des médecins, créées en vue d'assurer et de maintenir l'unité du corps médical au point de vue scientifique et professionnel, se mirent à l'oeuvre dans neuf régions dont les sièges centraux sont: Ankara, Smyrne, İstanbul, Konia, Adana, Sivas, Diarbékir, Samsoun et Erzéroum.

**Le conseil supérieur de la Santé.** Un Conseil supérieur de la Santé a été créé dont les membres sont chargés de faire des études sur les établissements sociaux, de donner leur avis dans les questions touchant leur profession afin d'éclairer ceux qui élaborent des lois et des règlements relatifs aux choses de la médecine, et de s'occuper des conflits pouvant surgir dans l'exercice de la médecine ou de ses branches.

**Assistance sociale.** L'Administration Républicaine n'a pas également négligé la question de l'assistance sociale et l'a traitée avec toute la considération qu'elle méritait. Elle a fondé 4 orphelinats, une école de sourds-muets, 3 établissements pour les maladies névrologiques, 4 organisations de secours aux sinistrés, 7 organisations de crèche pour les petits enfants, 4 établissements pour soigner les enfants qui prennent le sein, et, dans 11 localités, des maisons d'accouchement.

L'Administration Républicaine s'est intéressée également à l'hygiène des ouvriers. Elle a fixé les heures de travail des ouvriers et a obligé les établissements faisant travailler plus de 50 ouvriers à prendre un médecin de service. Les fabriques employant plus de 100 ouvriers doivent, de leur côté, avoir une infirmerie avec des lits dans la proportion minimum d'un lit par 100 ouvriers.

L'Administration Républicaine, en vue de lutter contre le trafic illicite des stupéfiants, a participé aux congrès internationaux tenus dans le même but et a apposé sa signature au bas des conventions intervenues dans ces réunions internationales. Elle a tout récemment encore doublé de vigilance dans ce domaine en créant un Monopole de l'opium et en promulguant des lois et des règlements relatifs à la limitation de la culture du pavot, dont on obtient l'opium, et à la surveillance sévère du trafic des stupéfiants. Le Gouvernement a d'autre part absolument interdit la culture du chanvre indien qui sert à la fabrication du hachich (esrar).

L'achat des stupéfiants susceptibles d'être employés pour la préparation de médicaments est surveillé très étroitement et ne peut être effectué que sur exhibition d'une ordonnance rédigée par un médecin. Les personnes qui se servent de ces matières, en dehors des cas de maladies, sont frappées de peines sévères.

Le Ministère de l'Hygiène publique et de l'Assistance sociale a déposé sur le Bureau de la Grande Assemblée Nationale de Turquie 35 projets de lois qui, par le vote de l'Assemblée Nationale, ont

acquis force de loi. La Grande Assemblée Nationale de Turquie a, en outre, dressé 4 Réglements et a fait publier 14 instructions spéciales appropriées, de sorte que les affaires sanitaires du pays se trouvent actuellement bien ordonnées et les directives concernant les questions d'assistance sociale nettement tracées.

## LES ASSOCIATIONS

Le conseil supérieur de la Santé. Un Conseil supérieur a acquis force de loi. La Grande Assemblée Nationale de Turquie a créé le Conseil supérieur de la Santé. Les membres du Conseil ont été désignés par le Président de la République et ont été chargés de l'élaboration des lois relatives à la Santé. Le Conseil a été créé par la loi n° 1117 du 11 mai 1955. Le Conseil a été chargé de l'élaboration des lois relatives à la Santé. Le Conseil a été chargé de l'élaboration des lois relatives à la Santé. Le Conseil a été chargé de l'élaboration des lois relatives à la Santé.

**Assistance sociale.** L'Administration Républicaine n'a pas également négligé la question de l'assistance sociale et l'a traitée avec toute la considération qu'elle méritait. Elle a fondé 4 orphelinats, une école de sourds-muets, 3 établissements pour les maladies névrologiques, 4 organisations de secours aux sinistrés, 7 organisations de crèche pour les petits enfants, 4 établissements pour soigner les enfants qui prennent le sein, et, dans 11 localités, des maisons d'accouchement.

L'Administration Républicaine s'est intéressée également à l'hygiène des ouvriers. Elle a fixé les heures de travail des ouvriers et a obligé les établissements faisant travailler plus de 50 ouvriers à prendre un médecin de service. Les fabriques employant plus de 100 ouvriers doivent, de leur côté, avoir une infirmerie avec des lits dans la proportion minimum d'un lit par 100 ouvriers.

L'Administration Républicaine, en vue de lutter contre le trafic illicite des stupéfiants, a participé aux congrès internationaux tenus dans le même but et a apposé sa signature au bas des conventions intervenues dans ces réunions internationales. Elle a tout récemment encore doublé de vigilance dans ce domaine en créant un Monopole de l'opium et en promulguant des lois et des règlements relatifs à la limitation de la culture du pavot, dont on obtient l'opium, et à la surveillance sévère du trafic des stupéfiants. Le Gouvernement a d'autre part absolument interdit la culture du chanvre indien qui sert à la fabrication du hachich (esrar).

L'achat des stupéfiants susceptibles d'être employés pour la préparation de médicaments est surveillé très étroitement et ne peut être effectué que sur exhibition d'une ordonnance rédigée par un médecin. Les personnes qui se servent de ces matières, en dehors des cas de maladies, sont frappées de peines sévères.

Le Ministère de l'Hygiène publique et de l'Assistance sociale a déposé sur le Bureau de la Grande Assemblée Nationale de Turquie 35 projets de lois qui, par la voie de l'Assemblée Nationale, ont

## LES ASSOCIATIONS DANS LA TURQUIE NOUVELLE

Les leaders de la Révolution Turque, qui s'efforcent de refonder et de réformer tout ce qui doit être refondu ou réformé, tiennent à doter le pays d'institutions et d'organisations toutes nouvelles. Ils n'ont donc pas manqué d'attacher une très grande importance aux activités déployées, parallèlement au travail des autorités officielles, par les organisations populaires et par les associations privées.

Pour démontrer jusqu'à quel point se sont développés en Turquie la capacité de travail en commun pour le plus grand bien de la société et les sentiments de solidarité sociale, il suffit de jeter un simple coup d'oeil sur ce que les sociétés intellectuelles et de bienfaisance, actuellement au cours de dix années sous le Régime Républicain.

### LES ASSOCIATIONS

Les Maisons du peuple, créées par le parti Républicain du peuple dans le but d'éduquer la population, les Sociétés d'études linguistiques et historiques turques qui s'adonnent à des travaux et à des recherches dans le domaine de l'histoire et de la langue, selon les conceptions de la Révolution, et au sujet desquelles nous allons donner un aperçu plus détaillé et plus précis, sont des organisations qui se donnent la main pour créer une culture révolutionnaire et pour la propager dans le pays. Outre ces organisations, le Régime Républicain a hérité de certaines institutions qui se trouvaient dans un état d'inertie totale au moment où la République fut proclamée, et en a créé plusieurs autres dont voici la situation et quelques détails sur l'activité déployée par elles :

**La fédération des associations sportives turques.** Cette fédération, qui a été fondée au lendemain de la victoire de Sakarié à Istanbul, par 14 clubs sportifs, s'est ramifiée dans tout le pays grâce à la protection et à l'aide de l'Administration Républicaine. En 1923, les sportsmen actifs de ces 14 clubs étaient au nombre de 887 et l'on comptait seulement 15 clubs sportifs en Anatolie.

Le Président du Conseil des ministres, Ismet Pacha, qui a accepté la présidence de la fédération, inaugura personnellement les congrès

LES ASSOCIATIONS



## LES ASSOCIATIONS DANS LA TURQUIE NOUVELLE

Les leadres de la Révolution Turque, qui s'efforcent de refondre et de réformer tout ce qui doit être refondu ou réformé, tiennent à doter le pays d'institutions et d'organisations toutes nouvelles. Ils n'ont donc pas manqué d'attacher une très grande importance aux activités déployées, parallèlement au travail des autorités officielles, par les organisations populaires et par les associations privées.

Pour démontrer jusqu'à quel point se sont développés en Turquie la capacité de travail en commun pour le plus grand bien de la société et les sentiments de solidarité sociale, il suffit de jeter un simple coup d'oeil sur ce que les sociétés intellectuelles et de bienfaisance, actuellement en activité dans le pays, ont réalisé au cours de dix années sous le Régime Républicain.

Les Maisons du peuple, créées par le parti Républicain du peuple dans le but d'éduquer la population, les Sociétés d'études linguistiques et historiques turques qui s'adonnent à des travaux et à des recherches dans le domaine de l'histoire et de la langue, selon les conceptions de la Révolution, et au sujet desquelles nous allons donner un aperçu plus détaillé et plus précis, sont des organisations qui se donnent la main pour créer une culture révolutionnaire et pour la propager dans le pays. Outre ces organisations, le Régime Républicain a hérité de certaines institutions qui se trouvaient dans un état d'inertie totale au moment où la République fut proclamée, et en a créé plusieurs autres dont voici la situation et quelques détails sur l'activité déployée par elles :

**La fédération des associations sportives turques.** Cette féédération, qui a été fondée au lendemain de la victoire de Sakarie à Istanbul, par 14 clubs sportifs, s'est ramifiée dans tout le pays grâce à la protection et à l'aide de l'Administration Républicaine. En 1923, les sportsmen actifs de ces 14 clubs étaient au nombre de 887 et l'on comptait seulement 15 clubs sporifs en Anatolie.

Le Président du Conseil des ministres, Ismet Pacha, qui a accepté la présidence de la fédération, inaugura personnellement les congrès

de 1925 et de 1926 de cette fédération. Il prononça à cette occasion d'importants discours dans lesquels il indiqua à la jeunesse turque la voie dans laquelle elle devait s'engager et les buts sportifs qu'elle aurait à poursuivre.

La Fédération des Associations sportives turques, qui a été admise au nombre des institutions d'intérêt public et qui est subventionnée par l'Etat et par les organisations nationales, compte aujourd'hui 10.075 sportsmen actifs qui travaillent avec cœur dans les différentes branches sportives. L'activité de la fédération se concentre dans 29 régions du pays. Elle compte au total 175 clubs. La fédération a fait construire dans les villes des terrains de sport grâce à l'aide pécuniaire des Municipalités et des administrations locales. Elle a propagé dans le pays le goût des sports en organisant des match dont le nombre a toujours été supérieur à un millier par an, des concours pour les championnats de Turquie, en distribuant des prix, des médailles aux gagnants ou en citant leurs noms. Les sections de lutte, de boxe, d'athlétisme, de foot-ball, de tir et d'équitation fondées par la fédération sont devenues membres des Unions internationales des ces branches sportives.

La fédération fait venir de l'étranger des spécialistes et des entraîneurs pour la lutte, le foot-ball, l'escrime, l'athlétisme et la natation lesquels sont chargés de la formation des jeunes sportifs turcs par un entraînement et un travail systématique. Les différentes rencontres qui se déroulèrent entre les sportsmen turcs et étrangers ont démontré que ces efforts n'ont pas été vains,

**L'Association pour la protection de l'enfance.** Cette association n'a commencé qu'après 1923 à étendre ses ramifications jusque dans tous les recoins du pays. Celles-ci, qui n'étaient en 1925 que 136, atteignent actuellement le chiffre de 483.

L'association devint membre de l'Union internationale pour la protection de l'Enfance. La Déclaration des Droits de l'Enfance, que l'association publia, a été signée, au nom de la Turquie, par Gazi Moustafa Kémal.

Au cours de dix années de Régime Republicain, l'association a secouru 816.056 enfants. Cette aide a été faite dans les familles nécessiteuses, dans les crèches et dans les polycliniques. De grosses quantités de lait ont été gratuitement distribuées pour secourir les enfants des familles nécessiteuses. On a également distribué à 253.000 enfants des vêtements, des chaussures, des casquettes et des chaussettes.

L'association a créé également des maisons d'accouchement dans lesquelles des sages-femmes ont donné gratuitement et avec succès les soins nécessaires aux femmes encenites nécessiteuses. Des écoles pour nurses, qui rendirent à la cause de la protection de l'enfance d'éminents services, ont aussi été fondées.

L'une des principales activités de l'association consiste à organiser chaque année une «Semaine de l'Enfance» en vue de développer chez le peuple l'amour des petits enfants, Cette «Semaine de l'Enfance», qui commence le 23 Avril de chaque année, constitue une sorte de fête enfantine avec ses manifestations joyeuses, ses conférences où l'on traite des sujets aussi utiles que gais et ses représentations récréatives, et éveille l'intérêt du pays sur le problème de l'enfant.

Dans la seule année de 1932, on a organisé 800 conférences et le nombre des discours prononcés et des réunions tenues dans cette période avec l'Enfant comme sujet a dépassé le chiffre de 1.500.

**Le croissant rouge.** Les chiffres qui indiquent l'activité déployée par le Croissant Rouge, à partir du 29 Octobre 1923, date de la proclamation de la République, sont très éloquents. Le Croissant Rouge a dépensé, du 29 Octobre 1923 au 31 Août 1933, 1.458.774 Livres Turques à titre de secours aux sinistrés des incendies, de la sécheresse, des inondations, des tremblements de terre et de la faim et en vue du repatriement des prisonniers de guerre et des immigrés; il a procédé en outre à des débours de 2.095.079 Livres Turques pour venir en aide aux sinistrés de pays étrangers, et, à l'intérieur, aux enfants indigents, dans le but de contribuer dans une certaine mesure à activer la lutte engagée contre la malaria, le trachome, la tuberculose et enfin pour assister les hôpitaux, les dispensaires, les échangeables et la population des régions libérées, soit un total de 3.553.853 Livres Turques.

Le Croissant Rouge, qui poursuit ses buts humanitaires et qui continue ses œuvres de charité, fit construire à Ankara un bâtiment devant lui servir de siège central. Il a également fait construire à Istanbul une école destinée à former des infirmiers et des infirmières.

Le Croissant Rouge a fait les aménagements nécessaires dans ses dépôts qu'il a transférés à Eskichéhir. Les besoins en matériel de ces dépôts ont été complètement assurés.

Ses principales succursales et sections sont au nombre de 781.

Les revenus du Croissant Rouge sont exclusivement constitués par des cotisations et des dons des citoyens turcs.

**L'Association pour L'Instruction publique Turque.** Cette association a été fondée le 31 Décembre 1928, sous le patronage de Gazi Moustafa Kémal et sous la présidence d' İsmet Pacha, dans le but d'instruire les enfants pauvres particulièrement laborieux et bien doués, de créer des foyers pour les élèves indigents et enfin de venir en aide aux étudiants nécessiteux qui désirent suivre des hautes études.

L'association a créé dans les chefs-lieux de 7 Vilayets des foyers pour élèves internes. Elle a offert une somme de 10.190 Livres Turques pour parfaire l'instruction de 13 étudiants. Elle a en outre distribué à 1.077 élèves pauvres des livres, des vêtements et d'autres objets nécessaires aux élèves, d'une valeur de 7.213 Livres Turques.

L'association a fondé à Ankara un Kindergarten, une école primaire et une école secondaire, et à Brousse un lycée. Les programmes de ces établissements sont spéciaux. L'association a, par ailleurs, assumé la direction de l'école pour internes d'Eskichéhir appartenant à l'Administration des chemins de fer de l'Etat.

Dans toutes ces écoles on a réservé une grande place à l'enseignement des langues étrangères, ce que dispense les élèves turcs d'aller apprendre ces langues dans des écoles gérées par les étrangers.

Le nombre des élèves se trouvant au cours de l'année scolaire 1932-1933, dans les écoles de l'association, atteint le chiffre de 833.

L'association a publié également des oeuvres sur l'éducation et la pédagogie.

**L'association Nationale Pour L'économie et l'épargne.** L'Association Nationale pour l'économie et l'épargne est une organisation fondée sous l'Administration Républicaine. Cette association vit le jour au lendemain des très importants discours prononcés par İsmet Pacha, le 12 Décembre 1929, à la Grande Assemblée Nationale de Turquie. Sa création avait été appuyée par Kiazim Pacha, Président de la Grand Assemblée Nationale. L'association, qui possède actuellement dans les principales villes de la Turquie 210 succursales, a déployé une activité des plus bienfaisantes tant dans le domaine de la propagande en faveur de l'épargne que dans la question de faire connaître les produits nationaux et d'assurer leur écoulement.

Les sommes déposées par les épargnants dans les banques, qui n'étaient que de 22 millions de livres Turques à la fin de l'année 1928, ont atteint 40 millions à la fin de l'année 1932, ce qui représente une augmentation de presque 100 pour cent.

L'association, dans un but de propagande en faveur des produits nationaux et en vue de les faire connaître au peuple, a décidé d'inaugurer de temps en temps dans les principales villes de pays des expositions de produits indigènes, d'organiser une « Semaine de l'économie et de l'épargne » et une semaine dite « des produits indigènes ». Ces expositions sont devenues une sorte de tradition et producteurs et consommateurs en attendent l'ouverture avec impatience. Les affiches et les pancartes de propagande préparées par l'association ont été répandues dans les écoles, les cafés et les boutiques partout dans le pays, même dans les plus petites localités.

**La Ligue Aéronautique.** La Ligue aéronautique turque a été créée le 19 Février 1925, à Ankara. La fondation de cette ligue a été accueillie avec joie et enthousiasme par le peuple turc qui est on ne peut plus sensible à tout ce qui concerne la sécurité du pays. L'intérêt manifesté par la population à son égard a amené la Ligue à ramifié son organisation.

La Ligue Aéronautique Turque, forte d'avoir ainsi éveillé l'intérêt du public et grâce à l'appui et à l'aide que le Parti du Peuple ne lui a jamais épargnée, a pu réaliser de grandes choses au cours de huit années:

1 — Elle a réussi à obtenir jusqu'à présent trois millions de Livres Turques.

2 — Elle a inauguré dans le pays, jusqu'à ce jour, 500 succursales.

3 — En vue d'inculquer aux jeunes esprits l'amour de l'aviation, elle a fondé dans les écoles des petites « Sociés d'aviation » et y a organisé des concours de confection de petits modèles d'avions, avec des prix pour les gagnants de ces concours.

4 — La Ligue a fondé des écoles d'aviation.

5 — Elle a fait venir de France et d'Allemagne des ingénieurs d'aviation et s'est efforcée de propager dans le pays l'aviation civile.

6 — La Ligue a fait construire des hangars et a doté les villes d'aérodromes.

7 — Toujours en vue d'éveiller dans le peuple un intérêt à l'égard de l'aviation, elle publie une revue bi-mensuelle sous le nom d' « Aviation et Sport », et une « Gazette du Paysan », également bi-mensuelle, qui est distribuée gratis.

8 — Des conférences ont été organisées, des livres et des articles publiés pour éclairer le peuple au sujet de l'aviation et lui donner

des connaissances relatives aux mesures à prendre contre les agressions aériennes.

9 — La Ligue a réussi à réaliser une sorte d'évolution sociale dans le pays en habituant le public à destiner leurs «zékats et fitrés» (sorte de dîmes aumônières chez les Musulmans) aux buts poursuivis par elle.

10 — Elle s'est efforcée de créer une littérature aérienne en faisant imprimer des oeuvres inédites ou traduites sur l'aviation.

11 — Chaque année, le 27 Janvier, on rend hommage à la mémoire des victimes de l'aviation et le 30 Août est le jour de la fête de l'aviation.

12 — Une loterie dite «de l'Aviation» a été créée en 1926. Cette loterie, qui procède régulièrement le 11 de chaque mois à des tirages de lots, constitue pour la Ligue une importante source de revenus.

13 — La Ligue a suivi de très près les progrès de l'aviation dans le monde et a participé à toutes les réunions de la Fédération internationale Aéronautique.

La Ligue Aéronautique, dont l'activité s'est, pour le moment, confinée dans le cadre de l'aviation militaire a, pour but essentiel, le développement dans le pays de l'aviation civile et elle ne tardera pas à s'engager dans cette voie.

04SA 1584

ULB Halle

3/1

000 161 225



10-

